

# RAPPORT DE CONSULTATION

relatif au

## LIVRE VERT

du ministre L'Allier

“Pour l'évolution de la politique culturelle”

(mai 1977)

CONSEIL REGIONAL DE DEVELOPPEMENT 04  
Mauricie / Bois-Francs / Drummond

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES  
BUREAU REGIONAL MAURICIE, BOIS-FRANCS

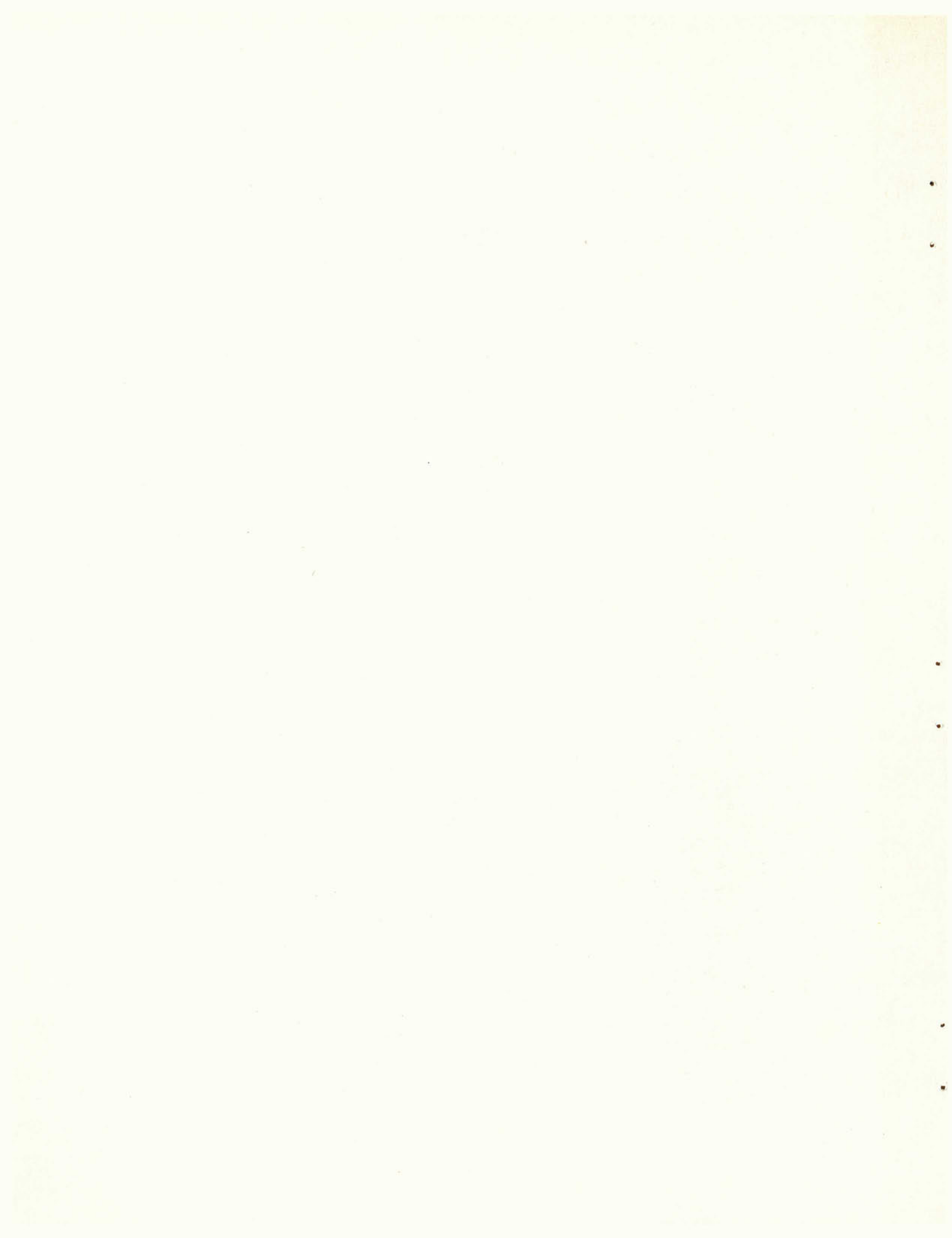














INTRODUCTION:

TABLE DES MATIERES

---

|              |   |
|--------------|---|
| INTRODUCTION | 5 |
|--------------|---|

CHAPITRE I: LES SECTEURS D'ACTIVITES CULTURELLES

|                                                  |     |
|--------------------------------------------------|-----|
| 1- Le théâtre                                    | 8   |
| 2- Loisir et musique                             | 27  |
| 3- La musique                                    | 32  |
| 4- La danse                                      | 41  |
| 5- Les arts plastiques                           | 46  |
| 6- Les industries culturelles                    | 63  |
| 7- L'artisanat                                   | 67  |
| 8- Les lettres                                   | 80  |
| 9- Bibliothèque nationale et Archives nationales | 101 |

CHAPITRE II: DES THEMES CONCERNANT LE  
DEVELOPPEMENT CULTUREL

|                                                   |     |
|---------------------------------------------------|-----|
| 1- Le patrimoine                                  | 110 |
| 2- L'environnement culturel                       | 139 |
| 3- Education culturelle et communication          | 145 |
| 4- Coopération interprovinciale et internationale | 149 |
| 5- La recherche scientifique                      | 154 |

## CHAPITRE III: LA REGIONALISATION

|    |                                             |     |
|----|---------------------------------------------|-----|
| 1- | Développement régional et culture populaire | 160 |
| 2- | Les structures régionales                   | 163 |
| 3- | Notre région.....                           | 169 |
|    | Le Conseil régional de la culture           |     |

## CHAPITRE IV: LES STRUCTURES DU MINISTERE

|    |                                      |     |
|----|--------------------------------------|-----|
| 1- | Le ministère lui-même                | 186 |
| 2- | Les organismes relevant du ministère | 186 |

CHAPITRE II: DES THEMES CONCERNANT LE  
DEVELOPPEMENT CULTUREL

|    |                                                |     |
|----|------------------------------------------------|-----|
| 1- | Le patrimoine                                  | 110 |
| 2- | L'environnement culturel                       | 119 |
| 3- | Education culturelle et communication          | 145 |
| 4- | Coopération interprovinciale et internationale | 149 |
| 5- | La recherche scientifique                      | 154 |



## INTRODUCTION:

Le Conseil régional de développement de la région 04, Mauricie/Bois-Francs/Drummond, et le comité de consultation vous présentent le rapport de consultation sur le Livre Vert "Pour l'évolution de la politique culturelle" de monsieur Jean-Paul L'Allier.

La consultation a été effectuée dans les six (6) zones de la région (Victoriaville, Nicolet, Drummondville, La Tuque, Shawinigan et Trois-Rivières).

Le rapport de consultation fait état des réactions de cent onze (111) répondants provenant de tous les modes d'expression, et propose des éléments de solutions.

Le présent rapport sera remis aux intéressés lors du colloque culturel qui se tiendra le 4 juin 1977 et termine le processus entrepris depuis un an.

Nous remercions toutes les personnes qui ont bien voulu participer à cette étape du développement de la culture pour notre région.





CHAPITRE I:

LES SECTEURS D'ACTIVITES  
CULTURELLES

- 1- LE THEATRE
- 2- LOISIR ET CULTURE
- 3- LA MUSIQUE
- 4- LA DANSE
- 5- LES ARTS PLASTIQUES
- 6- LES INDUSTRIES CULTURELLES
- 7- L'ARTISANAT
- 8- LES LETTRES
- 9- BIBLIOTHEQUE NATIONALE ET  
ARCHIVES NATIONALES

CHAPITRE I :LES SECTEURS D'ACTIVITES  
CULTURELLES

## 1. LE THEATRE

## 1.1

- a) LE MINISTERE VEUT, AVANT TOUT, FAVORISER LA CREATION  
DANS LE DOMAINE THEATRAL

## 1.1.1

Réactions suite à la consultation:

Majoritairement, le principe tel qu'énoncé est accepté par les répondants: 28 répondants sur 34.

D'autre part, nous observons qu'un répondant s'est abstenu de répondre; un autre répondant suggère une réponse ne s'appliquant pas au principe énoncé et enfin 4 répondants retiendraient ledit principe s'il était soumis à diverses conditions, telles que:

- 1) QUE le Ministre tienne compte de l'aspect créatif développé par diverses troupes amateurs;
- 2) QU'il y ait un contrôle d'exercé;
- 3) QUE les compagnies théâtrales aient plus de temps à consacrer à la création, car actuellement la plupart de celles-ci mettent les trois quarts de leur temps à la production et la diffusion. Car la création s'articule par la recherche et la qualité, par le temps;

- b) L'AIDE A LA CREATION SERA ADMINISTREE PAR LE "CONSEIL  
DE LA CULTURE DU QUEBEC"

Réactions suite à la consultation:

Nous pouvons observer que sur 28 réponses compilées, 11 répondants approuvent le principe tel qu'énoncé; 7 répondants l'acceptent s'il est soumis à certaines modifications; 1 répondant refuse ledit principe sans donner de solution de remplacement; 3 réponses suggérées ne s'appliquent pas au postulat émis et enfin 6 répondants s'abstiennent de répondre.



Bref, parmi les modifications à apporter pour que le principe soit accepté, notons:

- a) QUE la structure fixe des objectifs à partir des besoins de la population;
- b) QUE le C.R.C. ne devienne pas politique;
- c) QUE le C.R.C. tienne compte des recommandations des autres Conseils régionaux et,
- d) QUE l'on vise réellement la décentralisation et que l'on amenuise les disparités régionales.

c) CETTE AIDE VEUT FAVORISER LA QUALITE

Réactions suite à la consultation:

Nous pouvons constater que sur 30 réponses compilées, 25 répondants adhèrent au principe ci-haut mentionné, 3 répondants l'accepteraient à condition que l'on définisse clairement la notion de qualité: car elle est très subjective indépendamment des personnes qui la jugent, et enfin 2 répondants s'abstiennent de répondre.

d) L'AIDE TOUCHERA NON SEULEMENT L'ECRITURE, MAIS TOUS LES ASPECTS DE LA CREATION

Réactions suite à la consultation:

Sur 28 répondants ayant donné leur opinion sur le principe ci-haut mentionné, 20 se disent pleinement d'accord avec celui-ci, 6 refusent d'émettre une opinion et 2 réponses sont jugées non-applicables.

e) L'ETAT ET LE CONSEIL DE LA CULTURE VEULENT DEFINIR DES POLITIQUES, PRIORITES ET CRITERES EN FONCTION DE L'AIDE FINANCIERE AUX TROUPES

Réactions suite à la consultation:

Sur 30 répondants ayant émis une opinion sur le principe ci-haut mentionné, 12 répondants jugent le principe excellent; 6 répondants l'accepteraient si ce dernier subissait certaines modifications; 1 répondant refuse ledit principe; 7 répondants s'abstiennent de répondre et enfin 4 réponses ne s'appliquent pas au postulat énoncé.

Bref, parmi les modifications à apporter pour l'acceptation de l'énoncé, notons quelques conditions:

- a) QUE les troupes qui veulent se produire aient des lieux adéquats;
- b) QUE les politiques, les critères et les priorités soient choisis avec l'aide de la population régionale et le Conseil de la culture;
- c) QUE les critères ne briment pas la liberté d'expression.

f) LES TROUPES DE THEATRE DEVRONT PREPARER ET REALISER DES PLANS DE DEUX OU TROIS ANS ET LES RESPECTER

Réactions suite à la consultation:

Nous pouvons observer que sur 30 répondants ayant donné leur opinion au principe ci-haut mentionné, 13 l'acceptent, 7 le refusent, 5 s'abstiennent de donner leur opinion et enfin, 5 réponses ne peuvent s'appliquer au principe énoncé.



Certains répondants disent:

- . QUE le principe est valable que pour les troupes déjà bien structurées;
- . QU'un an suffirait pour débiter;
- . QUE le théâtre n'est pas une industrie: on ne peut que planifier une saison à la fois;
- . QUE le principe ne respecte pas le phénomène des mutations.

g) LE MINISTERE VISE PAR CES PLANS DE DEUX OU TROIS ANS, UNE MEILLEURE GESTION ADMINISTRATIVE ET CULTURELLE, PAR LES INTERESSES EUX-MEMES.

Réactions suite à la consultation:

Sur 30 répondants ayant émis une opinion sur le principe ci-haut mentionné, 11 répondants l'acceptent catégoriquement, 6 le refusent, 11 s'abstiennent de formuler une opinion et 2 réponses sont jugées non-applicables.

Les principaux refus du principe sont:

- . QUE l'on doit éviter de tomber dans le piège de la rentabilité financière et culturelle prématurées;
- . QUE l'on ne peut demander à un artiste créateur d'être administrateur.



## 1.1.2

ETES-VOUS OPTIMISTE QUANT A L'APPLICATION DE CES  
DIFFERENTS POINTS?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 23 |
| PEUT-ETRE | 9  |
| NON       | 1  |

## 1.1.3

ET SELON VOUS, QUAND SERONT-ILS MIS EN APPLICATION?

| <u>ANNEE</u> | <u>NOMBRE DE REpondANTS</u> |
|--------------|-----------------------------|
| 1 an         | 7                           |
| 3 ans        | 12                          |
| 5 ans        | 7                           |
| 10 ans       | 1                           |
| ou plus      | 0                           |

Note: 1 répondant suggère 4 ans  
1 répondant suggère 1 à 3 ans  
1 répondant suggère 0 à 2 ans  
3 répondants refusent de répondre.

## 1.2

a) LE MINISTERE VEUT FAVORISER L'EXISTENCE D'UNE TROUPE  
PROFESSIONNELLE OU SEMI-PROFESSIONNELLE DANS CHACUNE  
DES CINQ OU SIX PRINCIPALES VILLES DU QUEBEC

## 1.2.1

Réactions suite à la consultation:

Nous pouvons constater que sur un total de 31 répondants, 12 acceptent le postulat tel qu'énoncé; 9 disent n'être pas d'accord avec celui-ci; 1 répondant s'abstient et 9 réponses sont jugées non-applicables.

Bref, les répondants qui sont contre le principe donnent comme raisons:

- . QU'il faut plutôt favoriser les troupes existantes s'étant formées naturellement;
- . QU'il faut augmenter le nombre de villes pouvant avoir des troupes semi-professionnelles ou professionnelles;
- . QU'il faut plutôt promouvoir la troupe amateur;
- . QU'il ne faut pas favoriser un seul théâtre, mais plutôt un mouvement théâtral régional.

b) AVEC LA PARTICIPATION DES AUTORITES LOCALES, CES TROUPES EVOLUERONT DANS DES MILIEUX PROPICES A LA CREATION THEATRALE QUI SERONT DES MOYENS IMPORTANTS D'EDUCATION A LA CULTURE

#### Réactions suite à la consultation:

Nous pouvons observer que sur 28 répondants, 10 acceptent le principe tel qu'énoncé; 4 répondants s'abstiennent de répondre; 11 retiendraient ledit principe sous certaines conditions et 3 réponses sont jugées non-applicables.

Bref, parmi les conditions soumises pour l'acceptation de l'énoncé notons:

- a) QUE les milieux propices soient choisis en fonction des milieux populaires et des endroits non favorisés;
- b) QUE les milieux propices soient choisis en fonction de l'emplacement actuel des troupes déjà existantes;
- c) QUE les milieux choisis le soient en fonction des besoins de la région;



- d) QU'il faut une consultation périodique des autorités locales afin d'évaluer le travail réalisé;
- e) QUE l'on favorise le développement de d'autres lieux culturels;
- f) QU'il y ait une franche collaboration autant financière que matérielle.

c) L'AIDE AUX TROUPES SUBVENTIONNEES SERA PROPORTIONNELLE AUX FRAIS SUPPLEMENTAIRES OCCASIONNES PAR DES TOURNEES

Réactions suite à la consultation:

Sur 28 répondants ayant formulé une opinion sur le principe ci-haut mentionné: 15 acceptent celui-ci d'emblée; 7 répondants s'abstiennent d'émettre un jugement; 2 réponses sont jugées non-applicables et enfin 4 répondants apportent certains amendements.

Ce sont:

- . QUE les subventions à la tournée dépendront de deux critères: selon le fait de jouer où il n'y a pas de théâtre et selon l'importance du secteur "tournée" dans la planification de la troupe;
- . QUE l'on doit accorder priorité à la recherche théâtrale: la consultation et l'animation;
- . QUE l'on doit travailler en région avant d'exporter.

d) LE MINISTERE APPUIERA TOUS NOUVEAUX MOYENS DE DIFFUSION:  
 . THEATRE DANS LES MILIEUX DE TRAVAIL  
 . MINI-SPECTACLE DANS LES LIEUX D'ENSEIGNEMENT

### Réactions suite à la consultation:

Nous pouvons observer que sur 28 répondants, 20 répondants acceptent catégoriquement l'idée du Ministère; 4 s'abstiennent de répondre; une réponse est jugée non-applicable et enfin 3 répondants accepteraient l'idée, si celle-ci est soumise à quelques modifications:

- . Eviter le parachutage dans le milieu visé: ces nouvelles expériences exigeant un travail de collaboration;
- . Ne pas imposer les moyens à ces divers milieux;
- . Tout dépend du milieu.

#### 1.2.2

LA MISE SUR PIED D'UNE TROUPE REGIONALE, EST-CE REALISABLE POUR NOTRE REGION?

OUI 26

PEUT-ETRE 7

NON 1

#### 1.2.3

QUI S'EN CHARGERAIT?

- a) les gens du théâtre de la région
- b) les gens du théâtre au sein d'un regroupement régional
- c) autres, précisez

#### CHOIX

#### NOMBRE DE REPONDANTS

|                |   |
|----------------|---|
| a              | 4 |
| b              | 7 |
| c              | 3 |
| a + b          | 3 |
| a + c          | 6 |
| a + b + c      | 1 |
| non applicable | 2 |



Certains répondants suggèrent:

- 1) les institutions d'enseignement et les gens du théâtre de la région;
- 2) un groupe hétérogène ayant des orientations différentes;
- 3) le C.R.C. et les gens du théâtre de la région;
- 4) les autorités du secteur socio-culturel et les gens de théâtre de la région.

1.2.4

QUAND EN VOYEZ-VOUS LA REALISATION, EN CONSIDERANT LES POLITIQUES D'AIDE DU MINISTERE?

ANNEE (nombre)

NOMBRE DE REpondANTS

|    |    |
|----|----|
| 1  | 8  |
| 3  | 13 |
| 5  | 3  |
| 10 |    |

Autres suggestions:

|           |   |
|-----------|---|
| 1 à 3 ans | 2 |
| 4 ans     | 2 |

1.3

- a) LE MINISTERE VEUT, DANS UNE ACTION, CONCERTER AVEC LES AUTORITES MUNICIPALES ET SCOLAIRES, LA DIRECTION DES CONSERVATOIRES ET LES DIRECTEURS DE TROUPES DE THEATRE POUR ENFANTS OU NON, ET AUGMENTER LA DIFFUSION DU THEATRE POUR ENFANTS

Réactions suite à la consultation:

Nous pouvons observer que sur un total de 33 répondants ayant émis une opinion: 20 jugent l'idée excellente;

2 s'abstiennent de répondre; 4 disent que le postulat est mal formulé et 7 répondants apportent certains éléments à rajouter audit principe:

- 1) QU'il devrait y avoir une école spécialisée en théâtre pour enfants;
- 2) QU'il n'y a rien de neuf, car cela existe déjà;
- 3) QU'il faut développer la culture à l'élémentaire et chez le citoyen;
- 4) QU'il faut créer avec les Commissions Scolaires un réseau de diffusion, voire des circuits de tournées.

#### 1.3.1

b) LE MINISTERE VEUT FACILITER L'ACCES AUX JEUNES DANS LE CADRE DE L'ENSEIGNEMENT AUX DIFFERENTS ASPECTS DE LA CREATION ARTISTIQUE

#### Réactions suite à la consultation:

Sur 33 répondants, 31 disent oui au principe tel que présenté; 1 répondant mentionne qu'il existe déjà un programme institutionnel au niveau secondaire depuis 5 ans et enfin, 1 répondant ne donne pas d'opinion.

#### 1.3.1

c) LE MINISTERE VEUT INCITER, PAR EXEMPLE, LES TROUPES A PRESENTER DU THEATRE AUX ENFANTS

#### Réactions suite à la consultation:

Majoritairement, l'énoncé est accepté par les répondants: 23 sur 33. De plus, 3 répondants refusent de donner leur opinion et 7 disent qu'il ne faut pas forcer les troupes, car le théâtre pour enfants est le champ exclusif des troupes spécialisées en ce domaine.



## 1.4.1

- a) LE MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES DEVIENDRA, SI POSSIBLE, LA CONSCIENCE DE L'ETAT QUANT A LA PLACE QUE L'ECOLE DEVRA FAIRE A LA CULTURE ET AUX ARTS

Réactions suite à la consultation:

Majoritairement, l'énoncé est accepté par les répondants: 21 sur 29. Huit répondants signalent que le M.A.C. laissera l'application des programmes au Ministère de l'Education (4 répondants) et que la culture ne se commande pas: elle s'exprime suivant un accès plus facile (4 répondants).

- b) LE MINISTERE CONTINUERA D'ASSUMER L'ENSEIGNEMENT PAR LES CONSERVATOIRES PLUTOT QUE DE LE CONFIER A L'EDUCATION.

Réactions suite à la consultation:

Sur 29 répondants ayant donné leur opinion sur le voeu du Ministère, 15 jugent l'idée excellente; 6 répondants la refusent; 3 s'abstiennent de répondre et 3 réponses sont jugées non-applicables. De plus, 2 répondants suggèrent que le Ministère de l'Education a un rôle à jouer.

- c) LES DIRECTEURS ARTISTIQUES ET LES DIRECTEURS DE TROUPES SERONT INCITES A UTILISER LES SERVICES DES ETUDIANTS DE CONSERVATOIRES

Réactions suite à la consultation:

Nous pouvons observer que sur 29 répondants ayant émis une opinion sur le principe énoncé, 22 disent être en faveur; 3 répondants refusent celui-ci; 2 répondants s'abstiennent de répondre et enfin, 2 réponses sont jugées non-applicables.



Certains disent que le marché existant est sur-saturé, que l'on devrait plutôt utiliser les services de troupes déjà organisées collectivement. D'autres signalent que l'on se doit d'utiliser les services des étudiants et des professeurs de théâtre.

d) CES MEMES DIRECTEURS SERONT APPELLES A PARTICIPER A L'ORIENTATION DE L'ENSEIGNEMENT DES CONSERVATOIRES

Réactions suite à la consultation:

Majoritairement, le principe tel qu'énoncé retient la faveur des répondants: 17 sur 29. De plus, nous pouvons observer que 4 répondants ne donnent pas leur avis sur l'idée suggérée par le Ministère; 2 réponses sont jugées non-applicables et enfin, 7 répondants refusent le principe, car soit qu'il est trop théorique ou que cette participation est d'ordre secondaire.

e) DES POLITIQUES PLUS COHERENTES DE STAGES A L'ETRANGER

Réactions suite à la consultation:

Nous pouvons remarquer que 16 répondants acceptent l'idée du Ministère. Tandis que 6 répondants refusent celle-ci, 5 autres n'émettent pas une opinion sur ledit principe et enfin, une réponse est jugée non-applicable.

Bref, certains disent qu'il faut avant tout renforcer et organiser le mouvement théâtral régional avant de penser "stage à l'étranger".

f) UN ACCROISSEMENT DES RESSOURCES ET UN MEILLEUR ACCES AUX EQUIPEMENTS PUBLICS OU SUBVENTIONNES

Réactions suite à la consultation:



### Réactions suite à la consultation:

Sur 29 réponses compilées, 23 répondants acceptent le principe d'emblée; 5 refusent d'émettre une opinion et enfin, 1 répondant serait en accord en autant que l'on ne crée pas "d'éléphants blancs": que l'on fournisse un matériel accessible à la population en fonction de leurs besoins réels.

g) LES CONSERVATOIRES DOIVENT FAIRE DAVANTAGE APPEL A DES ARTISANS DU THEATRE

### Réaction suite à la consultation:

Cette idée est acceptée unanimement par les répondants.

#### 1.4.2

LE MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES DEVRAIT-IL TENDRE A DEVENIR LE PREMIER RESPONSABLE DE L'ENSEIGNEMENT DES ARTS?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 20 |
| PEUT-ETRE | 4  |
| NON       | 5  |

#### 1.4.3

ETES-VOUS OPTIMISTE QUANT A LA REALISATION DE CES POINTS?

| <u>Nombre d'années</u> | <u>Nombre de répondants</u> |
|------------------------|-----------------------------|
| 1                      | 3                           |
| 3                      | 6                           |
| 5                      | 9                           |
| 10 ans ou plus         | 1                           |

Note: 1 répondant suggère de 3 à 5 ans.

## 1.5

CROYEZ-VOUS EN LA NECESSITE...

## 1.5.1

D'UNE BANQUE DE COSTUMES ET DE DECORS?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 20 |
| PEUT-ETRE | 3  |
| NON       | 10 |

## 1.5.2

DES ARCHIVES DE THEATRE?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 28 |
| PEUT-ETRE | 3  |
| NON       | 2  |

## 1.5.3

D'UNE BANQUE DE PIECES?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 31 |
| PEUT-ETRE | 1  |
| NON       | 1  |

## 1.5.4

D'UN MUSEE DE THEATRE?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 19 |
| PEUT-ETRE | 7  |
| NON       | 5  |



## 1.6

- a) DANS UNE POLITIQUE DES DROITS D'AUTEUR, LES AUTEURS DU QUEBEC DOIVENT SE REGROUPEUR

Réactions suite à la consultation:

Cette idée est retenue presque à l'unanimité: 30 réponses sur 32. 1 répondant juge que le regroupement n'est pas nécessaire et un autre n'émet pas d'opinion.

- b) EN COLLABORATION AVEC LES AUTEURS, LE MINISTERE ET LE CONSEIL DE LA CULTURE DU QUEBEC VEULENT PLANIFIER LES SUBVENTIONS AUX SOCIETES, ASSOCIATIONS ET SYNDICATS D'ECRIVAINS ET AUTRES ARTISTES, AFIN DE FAVORISER LEUR REGROUPEMENT

Réactions suite à la consultation:

Sur 32 réponses compilées: 27 répondants sont catégoriquement d'accord avec le principe; 3 répondants n'ont pas émis d'opinion et enfin 2 répondants acceptent l'idée en autant que cette création ne se fasse pas en vase clos (1 répondant) et que les organismes qui ont des objectifs différents puissent garder une certaine autonomie.

- c) LE MINISTERE VEUT EGALEMENT REVOIR ET ANALYSER LES LEGISLATIONS QUEBECOISES ET CANADIENNES EN MATIERE DE DROITS D'AUTEUR

Réactions suite à la consultation:

Ce principe est accepté à l'unanimité par les répondants.

## 1.6.2

QUAND CROYEZ-VOUS QUE CES DIFFERENTS POINTS SERONT MIS EN APPLICATION ET PROFITERONT AUX ARTISTES DE NOTRE REGION?

Nombre d'annéesNombre de répondants

|         |    |
|---------|----|
| 1       | 3  |
| 3       | 15 |
| 5       | 5  |
| 10      | 3  |
| ou plus |    |

Note: Deux répondants suggèrent une période de 3 à 5 ans.



## 1.8

AVEZ-VOUS DES COMMENTAIRES A FORMULER QUANT A L'ENSEMBLE DU SECTEUR "THEATRE"?

Réactions suite à la consultation:

Majoritairement, les éléments proposés au secteur théâtre dans la politique du Ministère retiennent la faveur des personnes consultées. Nous pouvons y déceler certaines recommandations ou suggestions qui seront énumérées ci-après:

- QUE le Ministère prenne position vis-à-vis les deux formes de groupement théâtral, soit la troupe qui s'oriente vers la création et la compagnie théâtrale qui ne fait que créer une culture d'élite;
- QUE le théâtre doit s'engager socialement s'il veut se rendre populaire;
- QUE le Ministère amplifie l'option formation théâtrale;
- QUE le Ministère augmente les budgets des troupes régionales;
- QUE le Ministère repense la structure afin que le théâtre réponde bien aux besoins des gens;
- QUE le Ministère alloue des budgets, afin que la ville de Trois-Rivières puisse avoir une salle de théâtre convenable;
- QUE le Ministère des Affaires culturelles ne fasse pas du théâtre une industrie;
- QUE le Ministère favorise une concertation entre les intervenants culturels secteur théâtre: créer des centres physiques de regroupements;

- QUE le Ministère accentue l'aide aux artistes et artisans du théâtre;
- QUE le Ministère octroie des budgets pour la formation et la création de théâtres pour enfants et rétablisse par l'engagement de professeurs de français parlé, le niveau d'expression parlée normal au Québec; et ce, surtout si l'on ne veut pas contribuer à développer au Québec une langue tribale. Car le théâtre exige trop de travail et crée des habitudes trop fortes pour en faire le véhicule d'une langue détériorée et incompréhensible.
- QUE le M.A.C. utilise rationnellement les locaux existants (ex: C.E.G.E.P., Universités), et voit à combler les manques pour que les troupes de théâtre puissent se produire et travailler.



LE MINISTRE DES AFFAIRES CULTURELLES SERA LE  
PREMIER RESPONSABLE DE LA PROTECTION DU DIVER-  
SIF ET DE LA MISE EN VALEUR DES RESSOUR-  
CES CULTURELLES.

Éléments de la consultation:

Les réponses ont été reçues par le 15 novembre 1974. Elles ont été classées par thème et regroupées en cinq sections. Les réponses ont été classées par thème et regroupées en cinq sections. Les réponses ont été classées par thème et regroupées en cinq sections.

Les réponses ont été reçues par le 15 novembre 1974. Elles ont été classées par thème et regroupées en cinq sections. Les réponses ont été classées par thème et regroupées en cinq sections.

Les réponses ont été reçues par le 15 novembre 1974. Elles ont été classées par thème et regroupées en cinq sections. Les réponses ont été classées par thème et regroupées en cinq sections.

Les réponses ont été reçues par le 15 novembre 1974. Elles ont été classées par thème et regroupées en cinq sections. Les réponses ont été classées par thème et regroupées en cinq sections.

## 2. LOISIR ET CULTURE

Les réponses ont été reçues par le 15 novembre 1974. Elles ont été classées par thème et regroupées en cinq sections. Les réponses ont été classées par thème et regroupées en cinq sections.

Les réponses ont été reçues par le 15 novembre 1974. Elles ont été classées par thème et regroupées en cinq sections. Les réponses ont été classées par thème et regroupées en cinq sections.

Les réponses ont été reçues par le 15 novembre 1974. Elles ont été classées par thème et regroupées en cinq sections. Les réponses ont été classées par thème et regroupées en cinq sections.

DES LOISIRS  
ET DES PARCS, IL DEVRA ÊTRE LE PREMIER RESPONSABLE  
DE L'AIDE ET DE L'ACTION GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE  
DE LOISIRS SOCIO-CULTUREL.

Les réponses ont été reçues par le 15 novembre 1974. Elles ont été classées par thème et regroupées en cinq sections. Les réponses ont été classées par thème et regroupées en cinq sections.

## 2.1

- a) LE MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES SERA LE PREMIER RESPONSABLE DE LA PROTECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES CULTURELLES

Réactions suite à la consultation:

Nous pouvons observer que sur 35 questionnaires compilés, 21 répondants acceptent le principe ci-haut mentionné tel que formulé; 6 répondants le refusent; une réponse est jugée non-applicable et enfin, 6 répondants s'abstiennent de donner une opinion.

Parmi les refus, notons quelques commentaires:

- . QUE l'on définisse clairement les pouvoirs d'interventions en regard des Ministères impliqués;
- . En autant que les organismes oeuvrant dans ce domaine soient consultés;
- . QU'il y ait une collaboration établie au plan municipal;
- . QUE cette responsabilité relève des ressources culturelles de la région;
- . QUE cette responsabilité relève du C.R.C..

- b) QUANT AU NOUVEAU MINISTERE DU TOURISME, DES LOISIRS ET DES PARCS, IL DEVRA ETRE LE PREMIER RESPONSABLE DE L'AIDE ET DE L'ACTION GOUVERNEMENTALES EN MATIERE DE LOISIR SOCIO-CULTUREL

Nous pouvons remarquer que sur 25 répondants ayant formulé une opinion sur le principe ci-haut mentionné; 10 se disent en faveur; 10 refusent catégoriquement celui-ci; 3 répondants ne formulent pas d'opinion et 2 réponses sont jugées non-applicables.



c) LE MINISTERE DES LOISIRS SERA LE MAITRE D'OEUVRE  
SUR LE TERRITOIRE DE L'INTERVENTION DE L'ETAT  
FACE AU TEMPS LIBRE DU CITOYEN

Sur 25 répondants ayant fourni une opinion audit principe  
10 de ceux-ci l'acceptent tel qu'énoncé; 10 le refusent;  
3 réponses sont jugées non-applicables et enfin, 2 répon-  
dants n'ont pas émis d'opinion.

d) LA CONCERTATION PERMANENTE ENTRE LES DEUX MINIS-  
TERES SERA ESSENTIELLE

Nous pouvons observer que sur 25 répondants, 20 jugent le  
principe acceptable; 3 répondants refusent celui-ci; une  
réponse est jugée non-applicable et enfin, 1 répondant  
s'abstient d'émettre une opinion.

De plus, nous pouvons remarquer:

- . QUE le citoyen se doit d'être consulté avant toute  
action ministérielle
- . QUE certains répondants voient mal le rôle joué par le  
Ministère du Tourisme dans cette concertation.

e) LE MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES SERA AUSSI  
LE PREMIER RESPONSABLE DU DEVELOPPEMENT DES EQUI-  
PEMENTS NECESSAIRES A LA CREATION ET A LA DIFFU-  
SION

Notons que sur 25 répondants ayant formulé une opinion  
au principe, 18 se disent en faveur de celui-ci; 6 ré-  
pondants refusent ce dernier; une réponse est jugée  
non-applicable et enfin, un répondant s'abstient de for-  
muler une opinion.

Bref, notons que certains répondants disent:

- . QUE cette proposition entre en contradiction avec le principe formulé en B;
- . QU'il y ait un programme annuel de fait par le Ministère et expédié aux organismes culturels de la région;
- . QUE cela se fasse suite à une consultation effectuée auprès des autres Ministères et les organismes culturels de la région;
- . QUE les représentants de chacune des municipalités sont plus en mesure de connaître les besoins de la population;
- . QUE le C.R.C. soit consulté.

## 2.2 Non compilable

## 2.3

AVEZ-VOUS D'AUTRES COMMENTAIRES A FORMULER QUANT AU SECTEUR "LOISIR ET CULTURE"

## Réactions suite à la consultation:

Généralement, les propositions soulevées dans le Livre Vert retiennent l'approbation des répondants. Par contre, certains désirent:

- . QUE le Ministère concerné définisse clairement la notion du loisir socio-culturel de même que les disciplines et les frontières: que leur rôle et leur champ d'intervention se définissent aussi;



- 3.1
- QUE le Ministère accentue son action pour sensibiliser les gens au loisir ;
  - QUE le Ministère des Affaires culturelles soit en relation avec le Ministère des Loisirs qu'au niveau des communications et de la diffusion;
  - QUE le Ministère des Affaires culturelles accentue son aide financière au secteur loisir et culture, de même pour le Ministère des Loisirs;
  - QUE le Ministère laisse au niveau municipal toute activité à caractère local. Les municipalités s'occuperaient de la surveillance administrative et du contrôle des subventions de fonds.

b) UN GROUPE DE TRAVAIL SERA FORMÉ PAR LE MINISTRE DES  
DE L'EMPLOI ARTISTIQUE AU QUÉBEC

Sur les 33 répondants ayant soumis une opinion sur la proposition du Livre Vert, 24 répondants ont répondu par la négative; 6 répondants diraient oui en principe à la condition que l'on apporte certaines modifications; et 3 autres, 2 répondants ne donnent pas d'opinion sur la proposition.

#### \* Remarques formulées par les répondants \*

- QUE le groupe de travail soit composé de représentants régionaux;
- QUE l'on définisse une politique précise de secteur artistique;
- QUE le groupe de travail voit à la création de nouveaux débouchés;
- QUE le groupe de travail soit dirigé par le Conseil de la culture;
- QUE la stimulation viendra en autant que les artistes vivront de leur art.

QUE LE MINISTRE DES AFFAIRES CULTURELLES ET DU PATRIMOINE  
LISSE LES GENS AU LOISIR ;

AL REÇU LE MINISTRE DES AFFAIRES CULTURELLES ET DU PATRIMOINE  
RELATION AVEC LE MINISTRE DES LOISIRS, DU SPORT ET  
DES COMMUNICATIONS ET DE LA DIFFUSION ;  
-AINSI AL PAR LAI AB L'UNION AMMAGROD AU LAI Y L'UN  
-MAIS AL REÇU LE MINISTRE DES AFFAIRES CULTURELLES ET  
-SON AIDE FINANCIÈRE AU SECTEUR LOISIR ET CULTURE,  
-AUS MEMES POUR LE MINISTRE DES LOISIRS ;  
-L'UN AMMAGROD AL TO L'UNION AMMAGROD AU LAI Y L'UN  
-QUE LE MINISTRE LAISE AU NIVEAU MUNICIPAL  
-ACTIVITÉ À CARACTÈRE LOCAL. LES MUNICIPALITÉS  
-S'APPUYENT SUR DES ASSOCIATIONS LOCALES  
-AL AU CONTRAIRE DES ASSOCIATIONS DE LOISIRS ;

QUE LE C.R.C. EST COMITÉ.

## 2.2 Non complaisant

## 2.3

AVEZ-VOUS D'AUTRES SUGGESTIONS À FORMULER QUANT AU  
SACRÉ "LOISIR ET CULTURE" ?

# 3. LA MUSIQUE

En fait, les propositions soulevées dans le Livre  
ont été reprises et approfondies. Par  
exemple, voici les réponses :

Al maintenant, certaines personnes s'attachent à  
cel qui est de l'ordre d'un loisir et de l'ordre  
de la culture et de la diffusion et de la  
diffusion de la culture et de la diffusion de la culture ;



## 3.1

- a) LE MINISTERE PRECONISAIT DANS LE DOMAINE DE LA MUSIQUE UN NATIONALISME CULTUREL FAVORISANT LES QUEBECOIS D'ABORD

Nous pouvons remarquer que sur 33 répondants ayant formulé une opinion sur la proposition du Livre Vert, 27 l'acceptent telle qu'énoncé; un répondant la refuse; trois réponses sont jugées non-applicables et enfin, un répondant n'émet pas d'opinion.

- b) UN GROUPE DE TRAVAIL SERA FORME SUR LA STIMULATION DE L'EMPLOI ARTISTIQUE AU QUEBEC

Sur les 33 répondants ayant soumis une opinion sur la proposition du Livre Vert, 24 répondants acceptent celle-ci d'emblée; 6 répondants diraient oui au principe à la condition que l'on apporte certaines modifications et enfin, 2 répondants ne donnent pas d'opinion sur ladite proposition.

• Remarques formulées par les répondants:

- QUE le groupe de travail voit à la création d'orchestres régionaux;
- QUE l'on définisse une politique précise du secteur musique;
- QUE le groupe de travail voit à la création de nouveaux débouchés;
- QUE le groupe de travail soit dirigé par le Conseil de la culture;
- QUE la stimulation viendra en autant que les artistes vivront de leur art.



c) LE MINISTERE VEUT DEFINIR UNE POLITIQUE COHERENTE  
EN CE QUI REGARDE L'ART LYRIQUE

Nous pouvons observer que sur 33 répondants ayant formulé une opinion sur la proposition ci-haut mentionnée, 17 la jugent importante; 13 répondants n'émettent pas d'opinion et enfin, 1 réponse est jugée non-applicable.

d) LE MINISTERE VEUT SUSCITER UNE CONCERTATION ENTRE  
LUI, LE CONSEIL DE LA CULTURE DU QUEBEC ET LES  
ARTISANS DE LA CHANSON AFIN DE PROTEGER ET PERMET-  
TRE LE DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE CULTURELLE

Notons que la proposition soumise dans le Livre Vert, retient l'approbation de 22 répondants sur 33. Tandis que 8 répondants apportent certaines remarques au principe, 2 autres répondants s'abstiennent de répondre; et 1 réponse est jugée non-applicable.

• Remarques formulées par les répondants

- "Pourquoi en faire une industrie?"
- QUE le Ministère implique les représentants du secteur chorale à sa concertation

e) POUR LA RELEVÉ, FAVORISER L'ORGANISATION D'UN  
FESTIVAL ANNUEL DE LA CHANSON QUEBECOISE. DANS  
LE CADRE DE "JEUX DU QUEBEC" PAR EXEMPLE

Sur 22 répondants ayant formulé une opinion sur la proposition, 12 acceptent celle-ci telle que décrite; 6 répondants



ne formulent pas d'opinion audit principe; 3 refusent ce dernier énoncé et enfin une réponse est jugée non-applicable.

● Remarques de certains répondants:

- . A condition que le Ministère octroie des bourses importantes pour ce festival;
- . QUE le festival se tienne dans un autre cadre que celui des Jeux du Québec.

f) SONGER A SUBVENTIONNER UN RESEAU DE BOITES A CHANSONS

Notons que sur 25 répondants ayant formulé une opinion sur l'énoncé pré-cité, 10 favorisent que ce réseau se fasse; 5 le refusent; 5 répondants ne formulent pas d'opinion sur ledit principe et enfin, 5 réponses sont jugées non-applicables.

● Remarques:

- . Certains signalent que cette discipline est dépassée et que nous devrions plutôt favoriser d'autres secteurs de l'activité musicale;
- . QUE les sommes versées pour la création de ce réseau seraient du gaspillage;
- . QUE l'on ne favorise pas seulement les grands centres urbains.

## 3.1.2

ETES-VOUS OPTIMISTE QUANT A LA REALISATION DE CES POINTS?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 24 |
| PEUT-ETRE | 7  |
| NON       | 0  |

## 3.1.3

QUAND, SELON VOUS, CES DIFFERENTS POINTS SERONT-ILS MIS EN APPLICATION?

| <u>Nombre d'années</u> | <u>Nombre de répondants</u> |
|------------------------|-----------------------------|
| 1                      | 9                           |
| 3                      | 16                          |
| 5                      | 4                           |
| 10                     | 0                           |
| ou plus                | 0                           |

## 3.1.4

UN REGROUPEMENT REGIONAL PEUT-IL, SELON VOUS, ACCELERER LES PROCESSUS DE MISE EN APPLICATION?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 27 |
| PEUT-ETRE | 4  |
| NON       | 1  |



## 3.2

AVEZ-VOUS DES COMMENTAIRES A FORMULER QUANT A LA POLITIQUE DE LA CHANSON AU QUEBEC? (art.68, page 127 à 130)

• Remarques:

- Certaines ne sont pas d'accord avec l'argent investi dans le festival;
- Il faut trouver des débouchés sur le marché des autres pays francophones;
- Que l'on protège et encourage les vrais chanteurs du Québec;
- Que le secteur chorale, opérette, voire chanteurs classiques, semble ignoré.

## 3.3

LE MINISTERE CROIT POUVOIR METTRE EN APPLICATION IMMEDIATEMENT QUELQUES RECOMMANDATIONS:

## 3.3.1

a) SOUHAITE METTRE EN OEUVRE UN PROGRAMME D'AIDE A LA CREATION OU DE BOURSES DESTINEES A DES AUTEURS, DES COMPOSITEURS, MUSICIENS OU DES TECHNICIENS QUI SOUHAITENT SE PERFECTIONNER DANS LEUR DISCIPLINE RESPECTIVE

b) CES PROGRAMMES D'AIDE A LA CREATION LITTERAIRE, A LA CREATION PLASTIQUE, ETC... DEVRAIENT ETRE INTEGRES AU COURS DE L'EXERCICE 1976-1977

- c) DE PLUS, LE MINISTRE PEUT DES MAINTENANT COMMENCER  
A ENCOURAGER LES INTERPRETES DE LA CHANSON QUEBECOISE  
A EFFECTUER DES TOURNEES DANS LES REGIONS EXCENTRI-  
QUES DU QUEBEC

Réactions suite à la consultation:

Les trois principes semblent être acceptés à l'unanimité par les répondants. Par contre, il y aurait de minimes divergences d'opinions dans les modalités auxdits principes.

3.3.2

ETES-VOUS OPTIMISTE QUANT A LEUR REALISATION?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 23 |
| PEUT-ETRE | 6  |
| NON       | 0  |

3.3.3

QUAND, SELON VOUS, CES DIFFERENTS POINTS SERONT-ILS  
MIS EN APPLICATION?

Nombre d'années

Nombre de répondants

|    |    |
|----|----|
| 1  | 12 |
| 2  | 4  |
| 3  | 10 |
| 10 | 1  |



3.4

LE LIVRE VERT MENTIONNE EGALEMENT:

"LA MAJORITE DES RECOMMANDATIONS QUI SONT FORMULEES DANS CE TEXTE MERITENT D'ETRE APPROFONDIES EN ETROITE COLLABORATION AVEC LE MINISTERE, AVANT QU'UNE DECISION SOIT ARRETEE. CE DEVRAIT ETRE LE ROLE D'UN SERVICE DE LA CHANSON DE POUSSER PLUS D'AVANT, L'EXAMEN DE CHACUNE DE CES RECOMMANDATIONS EN VUE DE LEUR APPLICATION AU COURS DES DEUX OU TROIS PROCHAINES ANNEES"

3.4.1

QUELLES SONT VOS REACTIONS FACE A CES DIFFERENTS POINTS?

- . Que les autres secteurs de l'activité musicale soient consultés;
- . QUE le C.R.C. soit impliqué dans l'examen de chacune des recommandations.

3.4.2

UN REGROUPEMENT REGIONAL PEUT-IL, SELON VOUS, ETRE D'UNE QUELCONQUE UTILITE DANS L'EXAMEN ET L'APPLICATION DE CES RECOMMANDATIONS?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 22 |
| PEUT-ETRE | 6  |
| NON       | 1  |

3.5 Non compilable

## 3.6

AVEZ-VOUS DES COMMENTAIRES A FORMULER QUANT A  
L'ENSEMBLE DU SECTEUR MUSIQUE?

Remarques et recommandations:

- . QUE le Ministère des Affaires culturelles voit à décentraliser les bureaux de droits d'auteurs;
- . QUE le Ministère voit à ce que le domaine de la musique pure et moderne (enseignée dans les écoles) ne soit pas délaissée;
- . QUE le Ministère voit à créer un réseau de "boîtes à concerts" ou du moins subventionner et/ou organiser des concerts présentant des compositions québécoises;
- . QUE le Ministère suscite l'Orchestre Symphonique de Montréal à diminuer considérablement le nombre de musiciens étrangers;
- . QUE le Ministère ne favorise pas seulement la chanson comme le moyen privilégié d'expression musicale;
- . QUE le Ministère assure des débouchés aux musiciens issus des conservatoires et des universités;
- . Que le Ministère voit à structurer l'enseignement de la musique et du chant.



LE MINISTRE DES AFFAIRES CULTURELLES VEUT SE  
DOTER DES RESSOURCES NECESSAIRES POUR REPOUR-  
PER L'INFORMATION ET LA DOCUMENTATION RELATIVES  
AU DOSSIER DE LA DANSE AU QUEBEC ET TRACER A  
PARTIR DE CES INFORMATIONS ET AVEC LA PARTICI-  
PATION DES LIGES LIGES DIRECTRICES DE SA  
POLITIQUE CULTURELLE.

Notons que nous observons que sur l'ensemble des réponses  
nous recevons, les réponses sont de nature à être acceptées  
et que les réponses sont de nature à être acceptées.

LE MINISTRE DES AFFAIRES CULTURELLES VEUT SE  
DOTER DES RESSOURCES NECESSAIRES POUR REPOUR-  
PER L'INFORMATION ET LA DOCUMENTATION RELATIVES  
AU DOSSIER DE LA DANSE AU QUEBEC ET TRACER A  
PARTIR DE CES INFORMATIONS ET AVEC LA PARTICI-  
PATION DES LIGES LIGES DIRECTRICES DE SA  
POLITIQUE CULTURELLE.

Que l'on se doit de passer les ressources humaines dans  
le milieu.

#### 4. LA DANSE

LE MINISTRE DES AFFAIRES CULTURELLES VEUT SE  
DOTER DES RESSOURCES NECESSAIRES POUR REPOUR-  
PER L'INFORMATION ET LA DOCUMENTATION RELATIVES  
AU DOSSIER DE LA DANSE AU QUEBEC ET TRACER A  
PARTIR DE CES INFORMATIONS ET AVEC LA PARTICI-  
PATION DES LIGES LIGES DIRECTRICES DE SA  
POLITIQUE CULTURELLE.

LE MINISTRE DES AFFAIRES CULTURELLES VEUT SE  
DOTER DES RESSOURCES NECESSAIRES POUR REPOUR-  
PER L'INFORMATION ET LA DOCUMENTATION RELATIVES  
AU DOSSIER DE LA DANSE AU QUEBEC ET TRACER A  
PARTIR DE CES INFORMATIONS ET AVEC LA PARTICI-  
PATION DES LIGES LIGES DIRECTRICES DE SA  
POLITIQUE CULTURELLE.

LE MINISTRE DES AFFAIRES CULTURELLES VEUT SE  
DOTER DES RESSOURCES NECESSAIRES POUR REPOUR-  
PER L'INFORMATION ET LA DOCUMENTATION RELATIVES  
AU DOSSIER DE LA DANSE AU QUEBEC ET TRACER A  
PARTIR DE CES INFORMATIONS ET AVEC LA PARTICI-  
PATION DES LIGES LIGES DIRECTRICES DE SA  
POLITIQUE CULTURELLE.

Notons que sur 21 répondants ayant formulé une opinion sur

Non compilable

## 4.1

- a) LE MINISTRE DES AFFAIRES CULTURELLES VEUT SE DOTER DES RESSOURCES NECESSAIRES POUR REGROUPER L'INFORMATION ET LA DOCUMENTATION RELATIVES AU DOSSIER DE LA DANSE AU QUEBEC ET TRACER A PARTIR DE CES INFORMATIONS ET AVEC LA PARTICIPATION DU MILIEU, LES LIGNES DIRECTRICES DE SA POLITIQUE

Nous pouvons observer que sur 19 répondants ayant formulé une opinion sur cette proposition, 14 la jugent acceptable; 3 répondants la refusent et enfin, 2 répondants n'émettent pas d'opinion.

Remarques:

- Certains signalent qu'il existe actuellement un organisme faisant ce travail;
- Que l'on se doit de puiser les ressources humaines dans le milieu.

- b) CETTE POLITIQUE SERA ADMINISTREE PAR LE "CONSEIL DE LA CULTURE DU QUEBEC"

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

- c) LE MINISTRE VEUT ORGANISER UN COLLOQUE SUR LA DANSE

Notons que sur 21 répondants ayant formulé une opinion sur



la proposition pré-citée, 13 retiennent ledit principe; un répondant la refuse; 3 s'abstiennent de répondre et 4 réponses sont jugées non-applicables.

d) LE MINISTERE VEUT EVITER DE FONCTIONNARISER L'INTERVENTION DE L'ETAT ET APPUYER AVEC CONSISTANCE CEUX QUI OEUVRENT DEJA DANS LE DOMAINE

Nous pouvons observer que sur 18 répondants ayant formulé une opinion sur cette proposition, 13 l'acceptent d'emblée et 5 réponses sont jugées non-applicables.

e) LE MINISTERE VEUT PERMETTRE A L'ENSEIGNEMENT DE CE FAIRE, AUX INTERESSES D'Y AVOIR ACCES ET AUX TRADITIONS DE S'ETABLIR

Le principe est accepté à l'unanimité.

#### 4.1.2

ETES-VOUS OPTIMISTE QUANT A LA REALISATION DE CES POINTS?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 15 |
| PEUT-ETRE | 3  |
| NON       | 2  |

## 4.1.3

ET SELON VOUS, QUAND SERONT-ILS MIS EN APPLICATION?

Nombres d'années

Nombre de répondants

|    |   |
|----|---|
| 1  | 7 |
| 3  | 6 |
| 5  | 1 |
| 10 | 0 |

Note: Un répondant suggère une période s'échelonnant sur 1 à 3 ans et un autre 3 à 5 ans.

## 4.1.4

UN REGROUPEMENT REGIONAL PEUT-IL SELON VOUS, ETRE D'UNE QUELCONQUE UTILITE EN REGARD DE CES POINTS?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 12 |
| PEUT-ETRE | 2  |
| NON       | 3  |

4.2 NON COMPILABLE

## 4.3

AVEZ-VOUS DES COMMENTAIRES A FORMULER EN REGARD DE L'ENSEMBLE DU SECTEUR DANSE?

Remarques et recommandations:

- QUE le Ministère voit à améliorer la qualité de l'enseignement de la danse;



- QUE le Ministère définisse clairement le secteur danse;
- QUE le Ministère octroie des subventions pour les troupes de folklore, de ballet-jazz et de ballet classique;
- QUE le Ministère voit à ce que des cours de danse se donnent dans le cadre des cours d'éducation physique chez les enfants, adolescents et adultes;
- QUE le Ministère voit à l'engagement d'inspecteurs possédant une formation professionnelle, afin que ceux-ci soient aptes à pouvoir juger de la qualité de l'enseignement, de la formation et de la compétence des professeurs opérant les studios de danse.

DE LES ENSEIGNANTS ET LES ÉLÈVES SONT-ILS SATISFAITS ?  
LA FORMATION S'EST-ELLE AMÉLIORÉE ?

À LES ARTS PLASTIQUES

Réactions suite à la consultation

Sur 11 répondants, 8 ont une opinion. 3 disent que les enseignants et les élèves sont satisfaits que la formation s'est améliorée. Par contre, 17 signalent leur insatisfaction et mentionnent qu'il n'y a pas eu d'amélioration. Par ailleurs, 4 répondants n'ont pas d'opinion. Les réponses sont jugées non-applicables.

c) LE MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES, EN COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION VEUT ANALYSER LA SITUATION EN PROFONDEUR ET VOIR QUELS SONT LES CORRECTIFS À APPORTER OU À PROPOSER.

QUE LE MINISTÈRE DÉFINISSE CLAIREMENT LE SECTEUR

ET SELON VOUS, QUAND SERONT-ILS MIS EN APPLICATION?

QUE LE MINISTÈRE DÉFINISSE LES SECTEURS DE LA DANSE  
TROUPES DE FOLKLORE, DE BALLET-JAZZ ET DE BALLET  
CLASSIQUE;

QUE LE MINISTÈRE VOIT À CE QUE DES COURS DE DANSE SE  
DONNENT DANS LE CADRE DES COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE  
CHEZ LES ENFANTS, ADOLESCENTS ET ADULTES;

QUE LE MINISTÈRE VOIT À L'ENGAGEMENT D'INSPECTEURS  
POSSÉDANT UNE FORMATION PROFESSIONNELLE, AFIN QUE  
CEUX-CI SOIENT ABILITÉS À FOURNIR TOUTES LES QUALITÉS  
DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION ET DE LA COMPÉTENCE  
DES PROFESSEURS OPÉRANT LES ÉTUDES DE DANSE.

4.1.4

UN REGROUPEMENT NATIONAL POUR LE SELON VOUS, ÊTRE D'UNE  
QUELCONQUE UTILITÉ DE CÉLÉBRER CES POINTS?

## 5. LES ARTS PLASTIQUES

QUE

ARTS-PLASTIQUES

QUE

ARTS-PLASTIQUES

QUE LE MINISTÈRE VOIT À L'ENGAGEMENT D'INSPECTEURS

POSSÉDANT UNE FORMATION PROFESSIONNELLE, AFIN QUE

CEUX-CI SOIENT ABILITÉS À FOURNIR TOUTES LES QUALITÉS

DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION ET DE LA COMPÉTENCE

DES PROFESSEURS OPÉRANT LES ÉTUDES DE DANSE.



## 5.1

Sur la question des arts plastiques au Québec:

- a) LES ECOLES DES BEAUX-ARTS ONT ETE A TOUTE FIN PRATIQUE INTEGREES DANS LE RESEAU D'ENSEIGNEMENT DU MINISTERE DE L'EDUCATION

Réactions suite à la consultation:

Nous pouvons observer que sur 31 répondants ayant donné une opinion sur cette affirmation, 13 jugent que l'idée d'intégrer les écoles des beaux-arts à un réseau d'enseignement est positive; 14 disent que ce n'est pas une amélioration; 2 réponses sont jugées non-applicables et enfin, 2 répondants n'émettent pas d'opinion.

- b) LES ENSEIGNANTS ET LES ELEVES SONT-ILS SATISFAITS? LA FORMATION S'EST-ELLE AMELIOREE?

Réactions suite à la consultation:

Sur 31 répondants ayant émis une opinion, 8 disent que les enseignants et les élèves sont satisfaits; que la formation s'est améliorée. Par contre, 17 signalent leur insatisfaction et mentionnent qu'il n'y a pas eu d'amélioration. Tandis que 4 répondants n'émettent pas d'opinion, 2 réponses sont jugées non-applicables.

- c) LE MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES, EN COLLABORATION AVEC LE MINISTERE DE L'EDUCATION VEUT ANALYSER LA SITUATION EN PROFONDEUR ET VOIR QUELS SONT LES CORRECTIFS A APPORTER OU A PROPOSER

Notons que sur 31 répondants ayant émis une opinion, 21 trouvent l'idée excellente; 2 la refusent. Tandis que 5 répondants n'émettent pas d'opinion, 3 réponses sont jugées non-applicables.

Remarques:

- QUE les Ministères fassent des consultations en région.

5.1.2

ETES-VOUS OPTIMISTE QUANT A LA REALISATION DE CES POINTS?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 20 |
| PEUT-ETRE | 10 |
| NON       | 5  |

5.1.3

QUAND, FENSEZ-VOUS, QUE CES DIFFERENTS POINTS SERONT MIS EN APPLICATION?

| Nombre d'années | Nombre de répondants |
|-----------------|----------------------|
| 1               | 9                    |
| 3               | 11                   |
| 5               | 9                    |
| 10              | 0                    |



## 5.2

a) C'EST AU "CONSEIL DE LA CULTURE DU QUEBEC" QU'IL REVIENDRA D'ADMINISTRER ET DE FAIRE EVOLUER LES POLITIQUES D'AIDE AUX CREATEURS ET A LA CREATION

b) LE MINISTERE DESIRE FAIRE MIEUX CONNAITRE LES SOURCES D'AIDE, QUE LES CONCOURS SOIENT PLUS FACILEMENT ACCESSIBLES, QUE CES SOURCES D'AIDE SOIENT DISPONIBLES TANT AUX AMATEURS QU'AUX PROFESSIONNELS ET PAS UNIQUEMENT A QUEBEC OU A MONTREAL, MAIS AUSSI EN REGION

c) LE MINISTERE VEUT CONSTITUER DES JURYS POUR AIDER LES MEILLEURS ARTISTES: CES JURYS SERAIENT COMPOSES DE MEMBRES REMPLACES, AUTANT QUE POSSIBLE, D'ANNEE EN ANNEE

d) LE MINISTERE VEUT REFORMER SON SERVICE DES ARTS PLASTIQUES EN UN SERVICE DE DOCUMENTATION D'ANALYSE ET DE RECHERCHE

## 5.2.1

QUELLES SONT VOS REACTIONS FACE A CES DIFFERENTS POINTS?

Réactions suite à la consultation:

Les propositions semblent être acceptées à l'unanimité si l'on respecte certaines conditions:

- . QUE les membres du jury soient compétents et impartiaux;
- . QUE les actions envisagées par le Ministère ne soient pas politiques;



- QUE les dossiers des artistes soient mis à jour constamment;
- QUE le Ministère ne perde pas trop de temps dans le rouage administratif.

## 5.2.2

ETES-VOUS OPTIMISTE QUANT A LA REALISATION DE CES POINTS?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 26 |
| PEUT-ETRE | 7  |
| NON       | 1  |

## 5.2.3

QUAND, SELON VOUS, SERONT-ILS MIS EN APPLICATION?

| Nombre d'années | Nombre de répondants |
|-----------------|----------------------|
|-----------------|----------------------|

|    |    |
|----|----|
| 1  | 8  |
| 3  | 17 |
| 5  | 4  |
| 10 | 0  |

## 5.2.4

UN REGROUPEMENT REGIONAL, SELON VOUS, PEUT-IL ETRE D'UNE QUELCONQUE UTILITE EN REGARD DE CES POINTS?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 30 |
| PEUT-ETRE | 5  |
| NON       | 1  |



## 5.3

Diffusion

- a) LE MINISTERE VEUT CONSTITUER UNE BANQUE D'OEUVRES QUEBECOISES SUSCEPTIBLE D'ETRE ACQUISE ET PRETEE AUX DIVERSES ADMINISTRATIONS ET ORGANISMES PUBLICS QUEBECOIS (écoles, salles de conseils municipaux, centres culturels, lieux publics, hôpitaux, gares d'autobus, etc....)

• Réactions suite à la consultation:

Nous pouvons observer que sur 29 répondants ayant formulé une opinion sur ladite proposition, 26 l'acceptent d'emblée. Tandis qu'un répondant n'émet pas d'opinion, 2 réponses sont jugées non-applicables.

• Constatations

- Certains disent que le M.E.Q. a un rôle à jouer;
- Que cette initiative permettra d'améliorer la qualité des expositions et fera connaître les oeuvres québécoises;
- Que l'Art "Descend dans la rue".

- b) LA GESTION DE CETTE BANQUE POURRAIT ETRE CONFIEE AUX MUSEES OU MEME AUX BIBLIOTHEQUES CENTRALES DE PRETS POUR LA DIFFUSION REGIONALE

Notons que sur 29 répondants ayant émis une opinion sur cette proposition, 27 la jugent excellente; 1 répondant n'émet pas d'opinion, et enfin, une réponse est jugée non-applicable.

Note: Certains espèrent que cette banque sera facile d'accès.



- c) CETTE BANQUE POURRAIT CONSTITUER UNE FORME D'AIDE PLUS DYNAMIQUE QUE LES BOURSES. L'ETAT, EN ACQUERANT LES OEUVRES, FAVORISE LA CREATION ET, EN LES PRETANT, FAVORISE LA DIFFUSION

Constatons que sur 29 répondants ayant émis une opinion, 19 retiennent la proposition, parfois avec réserve; 4 répondants la refusent si elle n'est pas soumise à certaines conditions. Tandis que 5 répondants s'abstiennent de répondre, une réponse est jugée non-applicable.

. Commentaires

- a) Que l'aide sous forme de bourses ne soit pas enlevée
- b) A condition que les oeuvres soient évaluées par des experts
- c) Que ce principe sera difficile d'application
- d) Que le public soit privilégié dans l'achat des oeuvres
- e) Que l'artiste soit traité comme un salarié.

- d) LE MINISTERE POURRA PARTICIPER AU FINANCEMENT DE LA TENUE DU SALON DES ARTS PLASTIQUES: CES "EXPO-VENTE" POURRAIENT SE COORDONNER AVEC LA TENUE DES SALONS DU LIVRE ET DES METIERS D'ART

Notons que sur 29 répondants ayant émis une opinion sur la proposition pré-citée, 21 la jugent excellente; 2 la refusent catégoriquement. Tandis que 4 répondants n'émettent pas d'opinion, 4 réponses sont jugées non-applicables.

. Remarques

- . Certains suggèrent qu'un annuaire des artistes soit confectionné afin de faciliter le regroupement quasi inexistant en région
- . Que vont devenir les galeries d'art?



- Que le Ministère exerce une sélection sur la qualité des oeuvres afin que cette exposition, ne devienne pas un bazar où les oeuvres sont noyées dans la médiocrité.
- Que l'artiste ne se sente pas lié mais, payé pour ce qu'il crée.

e) LE MINISTERE FAVORISERA LA TENUE D'EXPOSITIONS A PARTIR DES MUSEES PUBLICS OU PRIVES ET CERTAINES GALERIES D'ART. IL VEUT AINSI, S'INTERESSER DAVANTAGE A LA PLACE QU'OCCUPENT LES GALERIES D'ART POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA DIFFUSION DE LA CULTURE QUEBECOISE

Sur 29 répondants ayant émis une opinion audit principe énoncé, 24 l'acceptent d'emblée, 1 répondant la refuse car selon lui les galeries d'art sont avant tout commerciales; 2 répondants n'émettent pas d'opinion et enfin, 2 réponses sont jugées non-applicables.

f) LE MINISTERE PREVOIRA UNE CERTAINE FORME D'ACCREDITATION DES GALERIES SUSCEPTIBLES DE REALISER DES EXPOSITIONS DE GRANDE QUALITE, NOTAMMENT POUR LES MEILLEURS ARTISTES DEBUTANTS. CES EXPOSITIONS POURRAIENT ETRE TENUES SUR UNE BASE REGIONALE, MAIS AUSSI AVEC LA COOPERATION DU QUEBEC AVEC D'AUTRES PROVINCES ET D'AUTRES PAYS

Observons que sur 29 répondants ayant émis une opinion, 21 acceptent la proposition telle qu'énoncé. Tandis qu'un répondant refuse celle-ci, 5 répondants n'émettent pas d'opinion et 3 réponses sont jugées non-applicables.

• Remarques

- Que le Ministère des Affaires Culturelles ne centralise pas trop (1 répondant)



g) LES GALERIES D'ART ETANT DES ETABLISSEMENTS COMMERCIAUX ELLES REPRESENTENT UN SUPPORT IMPORTANT A L'INDUSTRIE CULTURELLE EN MATIERE D'ARTS PLASTIQUES ET, DANS CETTE OPTIQUE LE MINISTERE ENVISAGE D'APPORTER DE L'AIDE AU NIVEAU DE L'EDITION ET DE LA PUBLICATION DE REPERTOIRES ANNUELS DETAILLES DES GALERIES D'ART AU QUEBEC AFIN QUE TOUS PUISSENT Y ACCEDER. LE MINISTERE ENCOURAGERA LES GALERIES D'ART A SE REGROUPER AFIN D'EXERCER ELLES-MEMES UN CONTROLE SUR LES CRITERES DE QUALITE; CES REGROUPEMENTS FAVORISERONT EGALEMENT QU'ELLES SOIENT RECONNUES ET RECOIVENT, COMME LES AUTRES INDUSTRIES CULTURELLES, LES SERVICES D'AIDE A L'INDUSTRIE ET AUX COMMERCE

Nous pouvons observer que sur 29 répondants ayant formulé une opinion sur cette proposition, 18 se disent en faveur de celle-ci et un répondant la refuse. Tandis que 9 répondants s'abstiennent de répondre, 2 réponses sont jugées non-applicables.

. Remarques

Certains disent:

- . Que le Ministère se doit de choisir des oeuvres de qualité et non des copies pour fins de vente;
- . Que le Ministère trouve d'autres moyens de diffusion que les galeries commerciales.

h) LE MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES, EN COLLABORATION AVEC LE MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC, VEUT AMELIORER LES MESURES D'INCITATIONS FISCALES FAVORISANT DAVANTAGE LA CREATION, L'ACQUISITION ET LA DIFFUSION DES ARTS PLASTIQUES. IL VEUT EGALEMENT PAR CETTE COLLABORATION ET PAR L'ENTREMISE DU CONSEIL DE LA CULTURE, PROPOSER DES MODIFICATIONS AUX LOIS FISCALES QUI DECOULENT DES DONS ET DES BIENS RECUS PAR LE CONSEIL DE LA CULTURE DU QUEBEC

Majoritairement, le principe est accepté. Certains suggèrent



que le Ministère incite les industries et commerces à se porter acquéreurs d'oeuvres d'art tout en les protégeant; que le Ministère abolisse la taxe de vente sur les oeuvres d'art achetées dans les galeries d'art.

### 5.3.2

ETES-VOUS OPTIMISTE QUANT A L'APPLICATION DE CES DIFFERENTS POINTS?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 27 |
| PEUT-ETRE | 8  |
| NON       | 0  |

### 5.3.3

QUAND PENSEZ-VOUS QUE CES DIFFERENTS POINTS SERONT MIS EN APPLICATION?

| Nombre d'années | Nombre de répondants |
|-----------------|----------------------|
|-----------------|----------------------|

|    |    |
|----|----|
| 1  | 6  |
| 3  | 21 |
| 5  | 5  |
| 10 | 0  |

### 5.3.4

UN REGROUPEMENT REGIONAL PEUT-IL ETRE D'UNE QUELCONQUE UTILITE EN REGARD DE CES DIFFERENTS POINTS ?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 30 |
| PEUT-ETRE | 5  |
| NON       | 0  |



## 5.4

- a) IL N'Y A JAMAIS EU AU QUEBEC DE POLITIQUE COHERENTE EN REGARD DU DEVELOPPEMENT ET DE LA MISE EN VALEUR DES MUSEES

Majoritairement, les répondants admettent que les Musées ont toujours été délaissés dans une politique vraiment cohérente, mais qu'actuellement il semble y avoir déblocage et renouveau.

- b) IL FAUDRA ASSOCIER PLUS ETROITEMENT LE MUSEE DES BEAUX-ARTS DE MONTREAL AUX MUSEES DE L'ETAT

Le principe semble accepté à l'unanimité et ce, surtout si le musée garde une pleine liberté d'action et est autonome.

- c) LES PRIORITES DU MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES SERONT LA DIFFUSION ET L'ACCESSIBILITE

En général, le principe est accepté d'emblée par les répondants. Certains signalent que la diffusion devra se faire par un réseau d'échanges et l'accessibilité par une animation vivante et une publicité adéquate voire renouvelée. D'autres signalent que l'on doit aussi favoriser le regroupement d'artistes-créateurs et la création de musées régionaux. Et enfin, certains disent qu'il ne faudrait pas que les musées soient nationalisés même s'ils sont subventionnés.



- d) LES MUSEES DE L'ETAT NE DEVRAIENT-ILS PAS ACQUERIR, POUR FINS DE CONSERVATION, QUE LES PIECES ESSENTIELLES ET UNIQUES: LES AUTRES SERAIENT DIRIGÉES PAR LES COMITES D'ACQUISITION, VERS LES MUSEES PUBLICS OU PRIVES REGIONAUX

Majoritairement, cette proposition retient la faveur des répondants. Certains signalent qu'à ce niveau l'étatisme atteint son apothéose (2 répondants).

- e) DETERMINER CHAQUE VILLE IMPORTANTE D'UN MUSEE PUBLIC NATIONAL

Ce voeu semble retenir la faveur de la majorité des répondants. Seulement 1 répondant signale que cette volonté est peu importante.

- f) UN MUSEE NATIONAL DES ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES EN COLLABORATION AVEC L'UNIVERSITE DU QUEBEC

Cette proposition retient la faveur de tous les répondants.

- g) LA VIEILLE PRISON DE TROIS-RIVIERES POURRAIT ETRE AMENAGEE POUR DEVENIR LE LIEU D'EXPOSITION DES PIECES LES PLUS SPECTACULAIRES POUR CE MUSEE NATIONAL

Certains disent que la vieille prison de Trois-Rivières



devrait être aménagée pour devenir un lieu d'exposition (9 répondants). D'autres suggèrent que le vieux Séminaire de Nicolet le soit aussi (6 répondants). Enfin, certains ne veulent pas émettre d'opinion par manque d'information (5 répondants). Un répondant s'oppose à ce que la vieille prison soit aménagée. Bref, 10 répondants ne formulent pas d'opinion sur ladite proposition.

h) IL FAUT AUSSI VOIR A LA CREATION D'UN MUSEE D'HISTOIRE DU QUEBEC SITUE A MONTREAL OU A QUEBEC

Nous pouvons observer que les opinions sur cette proposition semblent partagées. En effet, 12 répondants disent être en faveur de l'énoncé; 7 répondants préféreraient que le Musée d'histoire soit situé dans la ville de Québec plutôt qu'à Montréal; 5 répondants s'abstiennent de formuler une opinion; 3 refusent catégoriquement l'énoncé de la proposition; une réponse est jugée non-applicable et enfin, 1 répondant suggère que toutes les villes importantes au point de vue historique aient

i) IL FAUDRA AUSSI PLANIFIER LA CREATION DE MUSEES THEMATIQUES (SCIENCES ET TECHNOLOGIE, SCIENCES NATURELLES, MARITIMES, OCEANOGRAPHIE, ETC....)

Notons que sur 29 répondants ayant émis une opinion sur cette proposition, 22 l'acceptent, 6 s'abstiennent de répondre et enfin, 2 répondants disent "peut-être".

### Suggestions

- . Que ces musées se répartissent dans chacune des régions (certains répondants)
- . Que les pavillons thématiques de l'Expo 67 ont attiré le public (modèle à considérer).



j) DEVELOPPER UN RESEAU PUBLIC DE MUSEES

Parmi ceux qui ont formulé une opinion sur ladite proposition, tous se disent d'accord qu'il est nécessaire de développer un réseau public de musées.

k) LES MUSEES PRIVES DOIVENT CONTINUER D'ETRE ENCOURAGES, SOUS FORME DE CONSULS RELATIFS A L'ACQUISITION ET A LA GESTION, SUR UNE FORME D'AIDE TECHNIQUE A L'ACCUEIL D'EXPOSITIONS OU DE LEUR PARTICIPATION A DES EXPOSITIONS A L'EXTERIEUR ET, ENFIN LES AIDER FINANCIEREMENT DANS LA MESURE OU ILS REMPLISSENT ADEQUATEMENT LES FONCTIONS COMPLEMENTAIRES SOUHAITEES

Nous pouvons remarquer que sur 29 répondants ayant émis une opinion, 16 se disent en faveur de l'énoncé, 9 répondants s'abstiennent de répondre et enfin, 4 refusent catégoriquement la proposition pour les raisons suivantes:

- a) que les Musées soient aussi des organes d'information culturelle;
- b) que c'est plutôt des subventions que l'on désire;
- c) que cette idée constituerait la "mort" des musées privés.

1) CREER UNE "COMMISSION DES MUSEES DU QUEBEC"

Cette idée est acceptée à l'unanimité par les répondants.

## 5.4.2

ETES-VOUS OPTIMISTE QUANT A L'APPLICATION DE CES DIFFERENTS POINTS

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 20 |
| PEUT-ETRE | 8  |
| NON       | 5  |

## 5.4.3

QUAND PENSEZ-VOUS QUE CES DIFFERENTS POINTS SERONT MIS EN APPLICATION?

| Nombre d'années | Nombre de répondants |
|-----------------|----------------------|
| 1               | 4                    |
| 3               | 12                   |
| 5               | 9                    |
| 10              | 3                    |

Note: Un répondant suggère une période de 1 à 3 an(s).

## 5.4.4

UN REGROUPEMENT REGIONAL PEUT-IL ETRE D'UNE QUELCONQUE UTILITE EN REGARD DE CES DIFFERENTS POINTS?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 26 |
| PEUT-ETRE | 5  |
| NON       | 2  |

5.5 NON COMPILABLE



## 5.6

AVEZ-VOUS DES COMMENTAIRES A FORMULER EN REGARD  
DE L'ENSEMBLE DU SECTEUR "ARTS PLASTIQUES"

- . QUE le Ministère des Affaires Culturelles formule une demande au M.E.Q. afin que ce dernier réintègre dans les programmes d'enseignement. (à tous les niveaux) la peinture sur porcelaine;
- . QUE le Ministère des Affaires Culturelles voit à faciliter le regroupement des artistes sous toutes ses formes (comité, association, coopérative, etc);
- . QUE cet art (pré-cité) soit reconnu comme discipline artistique des Beaux-Arts par le Ministère des Affaires Culturelles avec les mêmes avantages que les autres disciplines (formation, subvention, etc...);
- . QUE le Ministère des Affaires Culturelles évite la centralisation des décisions du Conseil de la Culture au profit du Conseil Régional de la Culture;
- . QUE le Ministère des Affaires Culturelles octroie une subvention à l'organisme "Art Nicolet", le seul organisme pour les Arts de la région;
- . QUE le Ministère des Affaires Culturelles voit à ce que les professeurs soient qualifiés et compétents;
- . QUE le Ministère des Affaires Culturelles favorise la culture du peuple québécois par l'enseignement des arts à tous les niveaux tant à la maternelle qu'aux foyers de vieillards;
- . QUE le Ministère des Affaires Culturelles assure un revenu de base aux artistes retraités ou un demi-emploi pour fins de productivité et de créativité, afin que le jeune diplômé puisse trouver un emploi;

- . QUE le Ministère des Affaires Culturelles favorise par tous les moyens, l'éducation permanente au chapitre de l'enseignement des arts;
- . QUE le Ministère des Affaires Culturelles banisse les moyens anti-éducatifs au plan des arts plastiques inondants le marché;
- . QUE le Ministère des Affaires Culturelles informe et sensibilise le public au fait de l'Art;
- . QUE le Ministère des Affaires Culturelles constitue un dossier d'analyses sur l'enseignement des arts;
- . QUE le Ministère des Affaires Culturelles crée un laboratoire de restauration à Montréal et à Québec;
- . QUE le Ministère des Affaires Culturelles organise des cliniques de gestion et d'aménagement;
- . QUE le Ministère des Affaires Culturelles fasse pression auprès du M.E.Q. afin qu'il accepte qu'un ou deux C.E.G.E.P. donne (nt) l'option "muséologie" (ses différentes techniques);
- . QUE le Ministère des Affaires Culturelles voit à ce que le Conseil de la Culture fasse autorité auprès des Commissions Scolaires sur le choix des professeurs d'arts plastiques.

PEUT-ETRE

NON

3.3 NON COMPTABLE



Notons que 7 répondants ont formulé une opinion sur  
cette proposition et se disent en faveur de celle-ci.

LE MINISTRE VEUT SE DOTER D'UNE PETITE EQUIPE  
D'INTERVENANTS AUPRES DE L'APPAREIL DE L'ETAT  
POUR PRESSER LES INVENTAIRES DES BESOINS ET DES  
PROBLEMES DE L'INDUSTRIE CULTURELLE

Sur 13 répondants ayant émis une opinion sur la propo-  
sition précitée, 8 répondants se disent en faveur de  
l'initiative, 1 répondant jugeant que la culture n'est pas  
une industrie, 1 répondant trouvant le principe trop

EST-VOUS OPTIMISTE QUANT A LA REALISATION DE  
DIFFERENTS POINTS?

6. LES INDUSTRIES CULTURELLES

Notons que 7 répondants ont formulé une opinion sur  
cette proposition et se disent en faveur de celle-ci.

QUAND PENSEZ-VOUS QUE CES DIFFERENTS POINTS SERONT

LE NOYAU D'INTERVENTIONS ET SERVICE AUX INDUS-  
TRIES CULTURELLES AGIRONT D'ABORD AUPRES ET AU  
SEIN DE L'ADMINISTRATION, MAIS FOURNIRONT AUSSI  
LES SERVICES DE DOCUMENTATION, D'INFORMATION,  
DE RECHERCHE ET MEME DE PROMOTION GENERALE NE-  
CESSAIRES A RENFORCER LE COTE CULTUREL DE CES  
INDUSTRIES

NON COMPILABLE

## 6.1

- a) AVANT DE CREER UNE SOCIETE D'INITIATIVES CULTURELLES, LE MINISTERE VEUT INTERVENIR AUPRES DU MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE, DE LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL, DU MINISTERE DU TOURISME, ETC..., AFIN QUE TOUS LES MINISTRES ET ORGANISMES FASSENT AUX INDUSTRIES CULTURELLES, DANS LEUR PLANIFICATION, LEUR PREOCCUPATION ET LEUR ACTION LES PLACES QU'ELLES DOIVENT AVOIR, COMPTE TENU DES BESOINS DU QUEBEC

Sur 12 répondants ayant émis une opinion sur la proposition pré-citée, 8 répondants se disent en faveur de l'énoncé, 3 répondants jugent que la culture n'est pas une industrie, 1 répondant trouve le principe trop théorique.

- b) LE MINISTERE VEUT SE Doter D'UNE PETITE EQUIPE D'INTERVENTIONS AUPRES DE L'APPAREIL DE L'ETAT QUI DRESSERA LES INVENTAIRES DES BESOINS ET DES PRIORITES QUEBECOISES EN REGARD DE L'INDUSTRIE CULTURELLE

Notons que 7 répondants ont formulé une opinion sur ladite proposition et se disent en faveur de celle-ci.

- c) LE NOYAU D'INTERVENTIONS ET SERVICE AUX INDUSTRIES CULTURELLES AGIRONT D'ABORD AUPRES ET AU SEIN DE L'ADMINISTRATION, MAIS FOURNIRONT AUSSI LES SERVICES DE DOCUMENTATION, D'INFORMATION, DE RECHERCHE ET MEME DE PROMOTION GENERALE NECESSAIRES A RENFORCIR LE COTE CULTUREL DE CES INDUSTRIES



Notons que sur 12 répondants ayant émis une opinion, 6 se disent en faveur de l'énoncé, 3 répondants signalent que la culture n'est pas une industrie et enfin, 3 s'abstiennent de répondre.

d) LE CONSEIL DE LA CULTURE DU QUEBEC INTERVIENDRA  
AUSSI DANS LA POURSUITE DE CES OBJECTIFS

Nous pouvons observer que seulement 4 répondants ont formulé une opinion et se disent en accord avec le principe énoncé.

#### 6.1.2

ETES-VOUS OPTIMISTE QUANT A LA REALISATION DE CES  
DIFFERENTS POINTS?

|           |   |
|-----------|---|
| OUI       | 4 |
| PEUT-ETRE | 2 |
| NON       | 1 |

#### 6.1.3

QUAND PENSEZ-VOUS QUE CES DIFFERENTS POINTS SERONT  
MIS EN APPLICATION?

| NOMBRE D'ANNEES | NOMBRE DE REpondANTS |
|-----------------|----------------------|
| 1               | 2                    |
| 3               | 4                    |
| 5               | 0                    |
| 10              | 1                    |

#### 6.2 NON COMPILABLE

6.3

AVEZ-VOUS DES COMMENTAIRES A FORMULER EN REGARD  
DE L'ENSEMBLE DU SECTEUR "INDUSTRIES CULTURELLES"?

- QUE le Ministère des Affaires Culturelles définisse plus clairement la notion "industrie culturelle".

ETES-VOUS OPTIMISTE QUANT A LA REALISATION DE CES  
DIFFERENTS POINTS?

LE MINISTRE VEUT SE DOTER D'UNE PETITE EQUIPE  
D'INTERVENTION AU NIVEAU DE L'APPAREIL ETAT  
QUI DRESSERA LES INVENTAIRES DES BESOINS ET DES  
PRIORITES QUEBECOISES EN REGARD DE L'INDUSTRIE  
CULTURELLE

Notons que sur 12 répondants ayant émis une opinion,  
6 se disent en faveur de l'énoncé, 3 répondants signa-  
lent que la culture n'est pas une industrie et enfin,  
3 s'abstiennent de répondre.

QUAND PENSEZ-VOUS QUE CES DIFFERENTS POINTS SERONT

MIS EN APPLICATION?

LE MINISTRE VEUT SE DOTER D'UNE PETITE EQUIPE  
D'INTERVENTION AU NIVEAU DE L'APPAREIL ETAT  
QUI DRESSERA LES INVENTAIRES DES BESOINS ET DES  
PRIORITES QUEBECOISES EN REGARD DE L'INDUSTRIE  
CULTURELLE

NON COMPILABLE

6.3



## 7. L'ARTISANAT

## 7.1

- a) LE MINISTERE VEUT FAVORISER LES REGROUPEMENTS D'ARTISANS SUR LE PLAN REGIONAL ET SUR LE PLAN NATIONAL

Notons que sur 32 répondants ayant formulé une opinion audit principe, 25 se disent en faveur de celui-ci, 3 répondants s'y opposent, un répondant s'abstient de répondre et enfin, 3 réponses sont jugées non-applicables.

Remarque\_ :

- . Certains préconisent que les regroupements se fassent par secteur d'activités culturelles.

- b) LE MINISTERE VEUT PUBLIER UN BOTTIN DETAILLE DES ARTISANS PAR METIER ET PAR REGION ET DONNER L'HISTORIQUE DE CHAQUE GROUPE, DE CHAQUE METIER CHEZ-NOUS

Nous pouvons observer que sur 26 répondants ayant formulé une opinion audit principe, 20 se disent en faveur de l'énoncé; 4 répondants s'abstiennent de répondre et 2 réponses sont jugées non-applicables.

- c) LE MINISTERE VEUT FAVORISER LA MISE EN PLACE DE SERVICES PROFESSIONNELS AUX GROUPES D'ARTISANS (SERVICE AU NIVEAU DE LA CREATION, DES EXPOSITIONS)

Cette proposition retient la faveur de tous les répondants.



d) LE MINISTERE DESIRE QUE SON SERVICE A L'ARTISANAT DEVIENNE UN SERVICE D'INTERVENTIONS AUPRES DES STRUCTURES D'AIDE AUX INDUSTRIES ET AUX COMMERCE

Nous pouvons remarquer que sur 32 répondants ayant émis une opinion sur cette proposition, 24 se disent en faveur de l'énoncé; 4 répondants le refusent; 2 répondants s'abstiennent de formuler une opinion et enfin, 2 réponses sont jugées non-applicables.

• Remarques

- Que le Ministère ne confonde pas l'artisanat et industrie;
- Qu'il y a un certain danger, car il faut que la qualité prime sur la quantité.

7.1.2

ETES-VOUS OPTIMISTE QUANT A L'APPLICATION DE CES DIFFERENTS POINTS?

OUI 20

PEUT-ETRE 12

NON 0

7.1.3

QUAND PENSEZ-VOUS QUE CES DIFFERENTS POINTS SERONT MIS EN APPLICATION?

| Nombre d'années | Nombre de répondants |
|-----------------|----------------------|
| 1               | 9                    |
| 3               | 16                   |
| 5               | 6                    |
| 10              | 0                    |

## 7.1.4

UN REGROUPEMENT REGIONAL, SELON VOUS, PEUT-IL ETRE D'UNE QUELCONQUE UTILITE EN REGARD DE CES DIFFERENTS POINTS?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 25 |
| PEUT-ETRE | 4  |
| NON       | 3  |

7.2 Formation d'une école des arts et métiers traditionnels.

## 7.2.1

a) L'ENSEIGNEMENT SE DONNERA LÀ OÙ TRAVAILLENT HABITUELLEMENT LES ARTISANS

Nous pouvons observer que sur 25 répondants ayant formulé une opinion sur ladite proposition, 11 se disent en faveur de celle-ci, 8 la refusent. Tandis que 4 répondants s'abstiennent de répondre, une réponse est jugée non-applicable.

Notons que sur les 8 refus pré-cités, 2 répondants accepteraient le principe s'il était soumis à certaines conditions telles:



- Que cet enseignement soit sous la responsabilité du Ministère de l'Education en concertation avec le Ministère des Affaires Culturelles;
- Que l'enseignement de l'artisanat soit donné dans les régions où telle forme d'artisanat est davantage développée.

b) ETABLIR UN BOTTIN D'INVENTAIRE ANALYTIQUE DES ARTS ET METIERS ANCIENS ET DE CEUX QUI LES EXERCENT SUIVANT LES REGIONS, AFIN D'ETABLIR UN LIEN ENTRE TOUS LES ELEMENTS DE CETTE ECOLE

Notons que sur 23 répondants ayant émis une opinion sur ladite proposition, 18 se disent en faveur de celle-ci, 4 répondants s'abstiennent d'émettre une opinion et une réponse est jugée non-applicable.

c) CONVENIR AVEC LES ARTISANS, D'UNE FORMULE D'APPRENTISSAGE SUIVANT CHACUN DES METIERS

Nous pouvons remarquer que sur 25 répondants ayant émis une opinion sur ce principe, 15 le jugent nécessaire, 3 le refusent. Tandis que 6 répondants s'abstiennent de répondre, une réponse ne peut-être considérée.

d) L'ARTISAN RECONNU RECEVRAIT CHEZ-LUI UN OU DEUX APPRENTIS AFIN DE LES CONDUIRE A LA CONNAISSANCE PARFAITE DE SON METIER

Si le Ministère connaît les critères de reconnaissance de l'artisan; si l'artisan qui enseigne son expérience à des apprentis recoit en retour une rémunération, le

principe tel qu'énoncé est accepté à l'unanimité.

e) LA SELECTION DES APPRENTIS POURRAIT SE FAIRE  
PAR LES ARTISANS EUX-MEMES, OU PAR DES COMITES  
REGIONAUX DE GENS DE METIER

Sur 23 répondants ayant formulé une opinion sur ledit principe, 6 disent que la sélection devrait se faire par les artisans eux-mêmes et 5 suggèrent que celle-ci soit effectuée par des comités régionaux. Tandis que 7 répondants refusent cette proposition, 3 répondants s'abstiennent d'émettre une opinion et une réponse est jugée non-applicable.

c) CONVENIR AVEC LES ARTISANS, D'UNE FORMULE D'APPRENTISSAGE

Nous pouvons remarquer que sur 23 répondants ayant émis une opinion sur ce principe, 13 le jugent nécessaire, 3 le jugent inutile, 5 le jugent non applicable, 2 ne se prononcent pas.

Sur 23 répondants ayant émis une opinion sur ce principe, 13 le jugent nécessaire, 3 le jugent inutile, 5 le jugent non applicable, 2 ne se prononcent pas.

Si le Ministère connaît les critères de sélection de l'artisan, si l'artisan qui embauche son apprenti a des apprentis reçoit en retour une rémunération, la



## 7.3

LE MINISTERE VEUT, COMME EN FRANCE, REHABILITER LE TRAVAIL MANUEL A L'ECOLE ET POUR CE FAIRE, IL INTERVIENDRA AUPRES DU MINISTERE DE L'EDUCATION DU QUEBEC

## 7.3.1

QUELLE EST VOTRE REACTION FACE A CE POINT?

La majorité des répondants se disent en faveur du principe établi. Certains suggèrent que les professeurs artisans devraient venir d'Europe, afin de retourner vraiment aux sources. De plus, les répondants aimeraient que cet enseignement se fasse à tous les niveaux.

## 7.4.1

a) LE MINISTERE VEUT CONTINUER D'AIDER L'ORGANISATION DES SALONS D'EXPOSITION ET DE VENTE D'ARTISANAT ET DES METIERS D'ART AU QUEBEC

Nous pouvons observer que sur 31 répondants ayant émis une opinion, 26 retiennent le principe tel qu'énoncé, 3 le refusent et enfin 2 répondants s'abstiennent de répondre.

b) IL VEUT AMELIORER SES SERVICES D'ETUDES ET DE CONSEILS EN REGARD DE LA PROTECTION ET DU DEVELOPPEMENT DES MARCHES

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par les répondants.

c) LES PRINCIPALES PREOCCUPATIONS DU MINISTERE CONTINUERONT D'ETRE L'AIDE A LA RECHERCHE, L'INCITATION A LA QUALITE ET L'ENCOURAGEMENT DE LA CREATIVITE

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par les répondants.

#### 7.4.2

ETES-VOUS OPTIMISTE QUANT A LA REALISATION DE CES DIFFERENTS POINTS?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 25 |
| PEUT-ETRE | 5  |
| NON       | 0  |

#### 7.4.3

QUAND, PENSEZ-VOUS, QUE CES DIFFERENTS POINTS SERONT MIS EN APPLICATION?

| Nombre d'années | Nombre de répondants |
|-----------------|----------------------|
| 1               | 8                    |
| 3               | 11                   |
| 5               | 9                    |
| 10              | 0                    |
| ou plus         | 0                    |



## 7.4.4

UN REGROUPEMENT REGIONAL PEUT-IL, SELON VOUS, ETRE D'UNE QUELCONQUE UTILITE EN REGARD DE CES DIFFERENTS POINTS?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 25 |
| PEUT-ETRE | 3  |
| NON       | 3  |

## 7.5

LE MINISTERE VEUT DONNER LES MOYENS A LA CENTRALE D'ARTISANAT DU QUEBEC, MEME S'IL FALLAIT LA REFORMER PROFONDEMENT, D'ACCEDER A UN MARCHÉ LOCAL ELARGI ET MEME AUX MARCHES INTERNATIONAUX ( CREER DES POINTS DE VENTE OFFICIELS DANS LES PRINCIPALES REGIONS TOURISTIQUES QUEBECOISES, AINSI QUE DANS LES AEROPORTS INTERNATIONAUX DU QUEBEC )

## 7.5.1

QUELLE EST VOTRE REACTION FACE A CE POINT?

Notons que sur 19 répondants ayant émis une opinion sur ladite proposition, 11 se disent en faveur de l'énoncé, 5 répondants mentionnent que cette proposition sera difficile à réaliser; 2 répondants l'accepteraient si celle-ci était soumise à certaines modifications et enfin, un répondant la refuse.

Remarques

. Que le Ministère favorise la qualité avant tout.

## 7.6

LE MINISTRE VEUT FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES SOCIETES DE COMPAGNONS, REGROUPEMENTS D'ARTISANS POUR DEFENDRE LA QUALITE PROFESSIONNELLE DE L'EXERCICE D'UN METIER

## 7.6.1

QUELLE EST VOTRE REACTION FACE A CE POINT?

Nous pouvons remarquer que sur 19 répondants ayant émis une opinion sur ladite proposition, 13 se disent en faveur de l'énoncé, 3 la refusent; 2 répondants l'accepteraient si elle était soumise à certaines modifications et enfin, une réponse est jugée non-applicable.

. Remarques:

- . Que le Ministère fasse une sélection dans cette société
- . Que le Ministère voit à assurer la relève chez les artisans.

## 7.6.2

ETES-VOUS OPTIMISTE QUANT A LA REALISATION DE CE POINT?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 22 |
| PEUT-ETRE | 7  |
| NON       | 1  |



## 7.6.3

QUAND, PENSEZ-VOUS, QUE CES DIFFERENTS POINTS SERONT  
MIS EN APPLICATION?

Nombre d'années

Nombre de répondants

|         |    |
|---------|----|
| 1       | 6  |
| 3       | 12 |
| 5       | 9  |
| 10      | 0  |
| ou plus | 0  |

## 7.6.4

UN REGROUPEMENT REGIONAL PEUT-IL, SELON VOUS, ETRE  
D'UNE QUELCONQUE UTILITE EN REGARD DE CE POINT?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 26 |
| PEUT-ETRE | 3  |
| NON       | 1  |

## 7.7.1

NON COMPILABLE



7.8

AVEZ-VOUS DES COMMENTAIRES A FORMULER QUANT A L'ENSEMBLE DU SECTEUR "ARTISANAT"?

- . QUE le Ministère des Affaires Culturelles encourage la créativité à tous les niveaux et pour tous les groupes d'âge;
- . QUE le Ministère des Affaires Culturelles favorise la qualité plutôt que la quantité dans les oeuvres artisanales;
- . QUE le Ministère des Affaires Culturelles organise des stages dans les écoles de formation artisanale Européenne;
- . QUE le Ministère des Affaires Culturelles engage des maîtres-artisans-enseignants venant d'Europe;
- . QUE le Ministère des Affaires Culturelles trouve les moyens et les ressources nécessaires pour que les oeuvres des artisans puissent être évaluées à leur juste valeur;
- . QUE le Ministère des Affaires Culturelles appuie les petites boutiques artisanales plutôt que les "gros bateaux" genre "Salon des Métiers d'Art ";
- . QUE le Ministère des Affaires Culturelles élimine les pseudo-artistes et encourage les vrais artistes québécois;
- . QUE le Ministère des Affaires Culturelles protège les marchés et contrôle sévèrement les importations;
- . QUE le Ministère des Affaires Culturelles fasse de sérieuses études de mise en marché des productions artisanales;



8.1 Dans sa politique du livre, le Ministère veut :

- a) AUGMENTER LES RESSOURCES FINANCIERES AFIN DE FAIRE :  
 QUE LE Ministère des Affaires Culturelles élargisse et repense les structures de la Centrale d'Artisanat; QUEBECOIS AU MOINS SUR L'INDUSTRIE
- QUE le Ministère des Affaires Culturelles encourage et incite les artisans à se regrouper.

Nous pouvons observer que sur 23 répondants ayant émis une opinion sur l'adite proposition, 20 répondants se disent en faveur de celle-ci; une réponse est jugée non-applicable. De plus, 2 répondants accepteraient le principe et la M.A.C. était concertée par le M.A.C.

b) DONNER AU "CONSEIL DE LA CRÉATION DE QUÉBEC" L'ADMINISTRATION DES SUBVENTIONS

Notons que sur 23 répondants ayant émis une opinion sur l'adite proposition, 17 acceptent le principe tel qu'inscrit, 5 le refusent. Tandis que 2 réponses sont jugées non-applicables, 4 répondants s'abstiennent de répondre.

c) DONNER ET MEME DAVANTAGE L'AIDE AUX MEILLEURS CREATEURS

LES LETTRES

Nous pouvons remarquer que sur 23 répondants ayant émis une opinion sur l'adite proposition, 15 se disent en faveur de celle-ci, 4 la refusent. Tandis que 4 répondants s'abstiennent de répondre, 4 réponses sont jugées non-applicables.

QUE le Ministère des Affaires Culturelles encourage la  
 créativité à tous les niveaux et pour tous les groupes  
 et industries artistiques à se développer.

QUE le Ministère des Affaires Culturelles encourage la  
 créativité à tous les niveaux et pour tous les groupes  
 et industries artistiques à se développer.

QUE le Ministère des Affaires Culturelles favorise la  
 qualité plutôt que la quantité dans les œuvres arti-  
 sanales.

QUE le Ministère des Affaires Culturelles organise des  
 stages dans les écoles de formation artisanale Européen-  
 ne;

QUE le Ministère des Affaires Culturelles engage des  
 maîtres-artisans européens d'Europe;

QUE le Ministère des Affaires Culturelles trouve les  
 moyens et les ressources nécessaires pour que les œuvres  
 des artisans aient une valeur à leur juste valeur;

QUE le Ministère des Affaires Culturelles appuie les  
 petites entreprises artistiques plutôt que les "gros bateaux"

## 8. LES LETTRES

QUE le Ministère des Affaires Culturelles élimine les  
 personnalités et encourage les vrais artistes québécois;

QUE le Ministère des Affaires Culturelles protège les  
 auteurs et soutient les productions;

QUE le Ministère des Affaires Culturelles fasse de  
 la littérature une priorité dans ses productions  
 artistiques.



8.1 Dans sa politique du livre, le Ministère veut:

- a) AUGMENTER LES RESSOURCES FINANCIERES AFIN DE FAVORISER UNE POLITIQUE DE LECTURE QUI SERA AXEE DAVANTAGE SUR L'ACCESSIBILITE AU PLUS GRAND NOMBRE DE QUEBECOIS AU MOINS SUR L'INDUSTRIE

Nous pouvons observer que sur 23 répondants ayant émis une opinion sur ladite proposition, 20 répondants se disent en faveur de celle-ci; une réponse est jugée non-applicable. De plus, 2 répondants accepteraient le principe si le M.E.Q. était concerté par le M.A.C.

- b) DONNER AU "CONSEIL DE LA CULTURE DU QUEBEC" L'ADMINISTRATION DES SUBVENTIONS

Notons que sur 23 répondants ayant formulé une opinion sur ladite proposition, 12 acceptent le principe tel qu'énoncé, 5 le refusent. Tandis que 2 réponses sont jugées non-applicables, 4 répondants s'abstiennent de répondre.

- c) DOUBLER ET MEME DAVANTAGE L'AIDE AUX MEILLEURS CREATEURS

Nous pouvons remarquer que sur 25 répondants ayant émis une opinion sur ladite proposition, 15 se disent en faveur de celle-ci, 4 la refusent. Tandis que 4 répondants s'abstiennent de répondre, 4 réponses sont jugées non-applicables.



- d) TRAVAILLER EN COLLABORATION AVEC LE CONSEIL SUPERIEUR DU LIVRE DU QUEBEC ET LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES D'AUTEURS ET D'ECRIVAINS, AFIN DE TROUVER LES MEILLEURES SOLUTIONS A UNE REELLE PROTECTION DES DROITS D'AUTEUR

Nous pouvons observer que sur 23 répondants ayant formulé une opinion audit principe, 13 se disent en faveur de celui-ci, 2 le refusent. Tandis qu'une réponse est jugée non-applicable, 7 répondants s'abstiennent de répondre.

- e) QU'UN SERVICE DE CONSULTANTS POUR LES AUTEURS SOIT ASSURE PAR LE CONSEIL DE LA CULTURE DU QUEBEC: SERVICE DE CONSULTATION SUR LES POINTS DE DROITS D'AUTEURS, NEGOCIATION AVEC DES EDITEURS ET TOUTE AUTRE POSSIBILITE D'AIDE

Ce principe est accepté à l'unanimité.

- f) APPORTER UNE AIDE A L'EDITION QUEBECOISE PAR DES SUBVENTIONS DIRECTES, PAR L'ACHAT MASSIF DE LA PRODUCTION EN FAVORISANT LA DIFFUSION QUEBECOISE, NATIONALE ET INTERNATIONALE EN PROTEGEANT LE MARCHÉ CONTRE LA PENETRATION DES LIVRES ETRANGERS

Notons que sur 23 répondants ayant émis une opinion sur ladite proposition, 10 se disent en faveur de celle-ci, 6 se prononcent contre. Tandis que 7 répondants s'abstiennent de répondre, une réponse est jugée non-applicable.

Remarque:

- Certains disent qu'il ne faut pas interdire la pénétration des livres étrangers. Que cette mesure isolationnisme n'est pas la solution idéale.



- g) FAVORISER PLUS QU'AVANT LA DIFFUSION A L'EXTERIEUR. A TITRE D'EXEMPLE, LE CONSEIL DE LA CULTURE A PARIS SE VERRA ADJOINDRE UNE PERSONNE POUR SE PREOCCUPER UNIQUEMENT DE DIFFUSION DES INDUSTRIES CULTURELLES QUEBECOISES, (LA CHANSON, LE LIVRE, LES METIERS D'ART, ETC....)

Sur 23 répondants ayant émis une opinion sur cet énoncé de principe, 13 l'acceptent, un le refuse. Tandis que 12 répondants s'abstiennent de répondre, 2 réponses sont jugées non-applicables.

- h) Amener une politique concernant les périodiques:

- .Dépollution occasionnée par les revues, périodiques, magazines étrangers et américains;
- .Favoriser une meilleure place aux périodiques dans les différents points de vente;
- .Favoriser une aide directe aux périodiques québécois de qualité;
- .Favoriser une diffusion plus grande au Québec des revues "Force" et "Vue des Arts";
- .Favoriser l'aide à d'autres revues importantes;
- .Favoriser davantage la diffusion de la culture au Québec par les périodiques.

Nous pouvons observer que sur 29 répondants ayant émis un avis à la proposition, 16 retiennent la faveur dudit principe, 1 le refuse. Tandis que 9 répondants s'abstiennent de répondre, une réponse est jugée non-applicable.

Remarque :

- . Le Ministère des Affaires Culturelles assure une meilleure diffusion des revues québécoises et bannisse dans les kiosques les revues dites pornographiques.

## 8.1.2

ETES-VOUS OPTIMISTE QUANT A L'APPLICATION DE CES  
DIFFERENTS POINTS?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 14 |
| PEUT-ETRE | 7  |
| NON       | 0  |

## 8.1.3

QUAND PENSEZ-VOUS QUE CES DIFFERENTS POINTS SERONT  
MIS EN APPLICATION?

| Nombre d'années | Nombre de répondants |
|-----------------|----------------------|
| 1               | 8                    |
| 3               | 6                    |
| 5               | 6                    |
| 10              | 1                    |
| et plus         | 0                    |

## 8.1.4

UN REGROUPEMENT REGIONAL PEUT-IL, SELON VOUS, ETRE  
D'UNE QUELCONQUE UTILITE EN REGARD DE CES DIFFERENTS  
POINTS?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 15 |
| PEUT-ETRE | 4  |
| NON       | 4  |



## 8.2 Concernant les librairies, le Ministère veut:

- a) PREVOIR LES CRITERES DE QUALITE ET DE SERVICES AUX CLIENTS DANS SA POLITIQUE D'ACCREDITATION DES LIBRAIRIES

Nous pouvons observer que sur 10 répondants ayant émis une opinion audit principe, 6 se disent en faveur de celui-ci, 1 se prononce contre. Tandis que 2 répondants s'abstiennent de répondre, une réponse est jugée non-applicable.

- b) FAVORISER LES BIBLIOTHEQUES ET COMMISSIONS SCOLAIRES QUI S'APPROVISIONNENT CHEZ LES LIBRAIRES AGREES

Notons que sur 10 répondants ayant émis une opinion, 8 retiennent le principe. Tandis qu'un répondant refuse celui-ci, une réponse est jugée non-applicable.

### Remarques

- . Certains répondants se demandent par quels moyens, le Ministère favorisera les bibliothèques et les Commissions Scolaires.
- . D'autres disent que la formule de dépôts de livres doit être dépassée.

- c) FONDER UNE CENTRALE DU LIVRE AFIN DE PERMETTRE LE REGROUPEMENT DES ACHATS VISANT LA DIMINUTION DES DELAIS ET DES COUTS DE TRANSPORT. CETTE CENTRALE DU LIVRE PERMETTRAIT UNE MEILLEURE DISTRIBUTION DU LIVRE TANT AU QUEBEC QU'A L'ETRANGER, EN PLUS D'ASSURER UN MEILLEUR EQUILIBRE ENTRE LE LIVRE ETRANGER ET LE LIVRE QUEBECOIS



Sur 10 répondants ayant émis une opinion sur cette proposition, 7 se disent en faveur de celle-ci, 2 la refusent; une réponse est jugée non-applicable.

Remarque :

- . Certains disent qu'il est faux de prétendre que le service sera meilleur avec cette centrale.

d) METTRE DE L'AVANT DES POLITIQUES FAVORISANT LA DISTRIBUTION DU LIVRE; AYANT DEJA APORTE SON AIDE AU NIVEAU DE L'EDITION PAR L'AIDE A LA PUBLICATION ET L'ASSURANCE EDITION, EN FACILITANT LES OPERATIONS FINANCIERES DES EDITEURS ET LIBRAIRES ET EN ACCUMULANT LA CREATION DE LIBRAIRES AGREES

Sur 9 répondants ayant émis une opinion sur le principe énoncé, 4 se disent en faveur de celui-ci. Tandis que deux répondants s'abstiennent de répondre, une réponse est jugée non-applicable.

Remarques:

- . Que la librairie doit être un commerce laissé à la libre concurrence ou nationalisé;
- . Que les monopoles soient abolis ou du moins sérieusement contrôlés;
- . Que le livre devienne accessible en le ramenant à un prix abordable.

8.2.2

ETES-VOUS OPTIMISTE QUANT A L'APPLICATION DE CES DIFFERENTS POINTS?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 12 |
| PEUT-ETRE | 7  |
| NON       | 1  |



## 8.2.3

QUAND PENSEZ-VOUS QUE CES DIFFERENTS POINTS SERONT MIS EN APPLICATION?

| Nombre d'années | Nombre de répondants |
|-----------------|----------------------|
| 1               | 7                    |
| 3               | 4                    |
| 5               | 4                    |
| 10              | 3                    |
| ou plus         | 0                    |

## 8.2.4

UN REGROUPEMENT REGIONAL PEUT-IL SELON VOUS ETRE D'UNE QUELCONQUE UTILITE EN REGARD DE CES DIFFERENTS POINTS?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 15 |
| PEUT-ETRE | 2  |
| NON       | 2  |

8.3 Dans le secteur des bibliothèques, le Ministère veut:

a) ENCOURAGER LES INVESTISSEMENTS MUNICIPAUX DANS LES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par les répondants.



- b) IDEALEMENT CREER 70 BIBLIOTHEQUES NOUVELLES  
ET AMELIORER LES 107 EXISTANTES AU QUEBEC

Sur 16 répondants ayant émis une opinion sur la proposition ci-haut mentionnée, 9 se disent en faveur de celle-ci, 4 la refusent. Tandis que 2 répondants s'abstiennent de répondre, 2 réponses sont jugées non-appliquables.

Remarque :

. Que le Ministère voit à améliorer les 107 bibliothèques existantes avant de penser d'en créer d'autres (quelques répondants)

- c) ACCELERER LE DEVELOPPEMENT DU RESEAU DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES, SI ELLES ACCEPTENT D'ASSURER UNE VOCATION CULTURELLE ELARGIE (LIEU D'ANIMATION CULTURELLE, LIEU D'ECHANGES).

POUR CETTE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT, IL FAUT EGALEMENT QUE LES MUNICIPALITES ACCEPTENT D'ASSURER ENCORE LA RESPONSABILITE DE L'EQUIPEMENT. L'AIDE DU MINISTERE PORTERAIT ALORS DAVANTAGE SUR L'ACQUISITION D'OUVRAGES QUEBECOIS ET SUR L'ENSEMBLE DES ACTIVITES CULTURELLES CONNEXES

Notons que sur 17 répondants ayant émis une opinion sur cette proposition, 10 se disent en faveur de celle-ci, 3 la refusent. Tandis que 3 répondants s'abstiennent de répondre, une réponse est jugée non-applicable.

Remarques:

- . Que le Ministère prenne en considération que l'animation d'un atelier n'est pas la même chose que l'animation d'une bibliothèque.
- . Que le Ministère explique plus clairement la notion "vocation culturelle élargie!"



- Que le Ministère octroie plus de livres qu'à l'érection de locaux ou "structure de béton".

d) PRECONISER QUE LES BIBLIOTHEQUES SCOLAIRES CONSERVENT UNIQUEMENT LES LIVRES DIRECTEMENT UTILES AU TRAVAIL DE L'ETUDIANT ET DU PROFESSEUR, ET QUE LA BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE ABORDE LE RESTE DES RESOURCES

Notons que sur 14 répondants ayant émis une opinion sur le principe ci-haut mentionné, 7 se disent en faveur de celui-ci, 7 le refusent.

e) AUGMENTER LE NOMBRE DE BIBLIOTHEQUES CENTRALES DE PRETS (DE 4 à 10, D'ICI 3 ANS)

Notons que sur 13 répondants ayant formulé une opinion sur ladite proposition, 9 se disent en faveur de celle-ci et 4 répondants s'abstiennent de répondre.

f) CREER DES POINTS DE DEPOT ET CE, SURTOUT POUR LE LIVRE QUEBECOIS

Sur 16 répondants ayant émis une opinion sur cette proposition, 10 se disent en faveur de celle-ci, 2 la refusent. Tandis que 2 répondants s'abstiennent de répondre, 2 réponses sont jugées non-applicables.



Remarques:

Certains suggèrent:

- . Que le Ministère fasse de la publicité en faveur des bibliothèques publiques et fasse naître le goût de l'auto-formation, de l'auto-information et de l'auto-divertissement
- . Que le Ministère de l'Education remette obligatoire l'enseignement de la littérature
- . Que les autres Ministères de l'Etat envoient gratuitement leurs publications dans les bibliothèques publiques.

g) AMELIORER LA RENTABILITE DE L'EDITION QUEBECOISE EN CREANT UN POINT DE DEPOT POUR CHAQUE GROUPE DE 5,000 HABITANTS (ENVIRON 1000 POINTS DE DEPOT) PAR DES ACHATS GLOBAUX D'UNE CENTRALE DU LIVRE, PAR DES COMITES DE LECTURE DES BIBLIOTHEQUES CENTRALES DU LIVRE, PAR DES COMITES DE SELECTION LOCAUX ET REGIONAUX POUR L'APPROVISIONNEMENT DES BIBLIOTHEQUES CENTRALES DE PRETS ET DES POINTS DE DEPOTS

Sur 14 répondants ayant émis une opinion sur ladite proposition, 9 se disent en faveur de celle-ci, 2 la refusent. Tandis qu'un répondant s'abstient de répondre, 2 réponses sont jugées non-applicables et un répondant se dit sceptique quant à la réalisation.

h) OFFRIR AUX LIBRAIRES DE S'ASSOCIER A LA GESTION DES POINTS DE PRETS PUISQU'IL EST MAINTENANT ETABLI QUE DANS UNE REGION DONNEE, PLUS ON PRETE DE LIVRES, PLUS IL S'EN VEND



Sur 16 répondants ayant formulé une opinion sur ladite proposition, 6 se disent en faveur de celle-ci, 1 la refuse. Tandis que 4 répondants doute de l'énoncé, 3 répondants s'abstiennent de répondre et une réponse est jugée non-applicable.

j) GARDER SOUS SA RESPONSABILITE, LES BIBLIOTHEQUES CENTRALES DE PRETS ET LA CENTRALE DU LIVRE; RESPONSABILITE PARTAGEE POUR CERTAINES PARTIES AVEC LE CONSEIL DE LA CULTURE DU QUEBEC

Notons que sur 16 répondants ayant émis une opinion sur ladite proposition, 5 se disent en faveur, 8 répondants s'abstiennent de répondre, 1 la refuse. Tandis qu'une réponse est jugée non-applicable, un répondant doute de la réalisation de ce principe.

#### 8.3.2

ETES-VOUS OPTIMISTE QUANT A L'APPLICATION DE CES DIFFERENTS POINTS?

|           |   |
|-----------|---|
| OUI       | 9 |
| PEUT-ETRE | 8 |
| NON       | 1 |

#### 8.3.3

QUAND PENSEZ-VOUS QUE CES DIFFERENTS POINTS SERONT MIS EN APPLICATION?

| Nombre d'années | Nombre de répondants |
|-----------------|----------------------|
|-----------------|----------------------|

|         |    |
|---------|----|
| 1       | 1  |
| 3       | 11 |
| 5       | 5  |
| 10      | 0  |
| ou plus | 2  |

## 8.3.4

UN REGROUPEMENT REGIONAL PEUT-IL SELON VOUS ETRE D'UNE QUELCONQUE UTILITE EN REGARD DE CES DIFFERENTS POINTS?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 12 |
| PEUT-ETRE | 5  |
| NON       | 2  |

## 8.4

SUR LES TERRITOIRES DEJA DESSERVIS PAR LES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES, PROMOUVOIR DES ENTENTES ENTRE LUI ET LES MUNICIPALITES

a) LA MUNICIPALITE METTRAIT A LA DISPOSITION DU MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES AUTANT DE LOCAUX QU'IL DESIRE DE POINTS DE DEPOTS, CHEZ LUI

Nous pouvons observer que sur 14 personnes ayant émis une opinion sur ce principe, 10 se disent en faveur, 2 le refusent. Notons qu'une réponse est jugée non-applicable et un répondant s'abstient de répondre.



Remarque:

- . Qu'une concertation se fasse avec les municipalités et le Ministère des Affaires Culturelles.

b) LA MUNICIPALITE FOURNIRAIT LE PERSONNEL DE GESTION DE CES POINTS DE DEPOTS QUI SERONT SOUS L'AUTORITE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE PUBLIQUE ET FERAIT APPEL A UNE CERTAINE FORME DE BE-NEVOLAT

Notons que sur 14 répondants ayant formulé une opinion sur cette proposition, 6 se disent en faveur de celle-ci, 3 la refusent et enfin, 5 répondants s'abstiennent de répondre.

Remarque :

Certains signalent:

- . Qu'il vaudrait mieux favoriser la mise en place de succursales qui répondraient mieux aux besoins de la population que des points de dépôts.

c) APRES CHAQUE ANNEE, LES POINTS DE DEPOTS NE CONSERVERAIENT QU'UN OU DEUX EXEMPLAIRE(S) DE CHAQUE TITRE ET LE RESTE DE CES EXEMPLAIRES SERAIT MIS EN VENTE AVEC LA COLLABORATION DES LIBRAIRES, A DES PRIX VARIANT DE .50¢ A \$1.00;

Cette proposition retient la faveur de la majorité des répondants: 10 sur 14. Notons que 2 répondants s'abstiennent de répondre et 2 la refusent parce que celle-ci est peu réaliste.

- d) DANS CHAQUE POINT DE DEPOT, ON PRECONISERAIT UN PERSONNEL LOCAL AVEC UN MINIMUM D'ENTRAINEMENT, UNE CLASSIFICATION SIMPLE ET LA POSSIBILITE D'ACCEDER A UN CATALOGUE REPERTORIANANT LES OUVRAGES DES BIBLIOTHEQUES SCOLAIRES ET AUTRES

Nous pouvons observer que sur un total de 14 répondants ayant émis une opinion sur cette proposition, 8 l'acceptent d'emblée, un la refuse. Notons qu'un répondant se dit sceptique quant à la réalisation de celle-ci et 5 répondants s'abstiennent de répondre.

- e) POUR CHAQUE OUVRAGE PRETE, UN CÔÛT D'ENVIRON .25¢ SERAIT CHARGE

Notons que 2 répondants disent que le principe est discutable. De plus, 5 répondants acceptent le principe tel qu'énoncé, 2 le refusent. Enfin, une réponse est jugée non-applicable.

- f) LE MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES, S'ENGAGERAIT A Y DEPOSER LES OUVRAGES, DISQUES, REPRODUCTIONS, ETC...

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.



## 8.4.2

ETES-VOUS OPTIMISTE QUANT A L'APPLICATION DE CES  
DIFFERENTS POINTS?

|           |   |
|-----------|---|
| OUI       | 9 |
| PEUT-ETRE | 8 |
| NON       | 1 |

## 8.4.3

QUAND PENSEZ-VOUS QUE CES DIFFERENTS POINTS SERONT  
MIS EN APPLICATION?

| Nombre d'années | Nombre de répondants |
|-----------------|----------------------|
| 1               | 1                    |
| 3               | 10                   |
| 5               | 4                    |
| 10              | 1                    |
| plus            | 2                    |

Note: Un répondant dit que jamais ces points seront  
réalisés.

## 8.5

LE MINISTERE VEUT EGALEMENT ASSURER UN RESEAU DE  
DISTRIBUTION EN CREANT, PAR EXEMPLE UNE SOCIETE  
COOPERATIVE MIXTE, A PARTICIPATION FINANCIERE DE  
L'ETAT SUR UNE BASE MINORITAIRE ET A PARTICIPATION  
FINANCIERE DES EDETEURS ET DES LIBRAIRES SUR LA  
BASE PROPORTIONNELLE DE LEUR INTERET. AINSI, UNE  
AGENCE DE DISTRIBUTION UNIQUE SERAIT CREEE, QUI RE-  
DUIRAIT LES FRAIS D'APPROVISIONNEMENT EN LIBRAIRIE  
ET QUI SERVIRAIT AUSSI A FAIRE LA NAVETTE ENTRE LES  
POINTS DE DEPOTS, LA CENTRALE DU LIVRE ET LES BI-  
BLIOTHEQUES

## 8.5.1

QUELLE EST VOTRE REACTION FACE A CE POINT?

Nous pouvons observer que sur 10 répondants ayant émis une opinion sur la proposition, 5 répondants soumettent un "oui" conditionnel, 2 l'acceptent telle qu'énoncé et 3 la refusent.

Remarques:

- .Comment se fera le choix des livres?
- .Que la qualité prime sur la quantité.
- .Que le principe n'est que théorique.

## 8.5.2

ETES-VOUS OPTIMISTE QUANT A L'APPLICATION DE CE POINT?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 10 |
| PEUT-ETRE | 6  |
| NON       | 2  |

## 8.5.3

QUAND PENSEZ-VOUS QUE CES DIFFERENTS POINTS SERONT REALISES?

| Nombre d'années | Nombre de répondants |
|-----------------|----------------------|
| 1               | 2                    |
| 3               | 9                    |
| 5               | 3                    |
| 10              | 2                    |
| ou plus         | 2                    |



## 8.5.4

UN REGROUPEMENT REGIONAL PEUT-IL SELON VOUS ETRE D'UNE QUELCONQUE UTILITE EN REGARD DE CE POINT?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 15 |
| PEUT-ETRE | 2  |
| NON       | 0  |

## 8.6

L'ETAT POURRAIT ASSURER ET FINANCER LES SERVICES TECHNIQUES ET LE CATALOGAGE; AINSI, LE BIBLIOTHECAIRE RECEVRAIT L'OUVRAGE OU LE PERIODIQUE AVEC LA FICHE NECESSAIRE A SON CLASSEMENT IMMEDIAT ET A LA MISE EN DISPONIBILITE DE L'OUVRAGE SANS DELAI

## 8.6.1

QUELLE EST VOTRE REACTION FACE A CE POINT?

Nous pouvons observer que sur 10 répondants ayant émis une opinion sur cette proposition, 6 se disent en faveur de celle-ci, 2 la refusent et 2 réponses sont jugées non-applicables.

Remarques:

- . Que les délais d'attente ne soit pas trop long.
- . A condition que cela se fasse que pour les livres neufs voire nouveaux.
- . Que les volumes neufs soient catalogués avant d'être mis en vente.
- . Que cela centraliserait trop l'emploi de ce secteur.

8.6.2

ETES-VOUS OPTIMISTE QUANT A L'APPLICATION DE CE POINT?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 15 |
| PEUT-ETRE | 1  |
| NON       | 1  |

8.6.3

QUAND PENSEZ-VOUS QUE CE POINT SERA MIS EN APPLI-CATION?

| Nombre d'années | Nombre de répondants |
|-----------------|----------------------|
|-----------------|----------------------|

|         |   |
|---------|---|
| 1       | 6 |
| 3       | 5 |
| 5       | 3 |
| 10      | 2 |
| ou plus | 0 |

8.7

a) POURQUOI NE CONVIENDRAIT-ON PAS QUE L'EDITEUR FASSE LUI-MEME RELIER UN CERTAIN NOMBRE D'EXEMPLAIRES DE SES REPRODUCTIONS DESTINEES PAR L'ENTREMISE DES LIBRAIRES AUX BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

Notons que sur 10 répondants ayant formulé une opinion sur cette proposition, 5 l'acceptent, 2 répondants avouent que celle-ci sera difficile à réaliser et enfin, 3 refusent le principe.



b) NE POURRAIT-ON PAS AUTOUR DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE, CONCEVOIR L'EXISTENCE D'UN CENTRE DE RELIURE D'ART QUI REGROUPEAIT REGULIEREMENT LES PRINCIPAUX CREATEURS EN LA MATIERE ET QUI EN FAVORISERAIT L'EXISTENCE ET L'EXPRESSION

Cette proposition retient la faveur de tous les répondants.

#### 8.7.2

ETES-VOUS OPTIMISTE QUANT A L'APPLICATION DE CES DIFFERENTS POINTS?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 10 |
| PEUT-ETRE | 3  |
| NON       | 2  |

#### 8.7.3

QUAND PENSEZ-VOUS QUE CES DIFFERENTS POINTS SERONT MIS EN APPLICATION?

| Nombre d'années | Nombre de répondants |
|-----------------|----------------------|
| 1               | 3                    |
| 3               | 7                    |
| 5               | 2                    |
| 10              | 1                    |
| ou plus         | 2                    |

## 8.7.4

UN REGROUPEMENT REGIONAL PEUT-IL, SELON VOUS,  
ETRE D'UNE QUELCONQUE UTILITE EN REGARD DE CES  
DIFFERENTS POINTS?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 12 |
| PEUT-ETRE | 2  |
| NON       | 1  |

8.8 NON COMPILABLE

## 8.9

AVEZ-VOUS DES COMMENTAIRES A FORMULER QUANT A  
L'ENSEMBLE DU SECTEUR LETTRES?

- . QUE le Ministère décentralise le rouage de nos bibliothèques;
- . QUE le Ministère voit à ce que les subventions ne soient pas accordées sans discernement;
- . QUE le Ministère tienne compte du rapport des trois associations de bibliothécaires (ASTED, Corporation et A.B.Q.);
- . QUE la littérature devienne accessible à tous;
- . QUE le Ministère des Affaires Culturelles améliore les bibliothèques existantes avant d'en créer d'autres;
- . QUE le Ministère par voie législative augmente les droits d'auteurs;
- . QUE le Ministère voit à trouver un modèle d'organisation pour la publicité des livres québécois et leur diffusion.



9.1.1. L'Assemblée a adopté la proposition de loi relative à la Bibliothèque nationale et aux archives nationales.

a) LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE ASSURERA LE LEADERSHIP AU QUEBEC DANS TOUT LE DOMAINE DE LA BIBLIOTHEQUE CONOMIE ET SERA LA PREMIERE GARDEME DE TOUT CE QUI EST PUBLIE AU QUEBEC, SOUS QUELQUE FORME QUE CE SOIT.

NOTONS QUE CETTE PROPOSITION REPOSE LA FAVEUR DE LA MAJORITE DES REpondants: 14 SUR 16. DEUX REpondants LA REfUSENT.

LE MINISTRE DES AFFAIRES CULTURELLES NE DETOURNE PAS LA CENTRALE DES BIBLIOTHEQUES POUR LE M.E.O.

QUE LE MINISTRE DES AFFAIRES CULTURELLES NE DETOURNE PAS LA CENTRALE DES BIBLIOTHEQUES POUR LE M.E.O.

QUE LA LEADERSHIP SOIT PARTAGE; AUTORITE PARTICULIERE AU NIVEAU DES REpondants, ET AU CONTRAIRE BIBLIOTHEQUE DES REpondants.

9. BIBLIOTHEQUE NATIONALE ET ARCHIVES NATIONALES

NOUS POUVONS OBSERVER QUE SUR 16 REpondants AYANT FORMULE UNE OPINION SUR CETTE PROPOSITION, 11 L'ACCEPTENT D'EMBLE, UN LA REfUSE. TANDIS QUE 3 REpondants S'ABSTIENNENT DE REpondre, UNE REponse EST JUGEE NON-APPLICABLE.

TROIS POINTS DIFFERENTS SUR CES DEUX-CEUX DEUX REALISES?

c) LE MINISTRE SE PROPOSE D'AGRANDIR LES LOCAUX, D'ACCELERER LES SERVICES ET D'ENRICHIR LES RES-SOURCES HUMAINES.

## 9.1

- a) LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE ASSURERA LE LEADERSHIP AU QUEBEC DANS TOUT LE DOMAINE DE LA BIBLIOTHECONOMIE ET SERA LA PREMIERE GARDIENNE DE TOUT CE QUI S'EST PUBLIE AU QUEBEC, SOUS QUELQUE FORME QUE CE SOIT

Notons que cette proposition retient la faveur de la majorité des répondants: 14 sur 16. Deux répondants la refusent.

Remarques:

- . Que le Ministère des Affaires Culturelles ne détruise pas la centrale des bibliothèques pour le M.E.Q.
- . Que le leadership soit partagé; autorité particulière au niveau des "standards" et du contrôle bibliographique des publications québécoises.

- b) L'AUTORITE SERA ASSUREE PAR LA "COMMISSION DE LA BIBLIOTHEQUE ET DES ARCHIVES NATIONALES"

Nous pouvons observer que sur 16 répondants ayant formulé une opinion sur ladite proposition, 11 l'acceptent d'emblée, un la refuse. Tandis que 3 répondants s'abstiennent de répondre, une réponse est jugée non-applicable.

- c) LE MINISTERE SE PROPOSE D'AGRANDIR LES LOCAUX, D'AUGMENTER LES SERVICES ET LE NOMBRE DES RESOURCES HUMAINES



Notons que cette proposition retient la faveur de la majorité des répondants: 14 sur 16; un répondant la refuse et un autre refuse de répondre.

d) LE MINISTERE SOUHAITE ETABLIR DES LIENS ENTRE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE ET LES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES AFIN D'EVITER CERTAINE DUPLICATION ET METTRE CERTAINS SERVICES EN COMMUN

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par les répondants.

#### 9.1.2

ETES-VOUS OPTIMISTE QUANT A L'APPLICATION DE CES DIFFERENTS POINTS?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 15 |
| PEUT-ETRE | 1  |
| NON       | 0  |

#### 9.1.3

QUAND PENSEZ-VOUS QUE CES DIFFERENTS POINTS SERONT REALISES?

| Nombre d'années | Nombre de répondants |
|-----------------|----------------------|
| 1               | 2                    |
| 3               | 10                   |
| 5               | 4                    |
| 10              | 0                    |
| ou plus         | 0                    |



9.2 Dans le domaine des archives nationales, le Ministère veut:

- a) AMELIORER LES ETATS DE CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DE NOS ARCHIVES

Parmi les opinions applicables à l'énoncé du principe, notons que tous les répondants se disent en faveur de cette proposition.

- b) AUGMENTER LE PERSONNEL ET LES RESSOURCES, MEME SI LE BUDGET DE CETTE ANNEE N'EST PAS SIGNIFICATIF

Nous observons que sur 16 répondants ayant formulé une opinion sur ce principe, 13 se disent en faveur de celui-ci, 2 personnes refusent d'émettre une opinion et un répondant ne l'accepte pas.

- c) FORMER DES EQUIPES DU PLUS HAUT CALIBRE PROFESSIONNEL POSSIBLE ET LEUR DONNER LES MOYENS DE TRAVAILLER SUR PLACE PARTOUT AU QUEBEC

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

- d) SUSCITER LA FORMATION D'EQUIPES LOCALES ET ASSOCIER AINSI, LES POPULATIONS REGIONALES A LA SAUVEGARDE ET A LA MISE EN VALEUR DES ARCHIVES EN METTANT SUR PIED DES STRUCTURES D'ACCUEIL AUX DIFFERENTS GROUPES INTERESSES

Cette proposition retient la faveur des répondants.



- e) ASSURER UNE PERMANENCE DES ARCHIVES NATIONALES  
A QUEBEC, A MONTREAL ET A TROIS-RIVIERES

Majoritairement, cette proposition est acceptée par les répondants.

Remarques:

- . Que l'on maintienne les services régionaux
- . Que chaque ville universitaire ait sa permanence.

- f) REGIONALISER LES ARCHIVES, RAPATRIER LES ARCHIVES JUDICIAIRES ET ADMINISTRATIVES. MICROFILMER LES ARCHIVES DU REGIME FRANCAIS ET ACCELERER LE PROCESSUS POUR TOUS LES AUTRES DOMAINES

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par les répondants.

- g) ACCORDER UNE PRIORITE AUX POLITIQUES CONCERNANT LES ARCHIVES NATIONALES TANT DU POINT DE VUE DES BUDGETS, DU PERSONNEL QUE DE L'ESPACE

Ce principe retient la faveur des répondants.

9.2.2

ETES-VOUS OPTIMISTE QUANT A L'APPLICATION DE CES DIFFERENTS POINTS?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 15 |
| PEUT-ETRE | 2  |
| NON       | 1  |

## 9.2.3

QUAND PENSEZ-VOUS QUE CES DIFFERENTS POINTS  
SERONT MIS EN APPLICATION?

| Nombre d'années | Nombre de répondants |
|-----------------|----------------------|
| 1               | 1                    |
| 3               | 12                   |
| 5               | 4                    |
| 10              | 1                    |
| ou plus         |                      |

## 9.2.4

UN REGROUPEMENT REGIONAL PEUT-IL, SELON VOUS, ETRE  
D'UNE QUELCONQUE UTILITE?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 16 |
| PEUT-ETRE | 1  |
| NON       | 0  |

9.3 NON COMPILABLE



## 9.4

AVEZ-VOUS DES COMMENTAIRES A FORMULER QUANT A  
L'ENSEMBLE DU SECTEUR "BIBLIOTHEQUE ET ARCHIVES  
NATIONALES"

- QUE le Ministère des Affaires Culturelles accentue la formation professionnelle et le recyclage des professionnels de la documentation afin qu'on ait des spécialistes pouvant travailler en réseau.
- QUE le Ministère des Affaires Culturelles voit à protéger les documents d'archives.
- QUE le Ministère des Affaires Culturelles redonne aux Archives nationales, les secteurs qui lui sont dûs, afin d'éviter le chevauchement entre la Bibliothèque Nationale et les Archives Nationales du Québec.
- QUE le Ministère des Affaires Culturelles insiste sur le concept de régionalisation.
- QUE les bibliothèques et archives soient plus accessibles au grand public.





1.1

a) LA COMMISSION DES BIENS CULTURELS EST ACTUELLEMENT CONSULTATIVE. ELLE SE TRANSFORMERA EN REGIE DU PATRIMOINE, TRIBUNAL QUASI JUDICIAIRE ET AUTONOME DANS SON FONCTIONNEMENT.

1.1.1

Reactions suite à la consultation:

Le principe est accepté à l'unanimité par les 20 participants. Deux suggestions retiennent cependant l'attention:

QUE LA REGIE SOIT AUTONOME ET AIT PLEIN POUVOIR

CHAPITRE II:

DES THEMES CONCERNANT LE DEVELOPPEMENT CULTUREL

- 1- LE PATRIMOINE
- 2- L'ENVIRONNEMENT CULTUREL
- 3- EDUCATION CULTURELLE ET COMMUNICATION
- 4- COOPERATION INTERPROVINCIALE ET INTERNATIONALE
- 5- LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

b) CETTE REGIE DU PATRIMOINE EXCLUSIVE DE DECISIONS DE CLASSEMENT OU DE TITRES

Reactions suite à la consultation:

Majoritairement les répondants se sont prononcés en faveur de l'énoncé, soit 22 sur 24. Un répondant se mit d'accord si la Régie a une vue objective sur les priorités régionales.

Parmi les suggestions retenues:

QU'IL Y AIT CONSULTATION AVEC L'ENVIRONNEMENT,

QUELLE SOIT COMPOSEE DE GENS DE TOUTS LES MILIEUX CULTURELS.

c) LA REGIE S'APPUIERA EGALEMENT SUR DES COMMISSIONS REGIONALES DES BIENS CULTURELS: CES COMMISSIONS SERONT CONSULTATIVES A LA REGIE

1- LE PATRIMOINE

2- L'ENVIRONNEMENT CULTUREL

3- EDUCATION CULTURELLE ET  
COMMUNICATION

CHAPITRE II:

DES THEMES CONCERNANT LE  
DEVELOPPEMENT CULTUREL

### 1.1 LA REGIE DU PATRIMOINE



## 1.1

- a) LA COMMISSION DES BIENS CULTURELS EST ACTUELLEMENT CONSULTATIVE. ELLE SE TRANSFORMERA EN REGIE DU PATRIMOINE, TRIBUNAL QUASI JUDICIAIRE ET AUTONOME DANS SON FONCTIONNEMENT

## 1.1.1

Réactions suite à la consultation:

Le principe est accepté à l'unanimité par les 30 répondants. Deux suggestions retiennent cependant l'attention soient:

- . QUE la Régie soit autonome et ait plein pouvoir;
- . QUE l'on prévoit des limites temporelles pour ce qui est des mandats des membres de la Régie;

- b) CETTE REGIE DU PATRIMOINE AURA LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DE DECIDER DE LA RECONNAISSANCE DU CLASSEMENT OU DE TOUT AUTRE STATUT DES BIENS CULTURELS

Réactions suite à la consultation:

Majoritairement les répondants se sont prononcés en faveur de l'énoncé, soit 22 sur 24. Un répondant se dit d'accord si la Régie a une vue objective sur les priorités régionales.

Parmi les suggestions retenues:

- . QU'il y ait consultation avec l'environnement;
- . QUELLE soit composée de gens de tous les milieux culturels.

- c) LA REGIE S'APPUIERA EGALEMENT SUR DES COMMISSIONS REGIONALES DES BIENS CULTURELS; CES COMMISSIONS SERONT CONSULTATIVES A LA REGIE



Réactions suite à la consultation:

Sur les 25 réponses reçues, 22 répondants sont en faveur du principe; un (1) répondant se dit d'accord si on insiste sur le caractère représentatif des Commissions Régionales. Enfin, deux (2) répondants refusent parce que disent-ils, en étant consultative, la Régie perd de la force.

- d) LA REGIE SERA PRESIDEE PAR UN JUGE ASSISTE DE DEUX (2) VICE-PRESIDENTS; ELLE SERA COMPOSEE DE REGISSEURS A PLEIN TEMPS ET ELLE DEVRA COMPORTER UNE REPRESENTATION REGIONALE EQUITABLE

Réactions suite à la consultation:

Les réactions des répondants furent que 19 sur 23 se sont dits en faveur du principe, mais cinq (5) personnes insistent sur: la représentation régionale équitable. Deux (2) personnes sont contre le principe parce qu'ils estiment que ce ne sera que des dépenses supplémentaires. Enfin, deux (2) répondants refusent de se prononcer parce qu'ils s'interrogent à savoir s'il faudra d'autres structures.

- e) LES PRESIDENTS DES COMMISSIONS REGIONALES DEVRAIENT ETRE ASSOCIES AUX PROCESSUS DE DECISION DE LA REGIE POUR TOUTES LES DECISIONS RELATIVES A DES BIENS SITUES DANS LEUR REGION; ASSISTERONT A TOUTES LES AUDIENCES PUBLIQUES POUR LEUR REGION

Réactions suite à la consultation:

Le principe est accepté majoritairement soit par 19 répondants sur 22. Par contre, trois (3) personnes ajoutent que l'on devrait consulter les Sociétés Historiques.



- f) LA REGIE DEVRA TENIR DES AUDIENCES PUBLIQUES EN REGARD DE TOUTES LES DECISIONS SUSCEPTIBLES D'AFECTER DIRECTEMENT DES GROUPES OU DES CATEGORIES DE CITOYENS OU LORSQUE, DE SON AVIS, L'INTERET PUBLIC L'EXIGE

Réactions suite à la consultation:

Les 21 répondants se sont dit d'accord avec le principe. Cependant, cinq (5) personnes ont émis quelques recommandations qui sont:

- QUE l'on tienne compte de la mentalité des diverses régions;
- QUE l'on tienne toujours des audiences publiques sans condition;
- QUE les audiences n'aient lieu que dans les régions du litige;

- g) LORSQU'ELLE TIENDRA SES AUDIENCES PUBLIQUES, LA REGIE DEVRA AUTANT QUE POSSIBLE, SIEGER DANS LA REGION OU SE POSENT LES PROBLEMES A REGLER ET PERMETTRE, PAR AVIS PUBLICS, A TOUS LES CITOYENS DE LA REGION, DE VENIR Y ASSISTER ET DE FAIRE CONNAITRE LEURS POINTS DE VUE PAR LES MOYENS ET PROCEDURES LES PLUS SIMPLES

Réactions suite à la consultation:

Le principe est accepté par les 20 répondants. Quatre (4) personnes insistent pour dire qu'il est essentiel d'agir ainsi.



- h) LES DECISIONS QUE LA REGIE DU PATRIMOINE RENDRA, SERONT SANS APPEL QUANT AUX FAITS. ELLES POURRAIENT CEPENDANT ETRE CONTESTEES DEVANT LA COUR D'APPEL DU QUEBEC

Réactions suite à la consultation:

Des 22 réponses reçues, 15 sont en faveur du principe, six (6) se sont prononcés contre et une (1) réponse est jugée non-applicable.

Une objection serait à l'effet qu'on devrait avoir droit d'appel quant aux faits, mais qu'il y ait un gel de la situation en attendant la décision finale.

- i) LA REGIE TIENDRA ET PUBLIERA LE REGISTRE DES BIENS CULTURELS ET, EN PLUS, DEVRA PUBLIER SES DECISIONS EN LES MOTIVANT ET CE, POUR CHAQUE CAS OU ELLE AURA TENU DES AUDIENCES PUBLIQUES OU ENTENDU UN REQUERANT OU DES INTERVENANTS. SANS PUBLIER LES AUTRES DECISIONS, ELLE DEVRA EN INDIQUER LA LISTE ET LA NATURE AFIN QU'ELLES PUISSENT ETRE CONSULTEES PAR TOUS LES CITOYENS INTERESSES AU GREFFE DE LA REGIE

Réactions suite à la consultation:

Le principe est accepté à l'unanimité. Cependant, quatre (4) répondants se disent en faveur, mais s'interrogent à savoir où auront lieu ces publications.

- j) LE PRESIDENT DE LA REGIE SERA ASSISTE D'UN DIRECTEUR GENERAL OU VICE-PRESIDENT EXECUTIF QUI, SANS ETRE MEMBRE DE LA REGIE, SERA LE CHEF ADMINISTRATIF DE L'ENSEMBLE DES SERVICES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS



### Réactions suite à la consultation:

L'énoncé est accepté par 13 répondants sur 18. Les cinq (5) autres se prononcent contre parce que:

- . TROIS (3) prétendent qu'il y a déjà assez de structures;
- . DEUX (2) sont en désaccord parce qu'il y a déjà assez de fonctionnaires;

k) LA REGIE SERA CREEE PAR LEGISLATION; ELLE AGIRA A L'INTERIEUR DES LOIS EDICTEES PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE ET DES REGLEMENTS ARRETES PAR LE LIEU-TENANT-GOUVERNEUR EN CONSEIL ET NE POURRA, QUANT A ELLE, QUE FAIRE LES REGLEMENTS IMMEDIATEMENT NECESSAIRES A SON BON FONCTIONNEMENT, A L'AUDITION DES TEMOINS, ETC...

### Réactions suite à la consultation:

Le principe est accepté par la majorité soit 15 sur 16 répondants. Une (1) personne se dit contre parce que selon elle, il existe une certaine contradiction entre le point A et le point K, au niveau de l'autonomie et du pouvoir décisionnel. La principale recommandation sur ce point:

- . QUE l'on accorde un pouvoir très fort et une grande autonomie à la Régie, pour qu'elle soit efficace.

#### 1.1.2

ETES-VOUS OPTIMISTE QUANT A L'APPLICATION DE CES DIFFERENTS POINTS?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 30 |
| PEUT-ETRE | 11 |
| NON       | 3  |

## 1.1.3

QUAND PENSEZ-VOUS QUE CES DIFFERENTS POINTS SERONT MIS EN APPLICATION?

Nombre d'annéesNombre de répondants

|                             |    |
|-----------------------------|----|
| 1 an                        | 6  |
| 3 ans                       | 25 |
| 5 ans                       | 9  |
| 10 ans                      | 4  |
| Un répondant : de 1 à 3 ans |    |

## 1.1.4

UN REGROUPEMENT REGIONAL PEUT-IL, SELON VOUS, ETRE D'UNE QUELCONQUE UTILITE EN REGARD DE CES DIFFERENTS POINTS?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 39 |
| NON       | 3  |
| PEUT-ETRE | 3  |

## 1.2 LA SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER:

a) LE MINISTERE VEUT CREER UNE "SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER"

## 1.2.1

Réactions suite à la consultation:

Sur les 22 répondants, 20 se disent en faveur du prin-



cipe, deux (2) ne veulent pas émettre d'opinion alléguant un manque d'information. La principale recommandation est que cette société soit toujours en relation avec la Régie du patrimoine.

- b) CETTE SOCIETE SERA DIRIGEE PAR UN CONSEIL D'ADMINISTRATION AUTONOME DANS SON FONCTIONNEMENT, SOUMISE AUX REGLES GENERALEMENT APPLICABLES AUX SOCIETES D'ETAT

Réactions suite à la consultation:

Le principe est accepté à l'unanimité, les 15 répondants se disent tous en faveur.

- c) LA SOCIETE ASSUMERA COMPLETEMENT L'ADMINISTRATION ET LA GESTION DES BIENS CULTURELS IMMOBILIERS DU GOUVERNEMENT OU QU'ILS SOIENT SITUES

Réactions suite à la consultation:

Encore ici, le principe est accepté à l'unanimité. Cependant, deux (2) recommandations retiennent l'attention, soient:

- QUE ce soit fait avec l'approbation du Conseil Régional;
- QU'un plus grand contrôle de ces biens soit exercé en regard des objectifs fixés;

- d) LE MINISTERE CONTINUERAIT A DETERMINER LES FINS ET LES UTILISATIONS POSSIBLES DE CES BIENS; IL DECIDERAIT OU NON DE L'ACQUISITION. LA SOCIETE POURRAIT ALORS EN ETRE L'ACQUEREUR AU NOM ET POUR L'ETAT



### Réactions suite à la consultation:

Le principe est accepté majoritairement par 14 répondants sur 16. Deux (2) répondants sont contre parce qu'ils estiment que la Société devrait avoir plus qu'un rôle administratif, voire un certain rôle décisionnel. Un (1) répondant suggère que le Ministère consulte la population quant à l'utilisation.

- e) DEUX (2) FILIALES SERONT CREEES, MONTREAL ET QUEBEC, ET ASSUMERAIENT LES MEMES RESPONSABILITES QUE LA SOCIETE, MAIS POUR LEUR TERRITOIRE ET, SI POSSIBLE, LES DEUX (2) COMMUNAUTES URBAINES CONCERNEES

### Réactions suite à la consultation:

Le principe est rejeté par huit (8) répondants sur 13. Les huit (8) personnes contre semblent unanimes pour dire que les grands centres ne doivent pas être trop représentés. Cinq (5) pour.

- f) LES DEUX (2) PRESIDENTS DES FILIALES SIEGERONT D'OFFICE A LA SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE QUI COMPORTERA PAR AILLEURS, UNE REPRESENTATION REGIONALE EQUITABLE

### Réactions suite à la consultation:

Majoritairement, l'idée est acceptée soit par 13 répondants sur 15. Deux (2) répondants sont contre l'idée parce que, disent-ils, il faudrait s'en tenir à une représentation égale dans chaque région. Six (6) répondants qui sont d'accord insistent pour qu'il y ait vraiment une représentation régionale équitable.



- g) LA SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER ET SES DEUX (2) FILIALES, SERONT RESPONSABLES D'EXECUTER LE MANDAT PREVU AUX TEXTES QUI LES CREERAIENT DE MEME QUE TOUS MANDATS QUI POURRAIENT LEUR ETRE CONFIES PAR L'AUTORITE QUI LES A CONSTITUEES

Réactions suite à la consultation:

Sur les 13 réponses reçues, sept (7) sont en faveur dont deux (2) qui suggèrent que l'on prenne en considération les besoins et les réclamations des citoyens. Six (6) répondants sont contre, dont trois (3) parce qu'ils jugent que ça deviendrait encore de la bureaucratie, et deux (2) qui disent non pour les filiales. Il faudrait s'en tenir à la représentation égale.

- h) LA SOCIETE DE GESTION ET SES DEUX (2) FILIALES, SERONT ENTIEREMENT FINANCEES A PARTIR DE FONDS PUBLICS QUEBECOIS DONT UNE PARTIE DEVRAIT PROVENIR, DANS DES PROPORTIONS A DETERMINER, DE CHACUNE DES VILLES DE MONTREAL ET DE QUEBEC

Réactions suite à la consultation:

Sur 13 répondants, huit (8) se sont dits d'accord, quatre (4) sont contre et une réponse est jugée non-applicable. Parmi ceux qui sont contre, deux (2) objections apportées:

- . Le partage des forces peut entraîner des conflits.
- . Il faut au minimum quatre (4) pôles: sud-est, sud-ouest, nord-est, nord-ouest.

- i) LA MISE EN PLACE DEVRAIT SE FAIRE DES QUE POSSIBLE, APRES L'ADOPTION DE LA LEGISLATION



### Réactions suite à la consultation:

Le principe est accepté à l'unanimité par les répondants soit 10 sur 10.

#### 1.2.2

ETES-VOUS OPTIMISTE QUANT A L'APPLICATION DE CES DIFFERENTS POINTS?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 29 |
| PEUT-ETRE | 8  |
| NON       | 3  |

#### 1.2.3

QUAND PENSEZ-VOUS QUE CES DIFFERENTS POINTS SERONT MIS EN APPLICATION?

| <u>Nombre d'années</u> | <u>Nombre de répondants</u> |
|------------------------|-----------------------------|
| 1 an                   | 2                           |
| 3 ans                  | 25                          |
| 5 ans                  | 8                           |
| 10 ans                 | 4                           |
| Plus                   | 2                           |

#### 1.2.4

UN REGROUPEMENT PEUT-IL SELON VOUS, ETRE D'UNE QUELCONQUE UTILITE EN REGARD DE CES DIFFERENTS POINTS?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 27 |
| PEUT-ETRE | 10 |
| NON       | 2  |



### 1.3 LE MINISTERE QUANT A LUI VEUT:

- a) DEMEURER RESPONSABLE DE LA CONCEPTION, DE L'ELABORATION ET DE LA MISE EN PLACE DES GRANDES POLITIQUES D'ORIENTATION EN REGARD DE LA SAUVEGARDE ET DE L'UTILISATION DU PATRIMOINE QUEBECOIS

#### Réactions suite à la consultation:

Le principe est accepté majoritairement par 17 répondants sur 21. Trois (3) personnes sont contre parce qu'ils jugent qu'il est trop tard. Enfin, une (1) réponse est non-applicable. Quelques recommandations sont apportées

- . QUE le Ministère soit superviseur et non concepteur sans lui enlever son rôle de leader;
- . QU'il y ait une consultation régionale;
- . QU'il y ait consultation, non seulement pour élaborer des inventaires, mais surtout pour travailler à l'élaboration et la mise en place de politiques d'orientations;

- b) COMPLETER LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, LE REPERAGE ET LE DEPISTAGE DE BIENS CULTURELS; ACCELERER SON TRAVAIL D'INVENTAIRE DES BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES. CES INVENTAIRES NE SE VEULENT EN RIEN INCOMPATIBLES AVEC CEUX QUE POURRAIT FAIRE LA REGIE

#### Réactions suite à la consultation:

Le principe est accepté à l'unanimité 20 sur 20. Quelques remarques sont apportées:



- QUE tout soit accompli en évitant le plus possible les dangers de duplication;

- QUE l'on favorise certaines acquisitions protectrices jugées urgentes;

c) COMPLETER L'INVENTAIRE DES ARRONDISSEMENTS HISTORIQUES ET COMMENCER CELUI DES ARRONDISSEMENTS NATURELS

#### Réactions suite à la consultation:

14 sur 15 répondants sont en faveur. Un (1) répondant est contre parce qu'il n'en voit pas l'utilité. Quelques suggestions retenues:

- QUE tout se fasse rapidement avant qu'il ne soit trop tard;
- QUE soit faite une sensibilisation des municipalités à l'urgence de faire des règlements pour préserver ces arrondissements;
- QUE l'on soit prudent pour ne pas empiéter sur les responsabilités des autres ministères;

d) ACCORDER UNE PRIORITE AUX INVENTAIRES GENERAUX ET AUX PRE-INVENTAIRES

#### Réactions suite à la consultation:

Le principe est accepté par huit (8) répondants sur 12. Trois (3) répondants sont contre et une (1) réponse est jugée non-applicable. Les principales objections au principe sont:



- QUE tous soient égaux dans un support quelconque.
- QUE l'on doit d'abord régir les problèmes déjà amorcés et les jugements urgents.

e) S'ASSOCIER, POUR L'ELABORATION DE CES INVENTAIRES, A DES GROUPES DE PROFESSIONNELS, D'ARCHITECTES, D'URBANISTES, D'HISTORIENS, D'ETHNOLOGUES ET D'ARCHEOLOGUES MAIS, SURTOUT DES CITOYENS PAR LEURS SOCIETES DE PROTECTION ET DE SAUVEGARDE, LES SOCIETES D'HISTOIRE ET LES SOCIETES PATRIOTIQUES

#### Réactions suite à la consultation:

15 répondants sur 16 sont d'accord avec l'énoncé. Un (1) est contre parce qu'il ne croit pas à toutes ces associations. La majorité des répondants en faveur insistent pour que soit respectée scrupuleusement la deuxième partie du paragraphe.

#### 1.3.2

ETES-VOUS OPTIMISTE QUANT A L'APPLICATION DE CES DIFFERENTS POINTS?

OUI  
PEUT-ETRE  
NON

28  
10  
3

#### 1.3.3

QUAND SELON VOUS SERONT-ILS MIS EN APPLICATION?



Nombre d'annéesNombre de répondants

|           |    |
|-----------|----|
| 1 an      | 3  |
| 3 ans     | 21 |
| 5 ans     | 11 |
| 10 ans    | 3  |
| Plus      | 2  |
| 2 à 3 ans | 1  |

1.3.4

UN REGROUPEMENT REGIONAL PEUT-IL SELON VOUS,  
ETRE D'UNE QUELCONQUE UTILITE EN REGARD DE  
CES DIFFERENTS POINTS?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 33 |
| PEUT-ETRE | 5  |
| NON       | 4  |

1.4 DANS UN AUTRE ORDRE D'IDEE, LE MINISTERE VEUT POUR  
L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET LA  
QUALITE DE LA VIE:

- a) ETABLIR DES CRITERES LUI PERMETTANT D'INTERVENIR  
AUPRES DES INSTITUTIONS PRETEUSES ET EN PARTICU-  
LIER DE LA SOCIETE CENTRALE D'HYPOTHEQUE ET DE  
LOGEMENT ET DE LA SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC  
AFIN QUE SOIT D'AVANTAGE RESPECTEE L'ARCHITECTURE  
QUI NOUS EST PROPRE, D'HIER A AUJOURD'HUI

Réactions suite à la consultation:

Le principe est accepté majoritairement par 17 répondants sur 19. Une suggestion est apportée à l'effet que l'on augmente les espaces verts à l'intérieur et à proximité des grands centres urbains. Deux (2) répondants sont contre parce que:



- IL faut laisser le soin aux ministères concernés de le faire;
- IL y a d'autres priorités plus terre à terre et immédiates comme, financement, services publics, mode de financement des municipalités etc...

b) SE PREOCCUPER DE LA RENOVATION DE QUARTIERS, LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DES ESPACES VERTS

Réactions suite à la consultation:

15 répondants sur 16 sont d'accord avec l'idée alors qu'une réponse est jugée non-applicable. Parmi les suggestions retenues, il y a:

- QUE la rénovation des quartiers soit faite par les éléments de ce quartier;
- IL faudrait éduquer et surtout informer les gens pour leur inculquer un respect de la nature;

c) S'INTERESSER A L'URBANISME, A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET AU "DESIGN"

Réactions suite à la consultation:

Le principe est accepté à l'unanimité par les 18 répondants. Une suggestion à l'effet que l'on dispense des cours sur l'environnement et sur l'urbanisme afin d'éveiller l'intérêt des gens. De plus, que l'on fasse appel à des artistes locaux.

## 1.4.2

ETES-VOUS OPTIMISTE QUANT A L'APPLICATION DE CES DIFFERENTS POINTS?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 27 |
| PEUT-ETRE | 9  |
| NON       | 7  |

## 1.4.3

QUAND SELON VOUS, SERONT-ILS MIS EN APPLICATION?

Nombre d'annéesNombre de répondants

|        |    |
|--------|----|
| 1 an   | 4  |
| 3 ans  | 20 |
| 5 ans  | 4  |
| 10 ans | 7  |
| Plus   | 5  |

## 1.4.4

UN REGROUPEMENT REGIONAL PEUT-IL, SELON VOUS, ETRE D'UNE QUELCONQUE UTILITE EN REGARD DE CES DIFFERENTS POINTS?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 32 |
| PEUT-ETRE | 9  |
| NON       | 2  |

## 1.5

LE PATRIMOINE ET L'AIDE DE L'ETAT:



- a) FOURNIR GRATUITEMENT DES SERVICES CONSEILS A TOUS LES RESIDENTS D'UN ARRONDISSEMENT HISTORIQUE OU D'UNE AIRE DE PROTECTION

Réactions suite à la consultation:

15 répondants sur 15 se sont dits en faveur de l'idée mais en insistant beaucoup pour ajouter: si ce n'est pas trop dispendieux. Une suggestion est apportée soit que les municipalités devraient bénéficier de services gratuits et conseiller les résidents et les informer de leurs droits.

- b) EN VUE DE LA RENOVATION ET DE LA MISE EN VALEUR D'UN BIEN CULTUREL, MEME S'IL N'EST QUE RECONNU PLUTOT QUE CLASSE, IL APPARAITRAIT LOGIQUE DE PERMETTRE AU PROPRIETAIRE DE CES BIENS, D'ACCEDER A DES PRETS GARANTIS A TAUX D'INTERET PRIVILEGIE

Réactions suite à la consultation:

Sur les 12 répondants, 11 sont en faveur, et un (1) est contre l'idée parce qu'on ouvre les portes aux profiteurs qui pourront acheter, faire financer par le gouvernement et revendre ces propriétés. Une remarque retient l'attention:

- QUE l'on fasse un inventaire des biens culturels suivant des critères plus larges que ceux existants déjà.

- c) QUAND AUX PROPRIETAIRES DE BIENS CLASSES, ILS POURRAIENT BENEFICIER A LA FOIS, D'AIDE SOUS FORME DE SUBVENTION ET D'UN REGIME DE PRET GARANTI A TAUX D'INTERET PREFERENTIEL



### Réactions suite à la consultation:

Encore ici, 14 répondants sont en faveur de l'énoncé plus une (1) personne qui se dit d'accord à la condition que le propriétaire s'engage à protéger ce bien culturel.

- d) EN VUE D'ENCOURAGER L'ACQUISITION, LA RENOVATION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE QUEBECOIS PAR LES CITOYENS DU QUEBEC, LE MINISTERE VEUT ENTREPRENDRE DES DISCUSSIONS AVEC LE MINISTERE DU REVENU, AFIN DE MODIFIER LES LOIS FISCALES ACTUELLES

### Réactions suite à la consultation:

En apportant quelques suggestions suite à l'énoncé, les 13 répondants sont d'accord avec le principe qui est accepté à l'unanimité.

- . IL faudrait peut-être établir des normes spéciales en relation du gain de capital.
- . LE premier objectif du Ministère des Affaires Culturelles sera de faire comprendre au Ministère du Revenu, l'importance du domaine culturel.

- e) LA REGIE DU PATRIMOINE VERRA A DETERMINER LES AIRES DE PROTECTION, LES AIRES DE MISE EN VALEUR.

### Réactions suite à la consultation:

Le principe est accepté à l'unanimité par les 11 répondants.



- f) LES PERMIS DE CONSTRUCTION, DE DEMOLITION, D'ALTERATION SERONT ACCORDES OU REFUSES PAR LA REGIE; CEPENDANT, DANS LE CAS DES ARRONDISSEMENTS HISTORIQUES, CE POUVOIR SERA DECENTRALISE: EN EFFET, LES DECISIONS SERONT PRISES SUR PLACE PAR LES AUTORITES LOCALES ET LES COMMISSIONS REGIONALES DES BIENS CULTURELS. ET SI LE REQUERANT N'ETAIT PAS SATISFAIT, IL LUI SUFFIRAIT DE PORTER CETTE DECISION A LA REGIE DU PATRIMOINE

Réactions suite à la consultation:

Sur les 10 réponses reçues, neuf (9) se disent d'accord avec l'idée. Une (1) personne est contre parce qu'elle n'en voit pas la nécessité. Une remarque est apportée:

- LA Régie devrait prendre part à la décision puisqu'il s'agit des biens du Patrimoine.

- g) DANS LE CAS D'UN BIEN CLASSE, LA REGIE DU PATRIMOINE RENDRA SA RENOVATION OBLIGATOIRE

Réactions suite à la consultation:

15 répondants sont d'accord avec le principe pendant que deux (2) personnes sont en faveur à la condition qu'une subvention ou prêt soit accordé(e) à un taux préférentiel.

1.5.2

ETES-VOUS OPTIMISTE QUANT A L'APPLICATION DE CES DIFFERENTS POINTS?



OUI 27  
 PEUT-ETRE 12  
 NON 3

## 1.5.3

QUAND, SELON VOUS, SERONT-ILS MIS EN APPLICATION?

Nombre d'annéesNombre de répondants

|        |    |
|--------|----|
| 1 an   | 3  |
| 3 ans  | 21 |
| 5 ans  | 9  |
| 10 ans | 5  |
| Plus   | 3  |

## 1.5.4

UN REGROUPEMENT REGIONAL PEUT-IL, SELON VOUS, ETRE D'UNE QUELCONQUE UTILITE EN REGARD DE CES DIFFERENTS POINTS?

OUI 32  
 PEUT-ETRE 4  
 NON 5

## 1.6

a) L'HERITAGE INDIEN ET INUIT AINSI QUE LES APPORTS DE CERTAINES CULTURES ALLOGENES FONT PARTIE DU PATRIMOINE QUEBECOIS ET SONT LA PROPRIETE DE LA SOCIETE QUEBECOISE ET, A CE TITRE, IL EST BIEN ENTENDU QUE L'EVOLUTION DE LA POLITIQUE CULTURELLE DEVRA EN TENIR COMPTE.



### Réactions suite à la consultation:

Le principe obtient l'accord de 12 répondants sur 16. Trois (3) personnes sont contre parce que disent-elles, la culture indigène est la leur et les indiens ont le droit de défense. Une réponse est jugée non-applicable. Deux suggestions retiennent l'attention:

- QU'il devrait y avoir une représentation des groupes concernés à la Régie du patrimoine.
- QUE l'on revalorise l'art traditionnel des cultures indiennes et inuits sans les exploiter.

b) EN VUE DE L'IDENTIFICATION ET DE LA VALORISATION DES APPORTS DES CULTURES AMERINDIENNES, INUITS, ALLOGENES, LE MINISTRE VEUT SE DOTER DE PROFESSIONNELS COMPETENTS DANS LES DOMAINES DE L'ARCHEOLOGIE, DE L'ETHNOGRAPHIE, ET DE L'ETHNOLOGIE DE MEME QUE RENFORCER LE POTENTIEL EN ANTHROPOLOGIE URBAINE

### Réactions suite à la consultation:

Le principe est accepté à l'unanimité par 12 répondants sur 12. De plus, deux suggestions sont apportées, soient:

- QUE l'on forme des professionnels inuits indiens etc..
- NE pas laisser à Ottawa le champ libre dans ce domaine pour ne pas que les indiens continuent à regarder le gouvernement du Québec avec méfiance.

1.7

Dans les arrondissements historiques importants, le ministère



se propose d'établir une "Maison du Patrimoine"; c'est là que seront regroupés les services et les conseillers qui devront être mis à la disposition des propriétaires, des résidents ou des futurs résidents. Les plans de sauvegarde y seront facilement accessibles et clairement présentés.

Compte tenu qu'il ne semble y avoir pour le Québec que quatre (4) arrondissements historiques reconnus et qu'un (1) de ceux-ci se situe, rue des Ursulines à Trois-Rivières.

#### 1.7.1

CROYEZ-VOUS UTILE OU MEME NECESSAIRE QUE SOIT ETABLIE CHEZ-NOUS UNE "MAISON DU PATRIMOINE"?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 31 |
| NON       | 5  |
| PEUT-ETRE | 3  |

#### 1.7.2

SI OUI, ET CONSIDERANT QUE LE VIEUX MONTREAL ET LA PLACE CHAMPLAIN A QUEBEC SONT AUSSI DES ARRONDISSEMENTS HISTORIQUES, QUAND CROYEZ-VOUS QUE LE MINISTERE ETABLIRA LA "MAISON DU PATRIMOINE" DANS NOTRE REGION?

#### Nombre d'années

#### Nombre de répondants

|                                |    |
|--------------------------------|----|
| 1 an                           | 3  |
| 3 ans                          | 21 |
| 5 ans                          | 5  |
| 10 ans                         | 3  |
| Plus                           | 0  |
| 5 à 10 ans                     | 1  |
| Une (1) réponse non-applicable |    |



## 1.8

C'EST LE ROLE DU MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES DE FAIRE VIVRE LE PATRIMOINE ET, EN PRIORITE, QUANT AU PATRIMOINE IL VEUT:

- a) AVEC LA COLLABORATION DES MINISTRES DE L'EDUCATION ET TOURISME, LOISIRS ET PARCS, PUBLIER DES CARTES ET DES GUIDES

Réactions suite à la consultation:

L'énoncé est accepté à l'unanimité par les 12 répondants. Une remarque pourrait être apportée soit:

- SURTOUT dans les C.E.G.E.P. et dans les écoles secondaires, susciter l'intérêt pour l'histoire québécoise.

- b) FORMER COMME EN FRANCE, DES GUIDES NATIONAUX ET REGIONAUX

Réactions suite à la consultation:

Sur 13 réponses reçues, huit (8) sont en faveur, trois (3) sont contre et deux (2) réponses sont jugées non-applicables. Parmi les objections, deux (2) sont contre parce que:

- IL y a des choses plus urgentes;
- C'EST la responsabilité du Ministère du Tourisme. Une remarque favorable: L'attrait d'une ville, d'une région ou d'une province est due en partie à sa façon de mettre en relief son histoire, son patrimoine et aux moyens qu'elle prend pour les faire connaître.

- c) OUVRIR LES EDIFICES RESTAURES, LES HABITER, Y APPORTER TEXTES ET ARCHIVES, Y GLISSER DISCRETEMENT L'AUDIO-VISUEL, LE MICRO-FILM ET LES CASSETTES POUR COMPLETER LE CONTACT

### Réactions suite à la consultation:

Le principe est accepté par neuf (9) des 13 répondants. La principale objection apportée par quatre (4) des personnes contre, est que l'audio-visuel est dépassé. Une remarque est retenue:

- OUVRIR d'abord à la culture et aux divers comités se préoccupant de culture, puis par après, travailler à la mise en valeur des édifices ou sites.

### 1.8.2

ETES-VOUS OPTIMISTE QUANT A L'APPLICATION DE CES DIFFERENTS POINTS?

OUI  
PEUT-ETRE  
NON

31

8

4

### 1.8.3

QUAND, SELON-VOUS, SERONT-ILS MIS EN APPLICATION?

Nombre d'années

Nombre de répondants

|        |    |
|--------|----|
| 1 an   | 3  |
| 3 ans  | 18 |
| 5 ans  | 13 |
| 10 ans | 3  |
| Plus   | 4  |



1.8.4

UN REGROUPEMENT REGIONAL PEUT-IL, SELON VOUS,  
ETRE D'UNE QUELCONQUE UTILITE EN REGARD DE CES  
DIFFERENTS POINTS?

|                                |    |
|--------------------------------|----|
| OUI                            | 30 |
| PEUT-ETRE                      | 6  |
| NON                            | 4  |
| Une (1) réponse non-applicable |    |

1.9

LE MINISTERE SOUHAITE SUSCITER LA DISCUSSION AU  
SUJET DE LA REALISATION ANNUELLE DE LA SEMAINE  
DU PATRIMOINE

a) C'EST AUX GROUPEES LOCAUX QU'IL APPARTIENDRAIT  
D'ORGANISER CHEZ EUX CETTE SEMAINE

#### Réactions suite à la consultation:

L'idée est acceptée à l'unanimité puisque 22 répondants sur 25 se sont dits d'accord alors que trois (3) réponses sont jugées non-applicables. Parmi les recommandations reçues il y a:

- IL faudra une coordination et une planification, car il y aura danger d'éparpillement et d'un trop grand nombre d'activités en même temps.
- QUE ce soit en relation avec une sorte de comité général de la Semaine du Patrimoine.
- LE scolaire serait heureux de participer et de collaborer.

b) LE MINISTERE SE DOTERA DE PERSONNEL QUALIFIE QUI Y TRAVAILLERA L'ANNEE DURANT

Réactions suite à la consultation:

Le principe obtient la faveur de 13 répondants sur 20. Sept (7) répondants sont contre parce qu'on peut se servir des associations et des sociétés locales. Une remarque en faveur: très important, parce que c'est un point de sensibilisation et d'éveil de la population.

c) CE SERA L'OCCASION DE COLLOQUES, D'EXPOSITIONS, DE VISITES ETC....

Réactions suite à la consultation:

L'idée est acceptée unanimement par 16 des 17 répondants. Une (1) réponse étant jugée non-applicable. Deux (2) suggestions sont apportées:

- . Il faudrait faire circuler les gens et les objets pour que toute la population prenne ce contact;
- . QUE ce soit le prétexte rêvé pour les regroupements sociaux.

d) CE SERA LA SEMAINE DE RETOUR AUX SOURCES, PLACE A L'HISTOIRE, AUX ARCHIVES, AUX BIENS ET AUX LIEUX CULTURELS

Réactions suite à la consultation:

L'énoncé est accepté à l'unanimité par 20 répondants.



Quelques remarques pertinentes:

- Semaine de sensibilisation à l'importance et au respect du patrimoine.
- Je pense que c'est nécessaire à l'éducation populaire.
- Ce serait un attrait touristique par excellence.

e) CETTE SEMAINE COINCIDERAIT AVEC LA DERNIERE SEMAINE DE CLASSES OU LA PREMIERE DE VACANCES

Réactions suite à la consultation:

18 répondants sur 23 sont d'accord, trois (3) sont contre et deux (2) réponses non-applicables. Parmi les suggestions reçues:

- Que ce soit au début ou au milieu de l'automne.
- Je verrais plutôt cette semaine intégrée à l'année scolaire avec entente avec les commissions scolaires.

1.9.2

ETES-VOUS OPTIMISTE QUANT A L'APPLICATION DE CES DIFFERENTS POINTS?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 34 |
| PEUT-ETRE | 5  |
| NON       | 2  |

1.9.3

QUAND, SELON VOUS, SERONT-ILS MIS EN APPLICATION?

| <u>Nombre d'années</u> | <u>Nombre de répondants</u> |
|------------------------|-----------------------------|
| 1 an                   | 12                          |
| 3 ans                  | 19                          |
| 5 ans                  | 5                           |
| 10 ans                 | 0                           |
| Plus                   | 3                           |

## 1.9.4

UN REGROUPEMENT REGIONAL PEUT-IL, SELON VOUS, ETRE D'UNE QUELCONQUE UTILITE EN REGARD DE CES DIFFERENTS POINTS?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 34 |
| NON       | 6  |
| PEUT-ETRE | 2  |

## 1.10

AVEZ-VOUS DES COMMENTAIRES A FORMULER QUANT A L'ENSEMBLE DU THEME "PATRIMOINE"?

Parmi les commentaires recueillis, quelques uns le sont sous forme de recommandations telles:

- QUE l'on réévalue les critères de classement des biens culturels;
- QUE l'on pousse plus sur l'utilisation humaine plutôt que technique des lieux et immeubles;
- IL faut que la population participe et éveille son intérêt de plus en plus, mais pour cela l'Etat doit stimuler cet intérêt par des prêts à la rénovation à taux d'intérêt réduit, des services professionnels et techniques etc...



- QU'IL y ait une cueillette de la littérature orale et de la culture matérielle pour en venir à créer de petites "Archives régionales de folklore " qui deviendraient une source de consultation et de documentation;
- QUE l'on multiplie les initiatives (tels: bottins touristiques et historiques) qui permettraient aux Québécois de développer le sens de l'appartenance qui est essentiel à tous les peuples;

Enfin, quelques remarques complètent ces commentaires;

- LE séminaire de Nicolet pourrait être reconnu comme un monument historique et pourrait aussi servir de centre culturel;
- LA culture est tellement vaste et diversifiée, qu'il est normal que l'on possède des consultants s'intéressant à chacun des secteurs où on est susceptible de se développer;
- IL faut que le patrimoine éveille des sentiments d'appartenance qui véhiculent une fidélité sans borne, qui donnent la force à un peuple, lui font découvrir ses possibilités et le projettent dans un courant de conscience vitale pour survivre, pour s'identifier;

## 2. L'environnement culturel:

### 2.1

LE MINISTERE VEUT EN TERME D'ENVIRONNEMENT  
CULTUREL

- a) INCITER LES REGROUPEMENTS DE PROFESSIONNELS DU "DESIGN" ET PERMETTRE UNE COLLABORATION ENTRE EUX ET LE MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

### Réactions suite à la consultation:

Le principe est accepté majoritairement par 17 des 19



répondants. Une personne se dit contre parce que dit-elle cette affirmation semble relever beaucoup plus du Ministère de l'Industrie et du Commerce. Enfin, une (1) réponse est jugée non-applicable.

b) FAVORISER LE "DESIGN" QUEBECOIS SOUS TOUTES SES FORMES

#### Réactions suite à la consultation:

Encore ici, le principe est accepté à l'unanimité par 18 répondants sur 20, cependant, deux (2) réponses ne sont pas applicables. Quelques suggestions sont apportées notamment:

- Surtout dans les collèges et écoles secondaires avec ouvertures sur le marché du travail.
- Facilite l'accès à l'information genre bibliothèques spécialisées, recyclage des "designers", élaboration de nouveaux programmes etc...
- En favorisant le "design" québécois, le consommateur se dirigera facilement sur tout ce qui est vraiment Québécois.

c) MIEUX IDENTIFIER, POUR LE CONSOMMATEUR, CE QUI VIENT DU QUEBEC PAR RAPPORT A CE QUI VIENT D'AILLEURS

#### Réactions suite à la consultation:

L'idée est acceptée à l'unanimité par 23 répondants sur 24, une réponse étant non-applicable. Parmi les recommandations reçues, il y a:

- UNE publicité plus visible et plus explicative.



- QUE l'esprit soit compétitif, sinon ce qu'il y a au Québec s'en ira ailleurs.
- QUE les importations soient promues, surveillées et identifiées.

d) PROPOSER TOUTE UNE SERIE DE PLANS QUEBECOIS EN ETABLISSANT UNE COLLABORATION AVEC L'ORDRE DES ARCHITECTES, LA SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC, LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

#### Réactions suite à la consultation:

15 répondants sur 17 se disent en faveur du principe pendant que deux (2) réponses sont jugées non-applicables. Deux (2) recommandations sont ressorties à la suite de l'énoncé soit:

- QUE l'on tienne compte de l'environnement, d'une meilleure répartition des services, d'une planification des petits et grands centres.
- QUE l'on laisse quand même place à l'imagination, à la liberté individuelle qui enrichissent la culture d'un peuple.

e) JOUER UN PLUS GRAND ROLE DANS LA REGLEMENTATION DE L'AFFICHAGE PUBLIC

#### Réactions suite à la consultation:

Le principe obtient la faveur de 16 répondants sur 18. Une personne est contre l'idée alors qu'une réponse est jugée non-applicable. Quelques remarques retiennent l'attention comme:



- Il est temps de remédier aux règlements municipaux inadéquats ou inexistants;
- C'est indispensable parce que plusieurs affiches jouent sur le subconscient;
- Il faudrait que ce soit en relation avec l'Office de Protection du Consommateur (vendre mais vendre du bon);
- Ne pas aller aux extrêmes. Nous vivons dans un continent Nord-Américain;

f) DEVENIR UN MINISTRE D'INTERVENTION AUPRES DU MINISTRE DU TOURISME ET DU MINISTRE DES COMMUNICATIONS

#### Réactions suite à la consultation:

Sur les 16 réponses reçues, 14 sont en faveur, une (1) est contre, une (1) est jugée non-applicable. Les principales remarques qui sont retenues sont:

- Les interventions devront être très fréquentes;
- Au niveau du tourisme, il faudrait tenter d'empêcher la destruction des sites par la machine touristique;

g) INCITER LES QUEBECOIS A SE CONSACRER A DES ACTIVITES CULTURELLES, A L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE SA VIE, DE SA FAMILLE, DE SON ENVIRONNEMENT; DONC A L'ENVIRONNEMENT CULTUREL QUOTIDIEN

#### Réactions suite à la consultation:

Le principe est accepté unanimement par 21 répondants sur 23, deux (2) réponses n'étant pas applicables. Remarque: un (1) répondant suggère une aide sur tous les plans pour des projets susceptibles de motiver les gens à la participation.



Conservation du patrimoine, fêtes populaires, espaces verts, centres culturels facilement accessibles etc...

## 2.1.2

ETES-VOUS OPTIMISTE QUANT A L'APPLICATION DE CES DIFFERENTS POINTS?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 32 |
| PEUT-ETRE | 13 |
| NON       | 3  |

## 2.1.3

QUAND, SELON VOUS, SERONT-ILS MIS EN APPLICATION?

Nombre d'annéesNombre de répondants

|        |    |
|--------|----|
| 1 an   | 15 |
| 3 ans  | 14 |
| 5 ans  | 7  |
| 10 ans | 2  |
| Plus   | 3  |

## 2.1.4

UN REGROUPEMENT REGIONAL PEUT-IL, SELON VOUS, ETRE D'UNE QUELCONQUE UTILITE EN REGARD DE CES DIFFERENTS POINTS?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 31 |
| PEUT-ETRE | 8  |
| NON       | 3  |

## 2.2

AVEZ-VOUS DES COMMENTAIRES A FORMULER QUANT A  
L'ENSEMBLE DU THEME "ENVIRONNEMENT CULTUREL"?

Parmi les commentaires reçus, quelques-uns prennent la forme de recommandations telles:

- Il devrait y avoir plus de réglementation en ce qui concerne l'affichage public. C'est à la fois une nécessité et une forme de prévention du libre choix.
- Il est très important que l'urbanisation, le "design", la planification des travaux municipaux soient respectueux d'un certain arrangement esthétique et du patrimoine.
- Les postes de radio et de télévision se doivent de diffuser davantage les activités culturelles.
- Il faut un contrôle de la formation des professeurs engagés au niveau de l'éducation des adultes sur le plan des arts afin que la diffusion de cette culture soit améliorée.

D'autres commentaires sont plutôt des remarques:

- Il ne suffit pas de sensibiliser le consommateur aux produits Québécois, mais aussi il faut les lui rendre accessibles monétairement.
- Soumis comme l'est le Québec à une écrasante présence anglophone, il lui faut s'identifier nettement à ses racines françaises et se distinguer de ses voisins en étant pleinement lui-même.

Réactions suite à la consultation:

OUI  
PEUT-ÊTRE  
NON

Le principe est accepté unanimement par 21 répondants sur 23, deux (2) réponses n'étant pas applicables. Remarque: un (1) répondant suggère une aide sur tous les plans pour ces projets susceptibles de motiver les gens à la participation.



### 3. EDUCATION CULTURELLE ET COMMUNICATION:

#### 3.1

LE MINISTRE DES AFFAIRES CULTURELLES INSISTERA AUPRES DU MINISTRE DE L'EDUCATION ET AUTRES CENTRES DE DECISIONS, POUR FAVORISER DAVANTAGE LA CREATION ET LA DIFFUSION CULTURELLE QUEBECOISE

#### Réactions suite à la consultation:

Sur les 26 réponses reçues, 22 se disent en faveur alors que quatre (4) réponses sont jugées non-applicables. Quelques recommandations sont apportées telles:

- C'est possible en autant que certains ministères soient décloisonnés;
- Il faut intégrer la création et la diffusion culturelle québécoise dans les cadres de l'éducation. La pratique de cette création est primordiale afin d'éveiller chez l'étudiant son expression personnelle.
- La coordination entre les deux ministères presse. Que l'un et l'autre définissent leurs interventions et permettent aux créateurs de faire connaître leurs oeuvres.

#### 3.1.2

ETES-VOUS OPTIMISTE QUANT A L'APPLICATION DE CE POINT?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 38 |
| PEUT-ETRE | 9  |
| NON       | 4  |



## 3.1.3

QUAND, SELON VOUS, SERA-T-IL MIS EN APPLI-  
CATION?

Nombre d'années

Nombre de répondants

|        |    |
|--------|----|
| 1 an   | 18 |
| 3 ans  | 12 |
| 10 ans | 5  |
| Plus   | 4  |

## 3.2

- a) QUE CE SOIT EN MATIERE DE CINEMA, D'AUDIO-VISUEL, DE RADIO, DE TELEVISION OU DE CABLODISTRIBUTION, LE DEVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS AU QUEBEC DEVRA RESPECTER LA CULTURE ET LA PERSONNALITE DES QUEBECOIS

Réactions suite à la consultation:

Le principe est accepté par 27 répondants sur 32. Une (1) réponse est contre parce que c'est un problème très complexe qui ne peut être cerné par cette affirmation, alors que quatre (4) réponses sont jugées non-applicables. Deux remarques sont apportées:

- La culture est un concept très vaste, il faudrait avant tout, définir ses implications;
- Il devient urgent de se protéger contre l'invasion américaine. Il faut valoriser la création Québécoise en exigeant qu'elle serve l'intérêt de la majorité.

- b) RADIO-QUEBEC PEUT ET DOIT DEVENIR UN PARTENAIRE PRIVILEGIE DU MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES, EN DIFFUSANT L'HISTOIRE DU QUEBEC, EN FAISANT CONNAITRE LE QUEBEC, EN PARTICIPANT A L'EDUCATION



### Réactions suite à la consultation:

Le principe est accepté à l'unanimité par les 29 répondants. Quelques remarques et recommandations sont retenues telles:

- Il faudrait que Radio-Québec se recycle et se définisse par rapport aux autres médias d'information.
- Montrer un usage emballant pour les jeunes et assurer aux gens moyens, une compréhension et une motivation pour suivre cette programmation.
- Radio-Québec est un outil de communication. Il doit informer et éduquer, mais en plus, il doit animer c'est-à-dire chercher à créer un lien plus fort entre les Québécois, participer et contribuer à l'évolution de la société Québécoise.

c) IL FAUT TROUVER LES MOYENS D'ASSOCIER LES CREA-  
TEURS EN COMMUNICATION A LA CONCEPTION ET AU  
DEVELOPPEMENT DES POLITIQUES CULTURELLES

### Réactions suite à la consultation:

L'idée est acceptée majoritairement par 18 répondants sur 21. Un (1) répondant se dit contre parce que: dans ce cas, une trop grande association enlèverait une liberté à la création. Une remarque est à l'effet que les créateurs dans leur domaine doivent être reliés au développement des politiques culturelles. Ils représentent une stimulation à tous les niveaux.

QUAND, SELON VOUS, SERONT-ILS MIS EN APPLI-  
CATION?



Nombre d'annéesNombre de répondants

|        |    |
|--------|----|
| 1 an   | 13 |
| 3 ans  | 18 |
| 5 ans  | 8  |
| 10 ans | 3  |
| Plus   | 2  |

UN REGROUPEMENT REGIONAL PEUT-IL, SELON VOUS,  
ETRE D'UNE QUELCONQUE UTILITE EN REGARD DE CES  
DIFFERENTS POINTS?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 34 |
| NON       | 11 |
| PEUT-ETRE | 4  |

## 3.3

AVEZ-VOUS DES COMMENTAIRES A FORMULER QUANT A  
L'ENSEMBLE DU THEME "EDUCATION CULTURELLE ET  
COMMUNICATION"

Dans l'ensemble, le thème semble accepté majoritairement par les répondants. Quelques remarques pertinentes parmi les commentaires telles:

- QUE du côté éducation, on semble former plus de critiques ou de copieurs, au lieu de former des créateurs, des innovateurs surtout en lettres et en beaux-arts;
- QUE la communication bien structurée serait la meilleure façon d'atteindre et de permettre aux défavorisés, demeurant dans les régions éloignées, d'avoir un niveau culturel valable.
- QUANT à l'application de ces politiques, les 5 ans que nous avons mentionnés, doivent se voir dans une application graduelle de ces politiques en regard des budgets à investir. Les erreurs ont des répercussions trop importantes pour y aller à toute vitesse.



- QUE des politiques valorisant les produits Québécois, les médias et les films Québécois sont urgentes à réaliser et cela comporte des concours, l'ouverture d'un marché bien structuré et valable, des subventions et la décentralisation.
- QUE les régions doivent prendre conscience des lacunes en matière d'éducation culturelle et fassent parvenir leurs recommandations en haut, par le truchement peut-être des C.R.C.. Dans l'immédiat, le C.R.C. pourrait tenter une approche des commissions scolaires et des C.E.G.E.P. afin qu'ils rendent plus disponibles leurs équipements extraordinaires.

De plus, quelques recommandations viennent s'ajouter à ces remarques:

- QUE l'accent soit mis à des projets de quartier où l'on insisterait sur le développement culturel, l'épanouissement de l'individu et la communication.
- QUE notre télévision devienne une école ouverte à tous, où les meilleurs professeurs intéressent les gens à la culture générale. Il faut commencer déjà l'éducation de demain.

#### 4. COOPERATION INTER-PROVINCIALE ET INTERNATIONALE

##### 4.1

- a) LA POLITIQUE CULTURELLE QUEBECOISE N'EST PAS CONTRADICTOIRE AUX POLITIQUES CULTURELLES DES NEUF (9) AUTRES PROVINCES

#### Réactions suite à la consultation:

15 répondants sur 22 se disent d'accord avec l'énoncé, alors que trois (3) répondants sont contre parce que, disent-ils, une coopération est possible et importante, mais il est impossible de comparer les aspirations culturelles des Québécois à celles du reste du Canada. Enfin, quatre (4) réponses ne peuvent être appliquées.



- b) LE QUEBEC CULTUREL DEVRA ETRE PLUS DISPONIBLE  
DANS LES PROVINCES OU L'ON RETROUVE DES GROU-  
PES IMPORTANTS ET FRANCOPHONES

Réactions suite à la consultation:

Le principe est accepté majoritairement par 17 répondants sur 23. Tandis que cinq (5) répondants rejettent l'idée, une réponse ne peut être appliquée. Les principales objections au principe sont:

- QUE ceci devrait relever des groupements intéressés et non du Québec.
- QU'il est difficile de s'imposer à l'extérieur du Québec quand nous avons à peine esquissé une ébauche de politique culturelle.

- c) UNE RENCONTRE DES MINISTRES PROVINCIAUX RESPON-  
SABLES DE LA CULTURE, EST PREVUE POUR L'AUTOMNE  
76

Réactions suite à la consultation:

Seulement neuf (9) répondants se disent en faveur alors que cinq (5) personnes sont contre et quatre (4) réponses sont jugées non-applicables. Encore ici, les objections principales:

- QUE c'est intéressant mais sûrement pas prioritaire. Il faut d'abord essayer de se regrouper chez-nous.
- JE ne vois pas ce que le Québec veut en retirer, sinon l'occasion d'affirmer son identité propre.

4.1.2

ETES-VOUS OPTIMISTE QUANT A L'APPLICATION DE CES  
DIFFERENTS POINTS?



|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 20 |
| PEUT-ETRE | 8  |
| NON       | 6  |

## 4.1.3

QUAND, SELON VOUS, SERONT-ILS MIS EN APPLI-  
CATION?

Nombre d'annéesNombre de répondants

|        |    |
|--------|----|
| 1 an   | 7  |
| 3 ans  | 11 |
| 5 ans  | 3  |
| 10 ans | 4  |
| Plus   | 3  |

## 4.2

a) DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES, LE MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES INTERVIENDRA AUPRES DU MINISTERE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES AFIN QUE CELUI-CI TRAVAILLE DAVANTAGE A SERVIR LES BESOINS EN MATIERE DE CULTURE QUEBECOISE

Réactions suite à la consultation:

Sur les 23 réponses reçues, 18 sont favorables à l'idée. Deux (2) répondants sont contre alors que trois (3) réponses sont jugées non-applicables. Quelques remarques sont apportées par les répondants soit:

- Le M.A.C. devrait communiquer aux affaires intergouvernementales les buts et les orientations de ces échanges de même que les priorités à accorder dans ce domaine.
- Encourager les échanges en payant les frais de déplacement des exposants et des oeuvres plus l'assurance des groupements organisés prêts à effectuer un échange d'expositions.



- b) IL FAUT BIEN SUR SE TOURNER SUR LES PAYS FRANCO-PHONES D'ABORD, ET LA FRANCE EN TOUT PREMIER

Réactions suite à la consultation:

Le principe est accepté majoritairement par 16 répondants sur 21. Trois (3) répondants sont contre tandis que deux (2) réponses ne sont pas applicables. Deux (2) objections principales au principe sont:

- La France n'a pas priorité sur aucun pays; cela dépend de nos priorités et de nos intérêts.
- La France nous a oublié tellement longtemps, que l'on devrait se tourner vers d'autres pays francophones.

- c) DANS NOTRE CONTEXTE NORD-AMERICAIN, IL NOUS FAUT DECOUVRIR CE QUI PEUT NOUS ETRE UTILE DE CONNAITRE ET MEME DE PARTAGER AVEC LES ETATS-UNIS

Réactions suite à la consultation:

18 réponses sont en faveur sur les 21 répondants. Un répondant se dit contre alors que deux (2) réponses ne sont pas applicables. Quelques remarques importantes:

- En se préservant contre l'invasion américaine, il faut savoir en retirer ce qui peut nous profiter.
- D'accord, car à l'intérieur des Etats-Unis, il y a des groupes francophones importants.

- d) EFFECTUER DES ETUDES EN REGARD DES POSSIBILITES D'ECHANGES AVEC LES AUTRES PAYS



### Réactions suite à la consultation:

Majoritairement, le principe est accepté par 18 répondants sur 22, tandis que deux (2) sont contre parce que disent-ils, il ne faut pas effectuer des études. Il faut expérimenter avec les intéressés eux-mêmes qui pourront évaluer pleinement la valeur réelle de ces échanges.

#### 4.2.2

ETES-VOUS OPTIMISTE QUANT A L'APPLICATION DE CES DIFFERENTS POINTS?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 24 |
| PEUT-ETRE | 8  |
| NON       | 4  |

#### 4.2.3

QUAND, SELON VOUS, SERONT-ILS MIS EN APPLICATION?

| <u>Nombre d'années</u> | <u>Nombre de répondants</u> |
|------------------------|-----------------------------|
| 1 an                   | 5                           |
| 3 ans                  | 14                          |
| 5 ans                  | 10                          |
| 10 ans                 | 1                           |
| Plus                   | 2                           |

#### 4.3

AVEZ-VOUS DES COMMENTAIRES A FORMULER QUANT A L'ENSEMBLE DU THEME "COOPERATION INTERPROVINCIALE ET INTERNATIONALE"?



Les principaux commentaires reçus démontrent que le thème obtient la faveur de la grande majorité des répondants. Quelques suggestions s'ajoutent à ces commentaires comme:

- La coopération interprovinciale et internationale est nécessaire, et nous voulons dépasser, acquérir ou parfaire notre culture.
- La culture est en continuel mouvement et une ouverture au monde est certainement avantageuse, mais de bonnes politiques de protection et d'affirmation doivent valoriser la culture ici même avant tout.
- Le cinéma québécois est en crise parce qu'il n'est pas rentable sur le marché international. Il serait bon que le gouvernement axe une partie de ses efforts vers celui-ci.
- Je pense que les américains seraient plus en mesure d'apprécier notre culture que les Français parce que notre culture (sauf la langue) est plus près de la leur que des Français. Peut-être pourrions-nous penser à la traduction de nos livres puisque nous avons à côté de nous, l'énorme marché américain.
- Dans un premier temps, il faut redonner l'impulsion à tous les créateurs afin de nourrir notre peuple. Par après, pourrions-nous commencer à échanger nos expériences avec d'autres? Le temps d'application des politiques d'échanges est en relation directe avec l'éclosion de notre culture dans chacune de ces expressions.

5.

#### LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

5.1

- |                                                                                                                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>a) LE MINISTRE DES AFFAIRES CULTURELLES POURRAIT DEVENIR LE MINISTRE DE LA CULTURE ET DES SCIENCES DU QUEBEC</p> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|



### Réactions suite à la consultation:

L'idée semble rejetée puisque seulement sept (7) personnes se disent en faveur sur 20 répondants. Onze (11) répondants sont contre alors que deux (2) réponses ne peuvent s'appliquer. Plusieurs objections sont apportées à ce principe:

- . Je crois que ce serait se disperser un peut trop compte-tenu des compressions budgétaires.
- . Il y a assez à faire avec la seule culture. Ce n'est pas parce que la culture contemporaine comporte une dimension scientifique qu'il faut regrouper arts et sciences dans un même ministère.
- . Les portraits brossés par les représentants régionaux ne sont pas toujours favorables.
- . La culture est un fait passé tandis que la science est un fait d'avenir.

b) UNE RENCONTRE "DISCUSSION" EST PREVUE A CET EFFET, REUNISSANT LE MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES, LE MINISTERE DE L'EDUCATION, L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE , LES UNIVERSITES ETC...

### Réactions suite à la consultation:

L'idée est acceptée par seulement neuf (9) répondants sur 17. Six (6) personnes se disent contre dont deux (2) parce que: on pourrait voir les possibilités, mais c'est une chose pour brouiller les cartes de plus en plus. Enfin deux (2) remarques sont favorables, soient:

- . C'est la meilleure façon de connaître l'opinion des intéressés.
- . Il serait bon qu'il y ait coordination entre le ministère de l'Education et celui des Affaires culturelles.



## 5.1.2

ETES-VOUS OPTIMISTE QUANT A L'APPLICATION DE CES DIFFERENTS POINTS?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 20 |
| PEUT-ETRE | 11 |
| NON       | 6  |

## 5.1.3

QUAND, SELON VOUS, SERONT-ILS MIS EN APPLI-CATION?

Nombre d'années

Nombre de répondants

|        |    |
|--------|----|
| 1 an   | 6  |
| 3 ans  | 12 |
| 5 ans  | 6  |
| 10 ans | 2  |
| Plus   | 0  |

## 5.2

AVEZ-VOUS DES COMMENTAIRES A FORMULER QUANT A L'ENSEMBLE DU THEME "RECHERCHE SCIENTIFIQUE"?

Les opinions sont très partagées en ce qui à trait à ce thème. Parmi les principales objections, il faut retenir:

- La culture et la science sont deux choses qui ne devraient jamais être réunies ensemble.
- Je crois qu'il faut impliquer beaucoup de services et de ministères, mais non pas leur donner le pion dans les secteurs de la culture sous peine d'en faire des concurrents au lieu d'alliés.



- Un peuple a besoin de scientifiques et le pays n'a pas accordé jusqu'à présent assez d'intérêt et d'importance à la science, mais il ne faudrait pas dans un mouvement contraire, qu'on élimine maintenant tout culturel. La science fait survivre et la culture écrit la mémoire de cette survivance. Il faut donc être prudent.

### CHAPITRE III:

#### LA REGIONALISATION

1- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET CULTURE POPULAIRE

2- LES STRUCTURES REGIONALES

3- NOTRE REGION, ...  
LE CONSEIL REGIONAL DE LA CULTURE





1.1

LE MINISTRE, EN REGARD DU DEVELOPPEMENT VERT QU'IL  
S'AGISSE DU CONSEIL DE LA CULTURE, DE LA SOCIETE DE  
GESTION DES BIENS CULTURELS OU DE LA REGIE DU PATRI-  
MOINE.

### PRINCIPES

- A) que l'action de ces organismes ne soit pas d'essence  
de la vie régionale;
- B) réorganiser les bureaux régionaux et en terminer l'im-  
plantation;
- C) que chaque région s'organise pour donner son dévelop-  
pement;
- D) que les bureaux régionaux soient en relation avec le Ministère  
de la Région, et assurent la diffusion et l'application des  
services gouvernementaux.

### CHAPITRE III:

### LA REGIONALISATION

#### 1- DEVELOPPEMENT REGIONAL ET CULTURE POPULAIRE

#### 2- LES STRUCTURES REGIONALES

#### 3- NOTRE REGION..... LE CONSEIL REGIONAL DE LA CULTURE

Généralement les principes ci-haut mentionnés semblent ac-  
ceptés en majorité par les organismes, groupes ou individus  
consultés. Par contre, ceux qui s'y opposent apportent  
certaines conditions auxdits principes:

### PRINCIPES

### CONDITIONS A RESPECTER POUR ACCEPTER LES PRINCIPES

- A
  - . éviter la centralisation
  - . éviter de se restreindre à la consultation de la  
base
  - . que la vie régionale soit un point de référence  
auquel on se devra de prendre avis
- B
  - . que le citoyen soit informé et consulté sur un  
choix à faire
  - . que l'on regroupe tous les services dans un  
même endroit
  - . que cette reorganisation se fasse avec le  
R.R.M.A.C.

1. DEVELOPPEMENT REGIONAL

ET

CULTURE POPULAIRE



## 1.1

LE MINISTERE, EN REGARD DU DEVELOPPEMENT VEUT QU'IL S'AGISSE DU CONSEIL DE LA CULTURE, DE LA SOCIETE DE GESTION DES BIENS CULTURELS OU DE LA REGIE DU PATRIMOINE.

## PRINCIPES

- A) que l'action de ces organismes ne soit pas dissociée de la vie régionale;
- B) réorganiser ses bureaux régionaux et en terminer l'implantation;
- C) que chaque région s'organise pour assurer son développement;
- D) que les bureaux régionaux soient le reflet du Ministère en région, et assurent l'accessibilité aux différents services gouvernementaux;
- E) favoriser la diffusion et susciter la participation, mais non gérer et administrer "la culture" dans ces mêmes régions.

## REACTIONS SUITE A LA CONSULTATION

Généralement les principes ci-haut mentionnés semblent acceptés en majorité par les organismes, groupes ou individus consultés. Par contre, ceux qui s'y opposent apportent certaines conditions auxdits principes:

## PRINCIPES

CONDITIONS A RESPECTER POUR ACCEPTER LES PRINCIPES

- |   |                                                                                                                                                                                                                                                      |
|---|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| A | <ul style="list-style-type: none"> <li>. éviter la centralisation</li> <li>. éviter de s'astreindre à la consultation de la base</li> <li>. que la vie régionale soit un point de référence auquel on se devra de prendre avis</li> </ul>            |
| B | <ul style="list-style-type: none"> <li>. que le citoyen soit informé et consulté sur un choix à faire</li> <li>. que l'on regroupe tous les services dans un même endroit</li> <li>. que cette réorganisation se fasse avec le B.R.M.A.C.</li> </ul> |

LE MINISTRE, EN REGARD DU DEVELOPPEMENT VERTU QU'IL  
S'AGISSE DU CONSEIL DE LA CULTURE, DE LA SOCIETE DE  
LA REGIE PATRI-

- C
- que les richesses de chacune des régions soient bien inventoriées, afin d'amenuiser les disparités;
  - que l'on nous délègue des pouvoirs et une certaine autonomie d'action;

- D
- que les bureaux régionaux aient les ressources humaines et les moyens financiers pour le faire;
  - que les bureaux régionaux soient plutôt le reflet de la région via le Ministère;
  - la structure actuelle est déjà assez lourde;

- E
- que l'on ait les compétences pour le faire;
  - que le principe soit discutable.

#### REACTIONS SUITE A LA CONSULTATION

#### CONDITIONS A RESPECTER POUR ACCEPTER LES PRINCIPES

#### PRINCIPES

- A
- éviter la centralisation
  - éviter de s'astreindre à la consultation de la base
  - que la vie régionale soit un point de référence auquel on se devra de prendre avis

- B
- que le citoyen soit informé et consulté sur un choix à faire
  - que l'on regroupe tous les services dans un même endroit
  - que cette réorganisation se fasse avec la B.R.M.A.C.





A titre d'information, voici les organismes régionaux qui s'installeront ou qui sont installés dans notre région et ce, à partir des suggestions du Livre Vert:

| NOM DE L'ORGANISME                                    | MEMBERSHIP REGIONAL                                                                                                                                                           | PERMANENTS                                                                      | REMARQUES                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Bureau régional du ministère des Affaires culturelles |                                                                                                                                                                               | 2 professionnels<br>et<br>1 secrétaire                                          | Ces trois (3) personnes sont des fonctionnaires du ministère des Affaires culturelles                                                                                                            |
| Commission régionale des biens culturels              | A déterminer                                                                                                                                                                  | Aucun                                                                           | La Commission pourrait s'appuyer sur les services techniques du B.R.M.A.C.                                                                                                                       |
| Maison du patrimoine                                  |                                                                                                                                                                               | Quelques conseillers au service des propriétaires résidents ou futurs résidents | Sera mise en place dans la région uniquement s'il y a un arrondissement historique important                                                                                                     |
| Conseil régional de la culture                        | Six (6) citoyens qui ne sont pas nécessairement spécialistes dans l'une ou l'autre des disciplines culturelles<br><br>Quatre (4) représentants de secteurs purement culturels | Aucun                                                                           | 1- Ces personnes seront nommées par le ministre sur recommandation et en consultation avec les organismes locaux et régionaux.<br>2- Le secrétariat serait assuré par le directeur du B.R.M.A.C. |



## 2.1.1

|                                                     |
|-----------------------------------------------------|
| QUELLES SONT VOS REACTIONS FACE A CES INFORMATIONS? |
|-----------------------------------------------------|

Nous pouvons observer que 16 répondants sont d'accord avec la structure proposée dans le Livre Vert. Tandis que 11 répondants s'abstiennent de répondre par manque d'information, 5 répondants refusent catégoriquement la structure proposée sans solution de remplacement. Par contre, certains répondants seraient d'accord avec ladite structure, à condition que l'on y apporte certaines modifications:

NOM DE L'ORGANISMEMODIFICATIONS A APPORTER

- |                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>● C.R.B.C.</li> <li>● Maison du patrimoine</li> <li>● C.R.C.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>.avoir des permanents à la C.R.B.C.<br/>(3 répondants)</li> <li>.être complètement indépendant du M.A.C.<br/>(2 répondants)</li> <li>.être complètement indépendant du M.A.C.<br/>(2 répondants)</li> <li>.assurer une permanence au sein du C.R.C.<br/>(5 répondants)</li> <li>.les personnes devront être nommées par une consultation locale et régionale<br/>(4 répondants)</li> <li>.qu'il y ait 2 représentants par zone, soient 12 personnes<br/>(1 répondant)</li> <li>.le Ministère assure une simple surveillance sur les nominations<br/>(1 répondant)</li> <li>.les délégués devraient être nommés au niveau de l'assemblée générale et que le choix soit effectif<br/>(1 répondant)</li> <li>.avoir plus de spécialistes au C.R.C.<br/>(1 répondant)</li> <li>.être complètement indépendant du M.A.C.<br/>(2 répondants)</li> </ul> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|



## 2.1.2

COMMENT REAGISSEZ-VOUS AU FAIT QUE LA PERMANENCE SOIT ASSUREE PAR DES FONCTIONNAIRES?

Nous pouvons constater que 31 répondants acceptent que la permanence soit assurée par des fonctionnaires. Tandis que 11 répondants refusent que cette permanence soit assurée par ceux-ci; 5 autres répondants soumettent des réponses ne s'appliquant pas à la question posée.

## 2.1.3

CROYEZ-VOUS QU'IL SERAIT PREFERABLE D'ASSURER UNE PERMANENCE SUBVENTIONNEE PAR LA REGION?

|                |    |
|----------------|----|
| OUI            | 18 |
| NON            | 17 |
| PEUT-ETRE      | 19 |
| AUCUNE REPONSE | 57 |

## 2.2

LES STRUCTURES QUE LE MINISTERE VEUT METTRE EN PLACE, VOICI QUELQUES ORGANISMES POUR LESQUELS UNE REPRESENTATIVITE REGIO-NALE SERAIT DEMANDEE

| NOM                                         | REPRESENTATIVITE                                      | NOMME PAR                                                                                  |
|---------------------------------------------|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseil de la Culture du Québec (207 à 215) | Les présidents des Conseils régionaux de la culture   | Le ministère sur recommandation et en consultation avec les organismes locaux et régionaux |
| Régie du Patrimoine (219) (176)             | Une représentation régionale équitable (à déterminer) | A déterminer                                                                               |
|                                             |                                                       | .....                                                                                      |



.....

|                                                   |                                                       |              |
|---------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|--------------|
| Société de gestion du patrimoine immobilier (220) | Une représentation régionale équitable (à déterminer) | A déterminer |
|---------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|--------------|

## 2.2.1

QUELLES SONT VOS REACTIONS FACE A CES INFORMATIONS?

Nous pouvons observer que 10 répondants sont d'accord avec l'organigramme proposé par le Livre Vert; 15 autres répondants seraient d'accord avec celui-ci à condition qu'on y apporte certaines modifications; et 86 répondants ne répondent pas à la question posée.

Modifications:

- a) avoir un président dans chacune des six zones (Nicolet, Drummondville, Victoriaville, Shawinigan, Trois-Rivières La Tuque)(5 répondants);
- b) que le choix des permanents se fasse par concours à la Fonction publique:(4 répondants);
- c) faire en sorte que les présidents du C.R.C. soient élus par les membres de leur Conseil régional et entérinés par le Ministre:(5 répondants);
- d) que le C.R.C. devienne l'organisme chapeautant la Régie du patrimoine et la Société de gestion du patrimoine immobilier:(1 répondant );

## 2.2.2

Voyez-vous d'autres organismes pour lesquels une représentativité régionale serait nécessaire?

Suite à la consultation, 11 organismes consultés suggèrent que la liste ne soit pas exhaustive; 4 organismes pensent que toutes fédérations, associations ou groupements locaux ou régionaux oeuvrant dans le domaine des arts et loisirs



socio-culturels auraient droit d'être représentés; et enfin 2 répondants préconisent, l'un l'éducation et l'autre le secteur bibliothèque. Trois répondants ne voient aucun organisme à rajouter et un répondant suggère une réponse ne pouvant être applicable. Bref, 90 organismes et/ou groupes et/ou individus consultés ne répondent pas à la question posée.

### 2.2.3

AFIN D'ASSURER UNE COORDINATION DES EFFORTS DE NOTRE REGION, DOIT-IL EXISTER UN ORGANISME REGIONAL QUI REGROUPEAIT CES DIFFERENTS REPRESENTANTS DE LA REGION?

|                |    |
|----------------|----|
| OUI            | 32 |
| PEUT-ETRE      | 9  |
| NON            | 11 |
| AUCUNE REponse | 59 |



1) à condition qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt ;

2) à condition qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt ;

3) à condition qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt ;

4) à condition qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt ;

5) à condition qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt ;

6) à condition qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt ;

7) à condition qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt ;

8) à condition qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt ;

9) à condition qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt ;

10) à condition qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt ;

11) à condition qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt ;

12) à condition qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt ;

13) à condition qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt ;

14) à condition qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt ;

15) à condition qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt ;

16) à condition qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt ;

17) à condition qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt ;

18) à condition qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt ;

19) à condition qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt ;

20) à condition qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt ;

21) à condition qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt ;

22) à condition qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt ;

23) à condition qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt ;

24) à condition qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt ;

25) à condition qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt ;

### 3. NOTRE REGION...

#### LE CONSEIL REGIONAL DE LA CULTURE

Principes :

1) Le Conseil régional de la culture est composé de 10 membres élus par les citoyens de la région ;

2) à condition que l'on accepte le plus grand nombre de représentants possibles ;

LE CONSEIL REGIONAL DE LA CULTURE VEUT:

PRINCIPES:

- a) favoriser une plus grande participation des citoyens, à l'organisation et à la gestion de la politique culturelle;
- b) permettre à chaque région de mieux accéder pour elle-même et suivant ses priorités, à l'ensemble des ressources et services disponibles;
- c) être consultatif au Ministre et au Conseil de la Culture du Québec;
- d) être représentatif de la population et n'être pas majoritairement composé de spécialistes de disciplines culturelles;
- e) chercher à s'intégrer ou à devenir le principal interlocuteur des différents organismes culturels de la région;
- f) être un organisme de concertation, de consultation et, dans une certaine mesure, de décision

Généralement les principes ci-haut mentionnés semblent retenir l'approbation des gens consultés. Par contre, ceux qui s'y opposent suggèrent quelques modifications à apporter auxdits principes.

Principes:                      Modifications à apporter aux principes pour être acceptés

- |   |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| A | <ul style="list-style-type: none"> <li>1) à condition que le C.R.C. ait un pouvoir décisionnel;</li> <li>2) à condition que le C.R.C. ne soit pas politique;</li> <li>3) à condition que l'on accepte le plus grand nombre de représentants possibles;</li> </ul> |
|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|



- B
- 1) à condition qu'il n'y ait pas de centralisation ou de favoritisme à l'intérieur de la région;
  - 2) à condition que les représentants rejoignent les divers milieux éducatifs de la culture; qu'ils soient impartiaux et compétents;

- C
- 1) à condition que le C.R.C. ait un pouvoir décisionnel;

- D
- 1) le C.R.C. devrait être composé de spécialistes;
  - 2) à condition que l'on modifie le nombre de représentants au sein du C.R.C.;
  - 3) à condition que la représentativité au C.R.C. soit répartie équitablement;

- E
- 1) à condition que tous les organismes culturels de la région soient d'accord;

- F
- 1) à condition que le C.R.C. soit un organisme de consultation et de concertation, non de décision;
  - 2) d'autres mentionnent que l'on définisse le rôle "décisionnel" que l'on veut attribuer au C.R.C.

### 3.2 EN TERME DE STRUCTURE DE REPRESENTATIVITE DU CONSEIL REGIONAL DE LA CULTURE, LE MINISTRE PAR LE LIVRE VERT VEUT:

#### 3.2.1

QUE LE CONSEIL REGIONAL DE LA CULTURE SOIT COMPOSE DE 10 PERSONNES NOMMEES PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES CULTURELLES SUR RECOMMANDATIONS ET EN CONSULTATION AVEC LES ORGANISMES LOCAUX ET REGIONAUX EXISTANTS.



## 3.2.1.1

Doit-on préconiser une représentativité zonale (Victoriaville, Drummondville, Nicolet, Trois-Rivières, Shawinigan et La Tuque) ou doit-on préconiser une représentativité sectorielle (théâtre, loisir et culture, musique, danse, arts plastiques, industries culturelles, artisanat, lettres, bibliothèque, patrimoine, etc...)?

Réactions suite à la consultation:

| <u>Représentativité</u> | <u>Fréquence des répondants</u> |
|-------------------------|---------------------------------|
| ZONALE                  | 17                              |
| SECTORIELLE             | 8                               |
| ZONALE-SECTORIELLE      | 46                              |

## 3.2.1.2

Croyez-vous qu'il faille augmenter le nombre de représentants qui composeront le C.R.C.?

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 31 |
| PEUT-ETRE | 13 |
| NON       | 22 |

Si oui, combien?

| <u>Nombre de représentants<br/>suggérés</u> | <u>Nombre d'individus ou<br/>groupes culturels consultés</u> |
|---------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| 12                                          | 11                                                           |
| 14                                          | 1                                                            |
| 10                                          | 7                                                            |
| 20                                          | 2                                                            |
| 16                                          | 1                                                            |
| 11                                          | 1                                                            |
| 24                                          | 1                                                            |
| 2                                           | 1                                                            |
| 5                                           | 1                                                            |
| aucun nombre de mentionné                   | 4                                                            |



## 3.2.1.3

A partir du choix de représentativité zonale ou sectorielle, placez un crochet devant la ou les forme(s) de représentativité qui vous semble(nt) adéquate(s)?

Choix possibles:

| <u>NUMERO</u> | <u>CHOIX DE REPRESENTATIVITE</u>                                                                                                                                                                                                                                 |
|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1             | .tous les représentants, au sein du C.R.C. seront choisis à Trois-Rivières afin qu'ils puissent se réunir plus facilement;                                                                                                                                       |
| 2             | .les représentants au sein du C.R.C. seront choisis en fonction d'un nombre égal pour chacune des six zones (Victoriaville, Drummondville, Nicolet, Trois-Rivières, Shawinigan, La Tuque);                                                                       |
| 3             | .les représentants au sein du C.R.C. seront choisis en fonction de l'importance de la zone: (ex: représentation proportionnelle au bassin de population et/ou proportionnelle au nombre d'artistes, d'artisans et d'intervenants culturels pour une zone donnée) |
| 4             | .les représentants au sein du C.R.C. seront choisis en fonction de chaque secteur d'activité culturelle, peu importe la répartition zonale;                                                                                                                      |
| 5             | .les représentants au sein du C.R.C. seront choisis en fonction de chaque secteur et de chaque zone;                                                                                                                                                             |
| 6             | .les représentants au sein du C.R.C. seront choisis en fonction de l'importance des secteurs;                                                                                                                                                                    |
| 7             | .les représentants au sein du C.R.C. seront choisis en fonction de l'importance des secteurs et en fonction de chaque zone;                                                                                                                                      |
| 8             | .autres, précisez                                                                                                                                                                                                                                                |



| <u>Choix de représentativité</u> | <u>Nombre de répondants ayant cette représentativité</u> |
|----------------------------------|----------------------------------------------------------|
|----------------------------------|----------------------------------------------------------|

|         |    |
|---------|----|
| 2       | 14 |
| 3       | 4  |
| 5       | 15 |
| 7       | 6  |
| 8       | 2  |
| 1-3-5-7 | 1  |
| 2-3-7   | 1  |
| 3-5-7-  | 1  |
| 2-5     | 6  |
| 2-6     | 1  |
| 2-4-5-  | 1  |
| 2-7     | 1  |
| 2-3-5-7 | 1  |
| 3-5     | 2  |
| 3-5-7   | 1  |
| 3-8     | 1  |
| 4-6     | 1  |
| 2-4-5   | 1  |

Nouvelles suggestions proposées par les répondants:

- 1) En plus de la formule 5, nous suggérons un représentant par zone, soit 6 personnes. Ceux-ci ayant entre-eux des affinités, soit par secteurs ou par groupes.
- 2) En plus de la formule 3, j'ajouterais aussi, en fonction d'une représentation variée selon les secteurs.

3.2.1.4

**COMMENT SE FERA LE CHOIX DES REPRESENTANTS?**

CHOIX POSSIBLES

Numéro

Suggestions proposées

1

.Laisser au Ministère, le soin de nommer les représentants au sein du C.R.C. après sa consultation dans la région, peu importe, la représentativité zonale ou sectorielle;



- 2 .Laisser au Ministère le soin de nommer les représentants mais en lui demandant de respecter nos exigences zonales et/ou sectorielles;
- 3 .Nommer les représentants par voie d'élection à une rencontre régionale réunissant tous les intéressés et en respectant notre choix zonal et/ou sectoriel;
- 4 .Autres, précisez

#### Réactions suite à la consultation

| CHOIX | Nombre de répondants ayant fait ce choix |
|-------|------------------------------------------|
|-------|------------------------------------------|

|        |    |
|--------|----|
| 1      | 1  |
| 2      | 8  |
| 3      | 42 |
| 4      | 14 |
| 1 et 3 | 3  |

#### Autres suggestions proposées par les répondants:

1. Les représentants de secteur seraient élus selon le même principe; par contre, il y aurait une autre élection à la rencontre régionale pour en élire 4. Permettre à chaque zone d'élire un représentant (zonal). Ce choix devrait être respecté et entériné au moment de la rencontre régionale;
2. Que le choix se fasse par concours à la Fonction publique;
3. Que chaque secteur, en comité régional choisisse son représentant;
4. Que le choix des représentants se fasse par les organismes en place;



5. Que chaque ville ait un représentant.

3.2.2 LE LIVRE VERT SUGGERE EGALEMENT QUE LES 10 REPRESENTANTS AU SEIN DU C.R.C. SOIENT REPARTIS COMME SUIT:

- . Six citoyens qui ont par le passé manifesté par leur travail et leurs interventions un intérêt pour le développement culturel régional;
- . Quatre personnes représentant les secteurs purement culturels.

3.2.2.1

Comment réagissez-vous à cette répartition?

Réactions suite à la consultation:

La répartition suggérée par le Livre Vert, est acceptée par seulement neuf répondants. Tandis que 33 refusent ladite répartition.

Parmi les refus, notons certaines suggestions:

1. Nous croyons que les six représentants de zone devraient être des citoyens qui ont par le passé manifesté par leur travail et leurs interventions un intérêt pour le développement culturel et social de leur zone.

Dans le choix sectoriel, nous croyons qu'il devrait y avoir aussi 6 représentants de spécialités différentes. Lors de la rencontre régionale, les intéressés éliraient: 2 personnes qui représenteraient les artistes créateurs qui sont les premiers intervenants culturels, 4 personnes qui représenteraient les différents secteurs intermédiaires divisés en 4 disciplines:

.organismes de diffusion: ex: centres culturels, industries culturelles



- .organismes d'animation: ex: T.V. Communautaire, comités culturels, services socio-culturels municipaux
- .organismes d'éducation: ex: bibliothèques, services socio-culturels scolaires
- .associations culturelles: ex: chorales, fanfares, danse

2. Il devrait y avoir six représentants de zone et six représentants sectoriels purement culturels;
3. Le nombre de 10 est facultatif; il faudrait au moins 1 représentant par ville;
4. Oui à la répartition suggérée, à condition qu'il y ait 14 membres supplémentaires d'élus;
5. Le nombre de représentants devrait être augmenté de 7 citoyens et 5 juristes;
6. Le nombre de représentants devrait être augmenté de 2 autres citoyens et 3 personnes du milieu culturel.

3.2.3

LE LIVRE VERT STIPULE QUE LE C.R.C. N'AURA AUCUN MEMBRE PERMANENT: LE SECRETARIAT ETANT ASSURE PAR LE BUREAU REGIONAL DU MINISTRE DES AFFAIRES CULTURELLES (B.R.M.A.C.) LE C.R.C. NE POURRAIT-T-IL PAS S'ADMINISTRER SUR LE MEME PRINCIPE QUE "HERITAGE CANADA"?

Le principe tel qu'énoncé est accepté par 18 répondants, tandis que 10 refusent. Sur les 10 refus, 3 répondants disent qu'ils manquent d'information pour se prononcer; 2 répondants suggèrent que le C.R.C. devrait avoir un Bureau permanent subventionné et autonome pour son secrétariat; 4 répondants suggèrent qu'à court terme, le statu quo soit gardé; à long terme nous envisageons l'économie; entre temps, qu'il y ait entente écrite entre le B.R.M.A.C. et le C.R.C. sur les champs d'interventions.



3.2.4

AUCUN FONCTIONNAIRE DU MINISTERE, SELON LE LIVRE VERT  
NE DEVRAIT SE RETROUVER EN SA QUALITE DE FONCTIONNAIRE  
MEMBRE DU C.R.C.

3.2.4.1

COMMENT REAGISSEZ-VOUS A CET ITEM?

Réactions suite à la consultation:

Le principe tel qu'énoncé est accepté par 45 répondants.  
De plus, 6 répondants suggèrent que le fonctionnaire pourrait  
agir en tant que personne ressource ou encore agir comme simple  
citoyen intéressé à la cause. Enfin, il y a 3 répondants qui  
refusent ledit principe sans mention de modification.

3.2.4.2

CET ITEM POURRAIT-IL DEVENIR, DANS UNE CERTAINE MESURE,  
INCOMPATIBLE AVEC L'ITEM PRECEDENT (3.2.3)?

Réactions suite à la consultation:

|           |    |
|-----------|----|
| OUI       | 8  |
| PEUT-ETRE | 7  |
| NON       | 32 |

3.2.5

LE MANDAT DES MEMBRES SERA D'AU PLUS TROIS ANS, RENOU-  
VELABLE POUR AU PLUS 2 MANDATS CONSECUTIFS DE DEUX  
ANS ET UN AN.

Réactions suite à la consultation:

Nous pouvons observer que 38 répondants sont d'accord avec  
le principe ci-haut mentionné et que 12 répondants apportent  
certaines modifications audit principe.



### Liste des modifications:

1. Le mandat des membres sera de 2 ans renouvelable deux fois en un an;
2. Le mandat des membres sera de 5 ans et non renouvelable;
3. Le mandat devrait être au maximum de quatre ans y compris le renouvellement;
4. Le mandat des membres devrait être de deux ans et renouvelable continuellement;
5. Le mandat des membres devrait être de deux ans et renouvelable tous les deux ans;
6. Le mandat des membres ne devrait pas dépasser cinq ans et même moins avec le renouvellement;
7. Il faut un mandat fixe dans le temps.

### 3.2.6 AVEZ-VOUS D'AUTRES COMMENTAIRES A FORMULER EN REGARD DES STRUCTURES DE REPRESENTATIVITE?

#### Réactions suite à la consultation:

L'objectif des recommandations est généralement:

- .Que le C.R.C. soit formé équitablement par la population et les intervenants culturels; que tous les intéressés devraient viser la "Régionalisation" pour en arriver à une autonomie politique, économique et culturelle.

#### Autres commentaires:

#### Certaines suggèrent:

- 1) Que les représentants zonaux (6) n'aient pas de parti pris pour aucun art en particulier;



- 2) Que le C.R.C. soit un organisme privé à but non lucratif subventionné; les membres seraient élus en assemblée générale quitte à demander une approbation de "principe" de la part du gouvernement. Aucun membre ne devrait être fonctionnaire; le secrétariat relèverait du C.R.C.

D'autres disent:

- 1) Que les représentants soient compétents et que chaque ville soit représentée.



### 3.3 Avez-vous des commentaires à formuler quant à l'ensemble du chapitre 3: "La régionalisation"?

Majoritairement, le principe de la régionalisation constitue selon les répondants, le point le plus important souligné dans le Livre Vert.

#### A) Certains signalent:

QUE la régionalisation constitue un revirement complet de toute la politique culturelle à venir jusqu'à aujourd'hui: cette politique s'étant toujours appuyée sur les grands centres pour fournir les régions éloignées.

QUE cette régionalisation de la culture ne constitue pas un phénomène isolé: elle s'inscrit dans un courant de régionalisation à tous les niveaux (politique, économique et social).

QUE la régionalisation devrait se définir comme le phénomène visant à donner aux régions une plus grande autonomie affective, politique, économique et culturelle.

QUE l'effort du Ministère et du Conseil de la culture devrait porter sur la création, outil de participation et d'autonomie pour la région comme pour l'individu.

#### B) D'autres de poursuivre:

QU'au chapitre de la politique culturelle; celle-ci évoluera à la condition que chaque région soit bien représentée au niveau régional.



QUE le Conseil régional de la culture (CRC), le Conseil de la culture du Québec et les autres organismes (Régie du Patrimoine, etc...) ne soient pas seulement consultatifs auprès du Ministère ou du Bureau régional du Ministère des Affaires Culturelles. Si ce sont seulement les deux fonctionnaires qui régissent tout, où en sera l'évolution?

C) Certains préconisent:

QU'il faut déconcentrer le ministère des Affaires culturelles dans la région.

QU'il faut former un Conseil de la culture tel que proposé en nombre (zones et secteurs) dont les représentants viendraient du système privé.

QU'il faut former une table de concertation des intervenants culturels relevant du système public.

QUE les recommandations 2 et 3 ci-haut mentionnées soient animées par l'item I soit un vrai B.R.M.A.C..

D) Enfin, d'autres avouent:

QUE la régionalisation constitue un décroisement de la politique culturelle au profit de la base qui, de fait, pourra justifier les besoins culturels; d'où une meilleure répartition de l'aide financière.

QUE les qualités d'un représentant seraient la connaissance de sa zone, de son secteur et des autres secteurs, une grande disponibilité et pouvant travailler en groupe en plus d'avoir beaucoup de jugement et de souplesse.



QUE la régionalisation est la seule formule possible pour répondre aux besoins de la population. Le Conseil régional de la culture (C.R.C.) est le seul organisme capable de sentir les besoins régionaux. Pour cette raison, il devrait avoir un pouvoir décisionnel indépendant complètement du Conseil de la culture du Québec, dans ses activités. Seul un rapport financier vérifié annuellement et un rapport des activités à titre d'information devraient permettre de juger de sa vitalité.

#### CHAPITRE IV:

##### LES STRUCTURES DU MINISTÈRE

- 1- LE MINISTÈRE DU MÊME
- 2- LES ORGANISMES RELEVANT DU MINISTÈRE

QUE la régionalisation est la seule formule possible  
pour répondre aux besoins de la population. Le Conseil  
régional de la culture (C.R.C.) est la seule organisme  
capable de servir les besoins culturels. Pour cette  
raison, il devrait avoir le pouvoir de décision. L'indé-  
pendance complète du Conseil de la culture est donc  
dans ses activités. Seul un rapport financier annuel  
annuellement et un rapport des activités à titre d'in-  
formation devraient permettre de juger de sa vitalité.

### C) Caractéristiques

QU'il faut élargir le ministère des Affaires cultu-  
relles dans la région.

QU'il faut former un Conseil de la culture tel que proposé  
un nombre (zones et secteurs) dont les représentants vien-  
draient du système privé.

QU'il faut former une table de concertation des interve-  
nants culturels relevant du système public.

QUE les recommandations 2 et 3 ci-haut mentionnées soient  
adoptées par l'Assemblée législative du B.R.M.A.C.A.

### D) Autres aspects

QUE la régionalisation constitue un développement de la  
politique culturelle au profit de la base qui, de fait,  
pourra améliorer les besoins culturels et réaliser une  
répartition plus équitable.

QUE les comités de représentants ont la connaissance  
des besoins culturels et des autres secteurs, une  
grande capacité de travail et peuvent travailler en  
équipe de façon à assurer le développement.



CHAPITRE IV:

LES STRUCTURES DU MINISTERE

1- LE MINISTERE LUI-MEME

2- LES ORGANISMES RELEVANT  
DU MINISTERE

DE TOUTES LES ORGANISATIONS RELEVANT DU MINISTERE, PLUSIEURS  
SERONT APPELES A DISPARAITRE: D'UN COTE, A ETRE MODI-  
FIES, A LA LUMIERE DU TABLEAU II DE LA PAGE SUIVANTE  
ET EN VOUS REPERANT AUX ARTICLES DU LIVRE VERT, AVEZ-  
VOUS DES COMMENTAIRES A FORMULER? (ATTENDEZ-VOUS AUX  
ORGANISMES QUI VOUS CONCERNENT PLUS DIRECTEMENT)



## 1. LE MINISTERE LUI-MEME

### 1.1

LES STRUCTURES DU MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES SERONT PROFONDEMENT MODIFIEES. A LA LUMIERE DU TABLEAU 1 DE LA PAGE SUIVANTE ET EN VOUS REFERANT AUX ARTICLES DU LIVRE VERT, (LES CHIFFRES ENTRE PARENTHESES DU TABLEAU VOUS REFERERONS A CES ARTICLES) AVEZ-VOUS DES COMMENTAIRES A FORMULER?

Les principaux commentaires recueillis sont les suivants:

- Les structures du M.A.C. seront certainement modifiées vu le changement de gouvernement et de ministre. Je souhaite que la formule préconisée dans le livre Vert soit conservée le plus fidèlement possible.
- Le nombre de fonctionnaires est suffisant, il ne faudrait pas en ajouter davantage.
- Assurer au Conseil de la culture, un statut véritable et une place bien concrète au sein du Ministère. Le Conseil de la culture sera un représentant réel des citoyens impliqués à la chose culturelle.
- Le Conseil de la culture devrait être décisionnel par la direction générale des arts et des lettres. Il serait normal que la direction générale des arts et des lettres suive les priorités du C.C.Q. Quelle logique y aurait-il si le C.C.Q. avait des orientations et priorités différentes du M.A.C.?

## 2. LES ORGANISMES RELEVANT DU MINISTERE

### 2.1

DE TOUS LES ORGANISMES RELEVANT DU MINISTERE, PLUSIEURS SERONT APPELES A DISPARAITRE: D'AUTRES, A ETRE MODIFIES. A LA LUMIERE DU TABLEAU 11 DE LA PAGE SUIVANTE ET EN VOUS REFERANT AUX ARTICLES DU LIVRE VERT, AVEZ-VOUS DES COMMENTAIRES A FORMULER? (ATTARDEZ-VOUS AUX ORGANISMES QUI VOUS CONCERNENT PLUS DIRECTEMENT)



TABLEAU I : ADMINISTRATION DU MINISTRE ET RELATION DES RESPONSABILITES

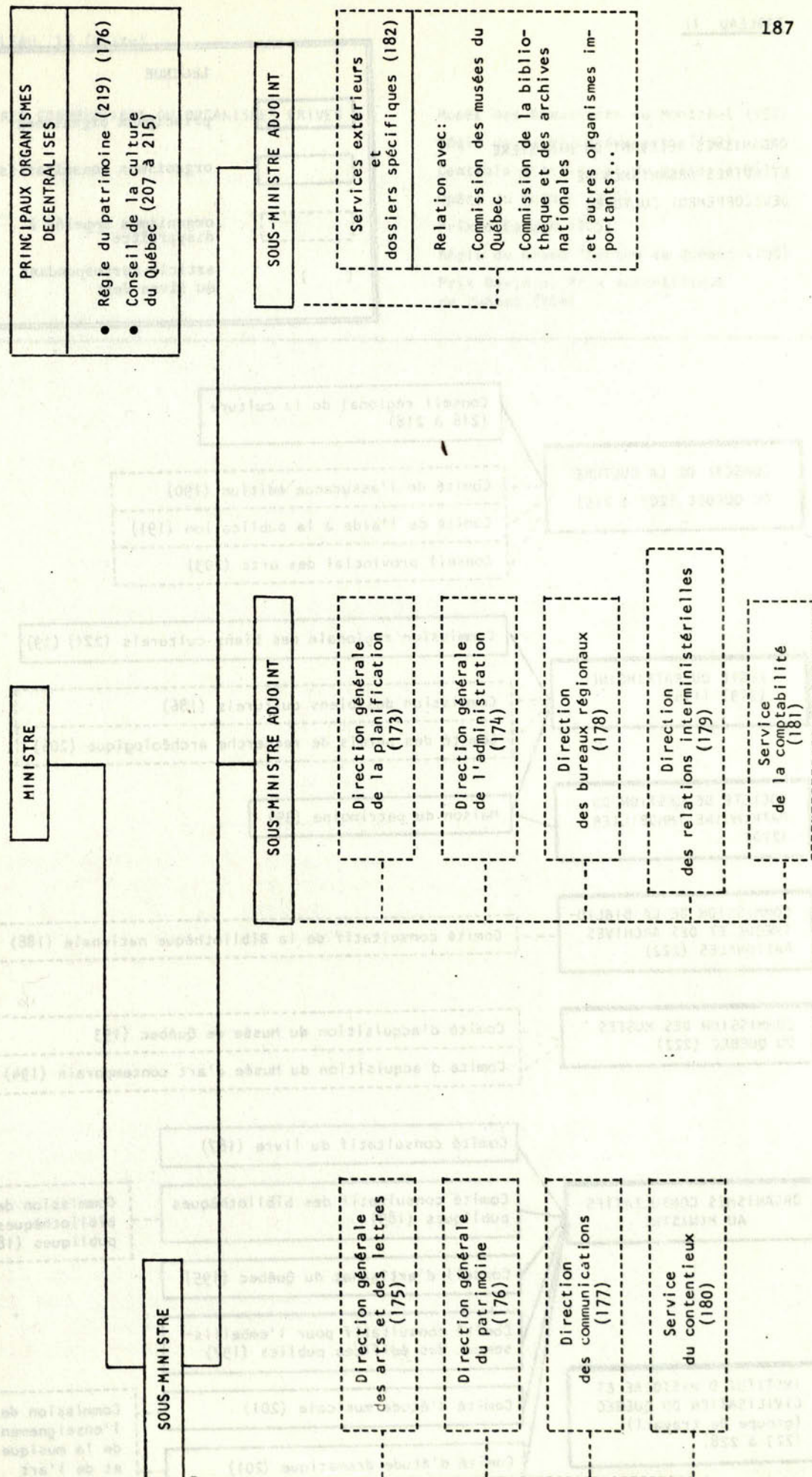
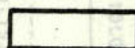




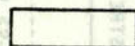
TABLEAU II

ORGANISMES RELEVANT DU MINISTÈRE  
ET AUTRES ORGANISMES DE  
DEVELOPPEMENT CULTUREL

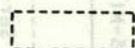
## LEGENDE



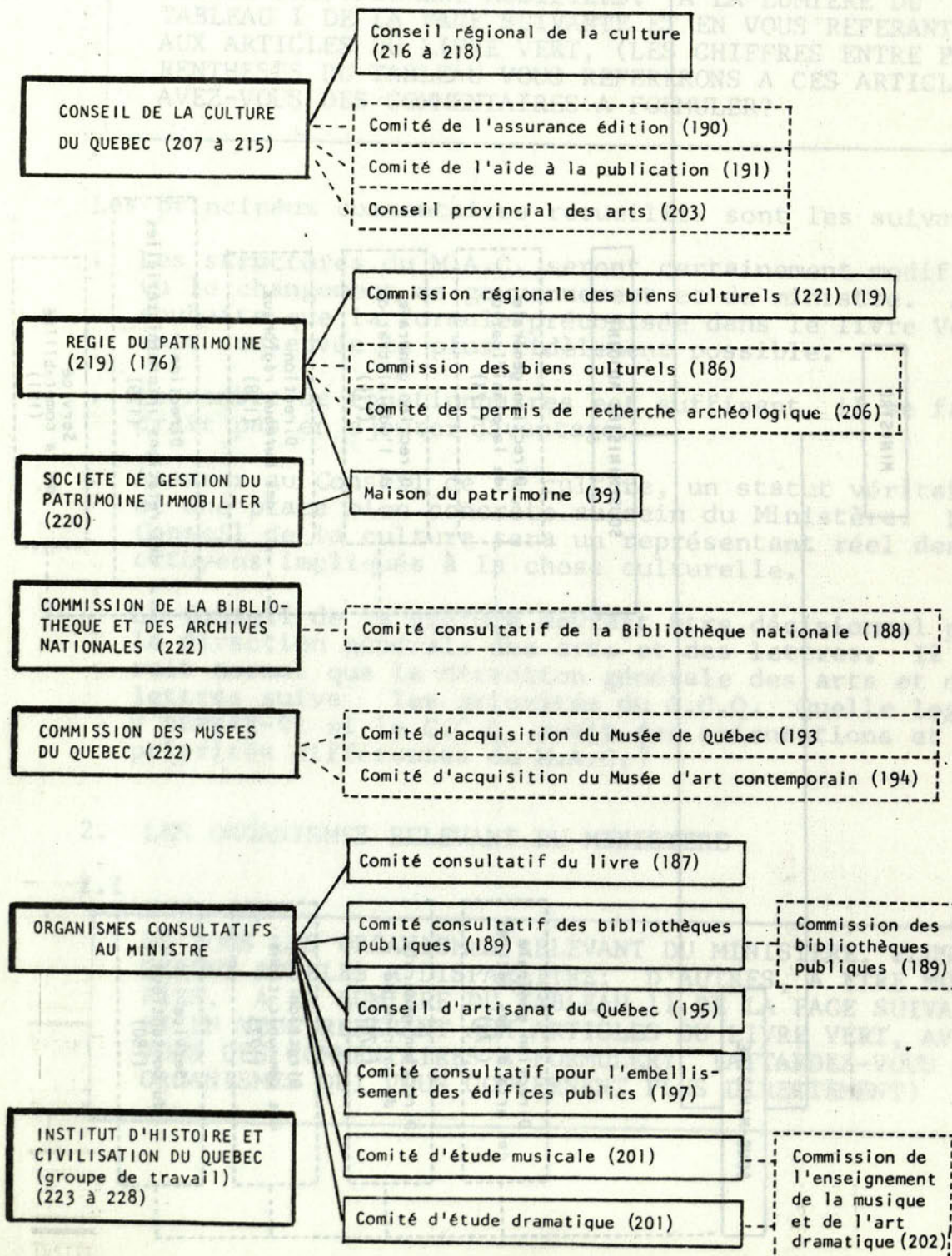
principaux organismes



organismes consultatifs



organismes appelés à disparaître

article correspondant  
du Livre Vert



## TABLEAU 11 (suite)

## AUTRES CORPORATIONS OU ORGANISMES PRIVES :

Musée des Beaux-arts de Montréal (192)  
 Régie de la Place des arts (199)  
 Centrale d'artisanat du Québec (196)  
 Opéra du Québec (200)  
 Prix d'Europe (205)  
 Régie du Grand Théâtre de Québec (198)  
 Prix David et Prix scientifique  
 du Québec (204)

## a) DÉFINITION

Le Conseil de la Culture du Québec est un organisme d'État et exécutif aux ressources publiques destinées à la promotion et à l'épanouissement de la culture du Québec. Le Conseil devra également être une structure de concertation, de participation et d'éducation à la culture.

## b) BUTS

Le Conseil de la Culture du Québec a pour but de contribuer à l'accessibilité de la culture québécoise de la culture des pays de langue française ainsi que de la culture de tous les pays et de tous les groupes ethniques culturels qui ont contribué au développement de l'homme vers la civilisation. De promouvoir la peinture, la littérature, la sculpture, les arts graphiques et, de façon générale, les arts plastiques, la danse, la chanson, la musique et l'artisanat québécois, ainsi que les activités artistiques.



Encore ici, les principaux commentaires reçus, sont plutôt sous forme de suggestions telles:

- Quant au comité d'études dramatiques, nous ne croyons pas que les directeurs artistiques des principales compagnies de théâtre devraient s'y retrouver. C'est encore faire oeuvre de centralisation, et ces compagnies sont loin de représenter la majorité des activités à ce niveau.
- On remarque la présence de comités dans presque tous les domaines, sauf celui des arts plastiques regroupant les intérêts des artistes créateurs qui sont trop souvent négligés.

Enfin, une remarque positive: La structure telle que proposée reflète mieux la réalité culturelle du Québec et permet une orientation plus nationale de la politique culturelle.

## 2.2 LE CONSEIL DE LA CULTURE DU QUEBEC

### a) DEFINITION

Le Conseil de la Culture du Québec est un organisme décisionnel et exécutif aux ressources publiques destinées à la protection et à l'épanouissement de la culture du Québec. Le Conseil devra également être une structure de consultation, de participation et d'éducation à la culture.

### b) BUTS

- De contribuer à l'accessibilité de la culture Québécoise, de la culture des pays de langue française ainsi que de la culture de tous les pays et de tous les grands ensembles culturels qui ont contribué au cheminement de l'homme vers la civilisation.
- De promouvoir la peinture, la littérature, la sculpture, les arts graphiques et, de façon générale, les arts plastiques, la danse, la chanson, la musique et l'artisanat Québécois, ainsi que les activités artistiques,



théâtrales, musicales et artisanales au Québec.

- D'encourager et de stimuler la création artistique et de contribuer au rayonnement des oeuvres ainsi créées.
- De contribuer à la conservation et à la popularité notamment le patrimoine amérindien et esquimau, et de favoriser ces nouvelles formes d'expression.
- De contribuer à la création d'un meilleur environnement culturel au Québec.
- De favoriser l'intégration des Néo-Québécois à la culture Québécoise en leur fournissant une meilleure connaissance de cette culture et en encourageant la population à mieux connaître celle des pays d'origine des Néo-Québécois.
- De favoriser la participation de la population au processus culturel.
- De conseiller le ministre.



## c) Représentativité:

| POSTE                                                   | DUREE DU MANDAT                     | RENOUVELLEMENT DU MANDAT | NOMME PAR:                                                          |
|---------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| Président<br>(Poste permanent)                          | 5 ans                               | 1 x 3 ans                | Le Lieutenant-gouverneur en conseil sur recommandation du ministère |
| Vice-président<br>(Poste permanent)                     | 4 ans                               | 2 x 2 ans                |                                                                     |
| Directeur général                                       | 3 ans                               | 2 x 2 ans                |                                                                     |
| Secrétaire général                                      | 3 ans                               | 2 x 2 ans                |                                                                     |
| Représentant des groupes ethniques<br>(Poste permanent) | 3 ans                               | 2 ans et 1 an            |                                                                     |
| Représentant des cultures amérindiennes                 | 3 ans                               | 2 ans et 1 an            | Par ou en consultation directe avec le milieu                       |
| Les représentants des Conseils régionaux de la culture  | Pour la durée de leur propre mandat |                          |                                                                     |
| Six autres membres                                      |                                     |                          |                                                                     |
|                                                         |                                     |                          | Le Lieutenant-gouverneur en conseil sur recommandation du ministère |



|                   |
|-------------------|
| d) LE FINANCEMENT |
|-------------------|

- A même les crédits budgétaires votés annuellement par l'Assemblée Nationale.
- Le Ministère des Finances devrait être autorisé à constituer une caisse de dotation au profit du Conseil de la Culture, structure d'accueil de fonds privés. Le rendement de cette caisse servirait à financer les programmes spéciaux du Conseil de la Culture du Québec.
- Aménagement fiscal propre à générer des contributions privées au financement des activités culturelles de la collectivité.

## 2.2.1

Réactions suite à la consultation:

- a) Le principe est accepté unanimement par les 11 répondants. Deux remarques sont ressorties suite à l'énoncé de ce principe:
 

|                                                                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| • Bien financé le Conseil de la culture va apporter beaucoup d'espoir et de réalisations concrètes. |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
- Le Conseil de la culture est un organisme décisionnel et exécutif vis-à-vis de la direction générale des arts et des lettres, de par les pouvoirs qui lui sont délégués par le ministre, aux ressources publiques destinées à la création, à l'épanouissement et à la protection de la culture Québécoise.
- b) Encore ici le principe énoncé est accepté majoritairement par neuf (9) répondants sur 11. Les deux (2) autres réponses ne pouvant s'appliquer. Une suggestion, à l'effet qu'il faudrait établir des priorités dans les buts.
- c) Sur les neuf (9) réponses reçues, sept (7) sont en faveur, un (1) est contre parce que dit-il: Dans la formation du comité exécutif, il semble contraire à



l'effort de régionalisation que ce soient les procédures des "Conseils régionaux" de Montréal et de Québec qui y siègent d'office. Il serait normal que les deux (2) présidents des "Conseils régionaux" siègent sur le comité exécutif, soient élus par l'ensemble des présidents. Une (1) réponse non-applicable.

- d) Huit (8) répondants sur 11 se disent d'accord avec l'idée pendant qu'un (1) se dit contre parce que: Le Conseil de la culture ne doit pas recevoir de fonds venant des secteurs privés. Ces fonds (qui viendraient de grosses compagnies) ont toujours tendance à lier idéologiquement l'organisme récipiendaire, aux intérêts privés de ces compagnies.

Une (1) réponse ne peut être appliquée.

Une suggestion: Augmenter les crédits, accorder des subventions statutaires pour la culture, aux principales municipalités au prorata. Procéder rapidement pour l'aménagement final.

3.

AVEZ-VOUS DES COMMENTAIRES A FORMULER QUANT A L'ENSEMBLE DU CHAPITRE IV?

Les principaux commentaires reçus sont:

- Les buts du Conseil de la culture semblent surchargés et évasifs. Peut-être ce conseil pourrait-il être secondé, d'un autre organisme relié qui prendrait en charge la lourde tâche d'organiser les politiques de promotion des arts.
- Le Conseil de la culture du Québec se doit d'être créé le plus tôt possible pour le bien de toute la population. Il sera un point d'appui pour toutes sortes d'initiatives valables dans les différentes disciplines. Le conseil sera un guide et aussi un phare qui éclairera toutes les personnes qui s'intéressent à la culture.



- Dans les buts du Conseil de la culture du Québec, un passage retient mon attention: D'encourager et de stimuler la création artistique. Le processus culturel se doit d'être issu de la participation de la population. Cette participation se doit d'être motivée par le Conseil de la culture.









BNQ



C 000 274 204